20e ANNÉE (2e SÉRIE). N° 30 28 JUILLET 1898
(CE NUMÉRO A UN SUPPLÉMENT DE 16 PAGES)

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION, CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF : F. PERRIOT
ANCIEN SUPÉRIEUR DU GRAND-SÉMINAIRE DE LANGRES

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement, pour tout l'univers, est de 15 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL, *de 10 fr. sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison Saint-Pierre, rue Sainte-Barbe, à Langres (Haute-Marne).

L'Encyclique du Patriarche de Constantinople

ET LES DIVERGENCES DOCTRINALES ENTRE L'ÉGLISE LATINE ET L'ÉGLISE GRECQUE NON UNIE

(*Suite*)

C. — IDÉES DES THÉOLOGIENS GRÉCO-RUSSES SUR LES CONCILES ŒCUMÉNIQUES

On a vu plus haut que ces théologiens sont unanimes à présenter le concile œcuménique comme la suprême autorité gouvernementale et doctrinale de l'Eglise. La plupart d'entre eux se contentent de formuler ce principe, sans se préoccuper d'indiquer les conditions requises pour qu'un concile revête le caractère d'œcuménicité. Il y aurait cependant un intérêt majeur à connaître leur sentiment à ce sujet; car tout fidèle étant tenu d'obéir au concile œcuménique, ainsi d'ailleurs que les pasteurs eux-mêmes, il faut bien que tous soient dans la possibilité de discerner un concile vraiment tel de ceux qui ne le seraient pas. Il y a donc là une assez grosse lacune.

Toutefois, le silence de ces théologiens n'a pas lieu de trop surprendre puisque, d'après un sentiment assez répandu parmi eux et exposé dans la seconde partie de ce travail, l'ère des conciles œcuméniques aurait été définitivement et irrémédiablement close après la seconde assemblée de Nicée. On conçoit que les auteurs partisans de cette doctrine considèrent comme superflu d'indiquer les caractères d'un concile général désormais inutile, sinon impossible, ainsi que l'admettent certains d'entre eux.

Mais ce qu'on conçoit moins bien, c'est qu'ils présentent quand même le concile œcuménique comme le pouvoir suprême de l'Eglise. Car, ou bien ce pouvoir est essentiel à l'Eglise, de par l'institution même du Sauveur, et alors il doit être aussi permanent, aussi stable que l'Eglise qui ne peut subsister sans lui; ou bien il n'est dans celle-ci qu'un rouage accessoire dont l'Eglise peut se passer sans courir aucun risque, et alors comment peut-on en faire l'autorité souveraine de cette Eglise, la base même de sa constitution et de son gouvernement social?

Ceux parmi les théologiens orientaux qui ne veulent point de cet exclusivisme radical si peu conciliable avec la stabilité de l'Eglise, — et on en rencontre encore quelques-uns, — admettent que le concile œcuménique est toujours possible, qu'il n'est pas devenu un rouage absolument inutile, et en parlent comme d'une éventualité encore réalisable.

Ainsi pensait, il y a une trentaine d'années, le patriarche de Constantinople qui demandait la réunion d'un concile œcuménique pour régler le différend bulgare. Ainsi pense encore aujourd'hui le théologien russe, docteur Maltzew, dans un ouvrage publié à Berlin en 1893 et dont le retentissement a été considérable en Russie; ses thèses y ont été applaudies et ont valu à leur auteur l'ordre de Wladimir, auquel est attachée la noblesse héréditaire. Ce docteur écrit donc :

> C'est un sentiment absolument faux que celui qui prétend que, depuis la séparation de l'Eglise occidentale de l'unité de l'Eglise orthodoxe, aucun concile œcuménique n'est plus possible.

Mais il y a d'autres écrivains orientaux qui, tout en admettant la possibilité *théorique* des conciles généraux, avouent cependant leur impossibilité *pratique* pour l'Eglise orientale; les uns, parce que depuis la séparation d'avec l'Occident une réunion vraiment œcuménique de l'Eglise ne peut se réaliser; les autres, parce que de telles difficultés pratiques se dressent en présence d'un projet de cette nature, qu'elles paraissent et sont réellement insurmontables.

Dans un écrit publié à Vienne, il y a quelques années, un prêtre russe orthodoxe disait :

> Depuis la division, il n'y a plus moyen de convoquer des conciles œcuméniques. Ceux que l'Eglise romaine

a convoqués et appelés œcuméniques n'étaient point tels, parce que l'Eglise orientale n'y participait pas... De son côté, l'Eglise orientale voyant l'impossibilité d'appeler à un concile œcuménique les Pères de l'Eglise romaine, s'est abstenue jusqu'à ce jour d'en convoquer, bien que plusieurs fois il eût été besoin de le faire, pour certains cas qui demandaient une décision de l'Eglise universelle [1].

L'*Union chrétienne*, revue roumaine, professe la même doctrine dans son numéro de décembre 1886. Pour ceux qui pensent ainsi, un concile œcuménique ne peut évidemment être tenu par la seule Eglise orientale, quand même toutes ses fractions autonomes y prendraient part.

Mais on conçoit que cette raison de l'impossibilité du concile œcuménique ne soit pas admise par tous. Et ceux pour qui l'Eglise romaine est tombée dans l'hérésie, devraient, s'ils étaient logiques, admettre que la participation de cette Eglise n'est nullement requise pour qu'un concile ait le caractère d'œcuménicité. C'est ce qu'insinue clairement le docteur Maltzew cité tout à l'heure, bien qu'il ajoute : « En réalité, le concile du Vatican n'était pas œcuménique, parce que l'Eglise occidentale seule y était représentée ; » ce qui semble supposer que ce docteur concède à l'Eglise romaine le droit d'être représentée à un concile vraiment œcuménique.

D'autres auteurs déclarent le concile œcuménique pratiquement impossible à l'Eglise orientale, en raison seulement de sa situation actuelle. Il a été plusieurs fois question dans notre siècle de cette réunion plénière des diverses fractions de l'Eglise grecque, à propos du schisme bulgare, par exemple lorsque le gouvernement serbe a remplacé la hiérarchie de l'Eglise autonome de ce royaume par une autre de son choix et contrairement aux canons, et aussi à l'occasion des bérats accordés à des évêques bulgares en Macédoine.

La presse russe a longuement discuté cette question d'un concile œcuménique en 1889. Lancée par M. Kiréief, disciple d'Aksakof, et vigoureusement soutenue par lui, la thèse du concile œcuménique a été rejetée par les journaux ecclésiastiques de Saint-Pétersbourg et de Moscou. Ceux-ci n'ont pas hésité à déclarer la chose impossible, vu l'état actuel de l'Eglise orthodoxe, et on ne peut nier qu'ils aient raison. Il faudrait pour le rendre possible que tous les gouvernements dont dépendent les Eglises autonomes consentent à sa réunion, ce qui est fort douteux :

Cela est certain, disaient ces feuilles, pour les Eglises serbe et bulgare, car elles sont soumises à des gouvernements à peine chrétiens, qui font tout ce qu'ils peuvent pour affaiblir et discréditer leur propre Eglise ; ils ne prêteront jamais les mains à un objet destiné à rendre l'Eglise plus indépendante et plus forte. Mais, en supposant possible la réunion d'un concile général dans les circonstances présentes, à quoi cela servirait-il, si ses décisions n'étaient pas reçues comme obligatoires par toutes les Eglises orthodoxes, si elles ne s'imposaient pas comme infaillibles ? Dans ce cas, toujours possible et malheureusement probable, la célébration du concile ne servirait qu'à rendre nos divisions plus profondes et plus irrémédiables. Ce dernier état serait donc pire que le premier [1].

A toutes ces causes d'impossibilité théorique ou pratique d'un concile général que nous trouvons mentionnées dans les écrits des auteurs orthodoxes, il convient d'en ajouter une autre qu'ils n'indiquent pas, mais qui est la vraie. C'est qu'un concile des Eglises autonomes d'Orient, quand même aucune difficulté politique ou autre ne mettrait obstacle à sa tenue, manquera toujours d'un élément essentiel à l'œcuménicité telle que l'ont entendue les anciens conciles : il y faut la coopération du Pontife romain.

Comment le synode des iconoclastes serait-il grand et universel, disent les Pères du 2e concile de Nicée, puisque les évêques des autres Eglises ne l'ont pas reçu, n'y ont point adhéré, mais l'ont anathématisé ? C'est qu'il n'eut pas pour auxiliaire le pape de Rome de ce temps-là, ni ceux qui sont autour de lui, ni ses légats, ni ses lettres encycliques, *comme le veut la loi des conciles*. (6e session).

Voilà une loi qui a régi en effet les sept conciles œcuméniques reconnus par l'Eglise grecque, qui y a été reconnue comme indispensable à l'œcuménicité, et qui ne peut certainement être appliquée par l'Eglise orientale actuelle. Cette loi toujours vivante mettra toujours obstacle à la tenue, et surtout à l'efficacité d'un concile œcuménique de l'Eglise grecque, quelque plénier qu'on puisse le supposer. Son existence est d'ailleurs si évidente que des auteurs *orthodoxes* eux-mêmes n'hésitent pas à la reconnaître. C'est ainsi que Nil de Rhodes dans son *Histoire synoptique des conciles*, attribue la présidence aux Papes sous lesquels ils se sont tenus, et le *Pidalion* fait dépendre de l'approbation du Pape l'œcuménicité des 2e et 5e conciles.

Les auteurs orientaux sont donc généralement muets sur les caractères d'œcuménicité des conciles. Voici cependant quelques renseignements assez importants fournis par quelques-uns d'entre eux. Le docteur Maltzew s'exprime ainsi :

Au concile, c'est la majorité absolue des voix qui est décisive. Un concile devient œcuménique par ce fait que les évêques de tous les patriarcats y sont présents, ou que la majorité des évêques de l'Eglise entière s'accorde avec les décisions prises dans le concile... Quand un évêque par suite d'hérésie est exclu de la vraie Eglise, son consentement n'est naturellement pas requis : il n'a pas droit de vote dans l'Eglise, à laquelle il n'appartient plus [2].

Cette notion du concile œcuménique est loin d'être complète et de répondre à toutes les questions qui viennent naturellement à l'esprit. Macaire les pose dans les termes suivants :

Les questions proposées ordinairement sur les conciles œcuméniques sont : 1° Qui a le droit de les

[1] *Revue de l'Eglise grecque unie*, 2e année, n° 11, p. 362.

[1] *Revue de l'Eglise grecque unie*, février 1889, p. 224.
[2] J. B. Rohm, *L'Eglise orthodoxe gréco-russe*, trad. franç., p. 85.

convoquer ? 2° Qui a l'autorité définitive et le pouvoir dans ces conciles ? 3° Quelles sont les conditions essentielles d'un concile œcuménique légalement composé ? 4° Combien faut-il reconnaitre de conciles œcuméniques ? 5° En quoi sont-ils proprement infaillibles ? Et 6° quelle est l'importance de leurs décisions infaillibles ? Est-elle égale à la sainte Ecriture ou bien inférieure ?

Et il se contente de répondre :

Quelques-unes de ces questions (ou même toutes, plus ou moins) peuvent être résolues par ce que nous avons dit ; d'autres se rapportent à la science du droit canonique ; pour la solution de quelques-unes, on peut indiquer les réponses détaillées de Stephan Javorsky, dans son ouvrage intitulé *La Pierre de la foi*[1].

Or ce qu'a dit Macaire répond, en effet, à la 4e question, car comme les autres *orthodoxes* il n'admet que sept conciles œcuméniques ; il répond aussi en partie à la 5e et à la 6e en admettant que l'Eglise, et par là même le concile œcuménique, est l'interprète infaillible de la sainte Ecriture et de la tradition ; c'est tout. Quant aux trois premières questions, les seules importantes lorsqu'il s'agit de savoir exactement ce qu'est un concile œcuménique, rien dans ce qui précède n'y fait la moindre allusion ; et cependant ce ne sont pas là des questions qui relèvent seulement « de la science du droit canonique. » Peut-être sont-elles un peu embarrassantes pour l'auteur, qui n'est pas sans connaître l'ancienne *loi des conciles*.

Voici enfin un auteur grec, Dosithée, qui est plus explicite que les précédents et qui assigne les quatre caractères suivants, comme distinctifs des conciles œcuméniques :

1° La convocation par l'empereur ; cette note convient aussi à certains conciles particuliers, comme celui de Sardique, convoqué par les empereurs Constance et Constant.

2° Il faut que le concile soit convoqué pour traiter des choses de la foi, ou pour définir un dogme ; cette note convient aussi à des synodes particuliers, comme celui de Carthage tenu contre Pélage.

3° En troisième lieu, il faut que les dogmes et les canons promulgués par le synode concordent avec la sainte Ecriture et les définitions des précédents conciles œcuméniques ; cette note doit aussi se rencontrer de même dans les conciles particuliers.

4° Mais la quatrième note, exclusivement propre aux conciles œcuméniques, est que ses décrets dogmatiques et ses canons soient universellement acceptés par tous les patriarches et évêques de l'univers catholique, tant par ceux qui ont été personnellement présents ou par leurs légats, que par ceux qui ont été absents et qui doivent donner leur adhésion par écrit. (Dosithée, *Dodica Biblon*, p. 1018).

L'auteur déclare tirer ces notes du codex canonique de l'Eglise de Constantinople qui les formule dans les prolégomènes du 1er concile de Nicée.

Il est inutile d'insister pour montrer combien ces notes sont loin de répondre à toutes les questions posées ci-dessus par Macaire, combien peu aussi elles sont conformes à la loi des conciles telle que l'a connue et pratiquée l'antiquité. On verra plus loin quelle était à ce sujet la croyance de l'ancienne Eglise grecque. Qu'il suffise de dire ici que la première de ces notes, outre qu'elle paraît subordonner le concile œcuménique à la puissance impériale, rendrait, si elle était vraiment nécessaire, tout concile désormais impossible, vu l'état politique du monde. Comment d'ailleurs attribuer à l'institution divine le pouvoir suprême de l'Eglise qui serait par là subordonné à toutes les vicissitudes des affaires humaines, et en rendrait le gouvernement impossible ?

Ce court aperçu sur les conciles œcuméniques met de nouveau en lumière la divergence de sentiment entre les auteurs orthodoxes, et toujours par une conséquence fatale du 28e canon de Chalcédoine que l'Eglise grecque moderne a pris comme principe directeur de tout le gouvernement ecclésiastique. Comment avec cela sauvegarder l'unité de l'Eglise ? Les théologiens grecs entreprennent bien de le faire ; mais la suite montrera jusqu'à quel point ils y parviennent.

D. — Idées émises sur l'unité de l'Église

I. *Sa notion.*

Nous avons suivi le principe posé à Chalcédoine jusqu'aux dernières conséquences qu'il devait avoir pour l'Eglise grecque, lorsqu'elle en ferait la base de son gouvernement ecclésiastique. Né de la faveur des princes et de leur ingérence dans les affaires de l'Eglise, il devait aboutir à leur subordonner celle-ci, au moins pour tout ce qui concerne son administration extérieure comme société visible.

Mais, conduisant fatalement à la constitution d'Eglises indépendantes, ce principe devait influer grandement aussi sur l'unité de l'Eglise et sur l'idée qu'on arriverait à s'en faire en Orient. On conçoit, en effet, ce que peut être cette unité, d'après ce qui précède, et même avant d'avoir consulté les théologiens orthodoxes. Cette consultation confirme d'ailleurs parfaitement ce que nous apprennent déjà les données jusqu'ici exposées. Qu'on en juge.

L'encyclique de Constantinople se contente de donner cette notion sommaire de l'unité :

L'Eglise de Dieu, une, sainte, catholique et apostolique, se compose de l'ensemble des saintes Eglises particulières qui, semblables à des vignes vigoureuses, ont divinement poussé au sein de l'Eglise orthodoxe œcuménique, indissolublement unies les unes aux autres dans le lien de la paix et en esprit (n° 24).

Auparavant elle avait déclaré

Souhaiter l'union dans une même règle de foi et sur la base de l'enseignement des apôtres et des Pères, le Christ lui-même étant la pierre angulaire (n° 2).

C'est tout ce qu'elle exige pour l'unité, c'est-à-dire la même foi et l'union spirituelle des cœurs.

Les *tomos* d'autonomie exigent quelque chose de plus que l'encyclique. Après avoir déclaré que « l'Eglise du Christ conserve indissoluble l'unité

[1] *Introduction à la théologie orthodoxe*, p. 555, en note.

de la foi dans le lien de la charité, » le *tomos* délivré à l'Eglise roumaine ajoute :

Mais afin que le lien de l'unité spirituelle et de la connexion des saintes Eglises de Dieu demeure en tout intact, — car nous avons été enseignés à conserver l'unité de l'esprit dans le lien de la paix, — le saint synode de l'Eglise de la Roumanie doit commémorer dans les sacrés diptyques le patriarche œcuménique et les autres très saints patriarches, et les autres saintes Eglises orthodoxes de Dieu [1].

Il doit aussi, nous l'avons dit plus haut, y avoir consultation sur les choses d'ordre général, canoniques et dogmatiques.

Outre l'unité dans la foi et la charité, les *tomos* réclament donc un semblant de lien extérieur qui se borne à la commémoraison dans les diptyques et à la consultation mutuelle dans les causes d'ordre universel, canoniques et dogmatiques.

Macaire est encore ici plus explicite que les autres. Après l'exposé de la constitution de l'Eglise que nous avons cité, il conclut :

Une semblable organisation de l'Eglise de Jésus-Christ a pour conséquence naturelle sa parfaite unité, puisque tous les troupeaux particuliers, soumis à leurs pasteurs, se concentrent pour ainsi dire chacun sur un évêque, et que les évêques suivent absolument les mêmes décrets et ordonnances des conciles œcuméniques, et dans leur enseignement, et dans leurs offices, et dans leur administration (§ 175).

Puis venant plus explicitement à l'unité de l'Eglise, il établit qu'elle est une : par son origine et son fondement, par son but, et par son organisation extérieure et intérieure. L'Eglise est donc une

Par son organisation *extérieure*, en conséquence de laquelle les croyants sont divisés en pasteurs et troupeaux : les premiers, tenus d'enseigner une seule et même doctrine divine, de consommer les mêmes sacrements divins, de se conformer dans l'administration aux mêmes lois divines ; les derniers, tenus d'accepter la doctrine de leurs pasteurs, de recevoir par eux la sanctification, de suivre leur direction spirituelle. De là doit découler infailliblement entre tous, pasteurs et troupeaux, unité de foi, d'espérance et de charité. Par son organisation *intérieure*, par laquelle le Seigneur Jésus, pénétrant et vivifiant par une seule et même grâce tous ceux qui croient en Lui, du premier jusqu'au dernier, les réunit en lui-même, comme seul véritable Chef de l'Eglise..., en sorte que les croyants, sous ce double lien, ne sont réellement *qu'un corps et qu'un esprit* (Eph., IV, 4). Mais si, par la faiblesse ou l'abus de quelques membres de l'Eglise, nous n'y voyons pas en réalité cette parfaite unité qui devrait découler de son organisation même, toujours reste-t-elle une (§ 176).

Le théologien russe demande donc, outre l'unité spirituelle, une certaine unité sociale et gouvernementale de l'Eglise, qu'il fait dériver, en fin de compte, des conciles œcuméniques ; c'est un élément de plus que les précédents auteurs passent sous silence, ou n'indiquent que d'une manière fort voilée.

Guettée a encore une manière à lui de définir l'unité de l'Eglise :

Elle est *une*, c'est-à-dire qu'elle ne peut être composée de membres professant des doctrines différentes (p. 101).

Voulant repousser l'objection qu'on pourrait tirer du morcellement de l'Eglise grecque en autonomies distinctes, contre son unité, le catéchisme de Philarète s'exprime ainsi :

Q. — Comment accorder avec l'unité de l'Eglise la pluralité des Eglises partielles et indépendantes l'une de l'autre, telles que celles de Jérusalem, d'Antioche, d'Alexandrie, de Constantinople, de Russie ?

R. — Ce sont des Eglises partielles, des membres de l'Eglise une et universelle. Leur organisation visible, et en apparence formant un tout séparé, ne les empêche pas d'être spirituellement des membres considérables du corps entier et unique de l'Eglise universelle, d'avoir pour chef comme elle Jésus-Christ, et d'être pénétrés d'un seul et même esprit de foi et de grâce. Cette unité a son expression visible dans une même profession de foi et une communauté de prières et de sacrements qui constituent le lien entre les Eglises.

On a vu plus haut que pour Philarète le concile œcuménique est la seule autorité dont la juridiction s'étende sur l'Eglise universelle.

La *Confession de foi* de Pierre Mogilas se contente d'affirmer l'unité de l'Eglise sans prendre la peine de la définir. Il en est de même du concile de Jérusalem et des autres documents cités précédemment : on voit que la question de l'unité de l'Eglise n'est pas sans causer une certaine gêne aux théologiens *orthodoxes*.

Résumons maintenant leur enseignement sur l'unité. Pour les uns, l'unité dans la foi et la charité suffit ; les *tomos* assignent, comme lien extérieur de cette unité, la commémoraison des autres Eglises autonomes dans les diptyques et le concert de ces mêmes Eglises dans les questions d'ordre universel ; Macaire demande une certaine unité sociale qu'il fait dériver des définitions et de la législation des conciles ; pour Philarète l'unité extérieure est assurée par la profession de la même foi, et la communauté de prières et de sacrements.

Ce dernier auteur est encore bien moins exigeant, relativement à l'unité, dans un autre de ses ouvrages postérieur à son grand catéchisme.

La vraie Eglise chrétienne, dit-il, embrasse toutes les Eglises particulières qui confessent Jésus-Christ *venu en chair*. La *doctrine* de toutes ces sociétés religieuses est au fond la même *vérité* divine ; mais elle peut être mêlée à des opinions et à des erreurs humaines. De là, il y a dans l'*enseignement* de ces Eglises particulières une différence de plus ou de moins de pureté. La doctrine de l'Eglise orientale est plus pure que les autres et même on peut la reconnaître comme tout à fait pure, puisqu'elle n'associe aucune opinion humaine à la vérité divine. Mais comme, du reste, chaque communion religieuse a absolument la même prétention à une pureté parfaite de foi et de doctrine, il ne nous convient pas de juger les autres, mais il faut abandonner le jugement définitif à l'Esprit de Dieu qui gouverne les Eglises [1].

C'est, ainsi que l'observe Soloviev, « l'unité de l'indifférence large, mais vide, ne supposant

[1] Baron d'Avril, *Ouvrage cité*, p. 23.

[1] Soloviev, *La Russie et l'Eglise universelle*, p. 30.

aucun lien organique et ne demandant aucune communauté effective entre les Eglises particulières. »

Non moins large, mais à un autre point de vue, est cette notion de l'unité donnée par Komiakoff :

L'Eglise, qui est une parce que Dieu est un, est l'unité de la grâce de Dieu vivant dans une multitude de créatures raisonnables. L'Eglise visible, ou sur terre, vit en communion complète et en unité avec tout le corps de l'Eglise dont le Christ est le chef. Elle se continue sans interruption depuis la création du monde et se continuera jusqu'à l'accomplissement final de toutes les œuvres de Dieu. Les notes qui la caractérisent ne sont connues que d'elle seule et de ceux que la grâce appelle à en faire partie, etc. (*Revue bénédictine*, janvier 1896, p. 5).

Cette diversité de sentiments ne doit surprendre personne, après ce que nous avons dit précédemment sur le gouvernement de l'Eglise grecque. Mais cela prouve au moins combien ses modernes docteurs sont loin d'être d'accord entre eux, et combien on se tromperait, si l'on voulait trouver chez l'un ou chez l'autre la vraie doctrine de cette Eglise sur la question présente, quelque capitale qu'elle soit. Il faut évidemment conclure de ce manque d'accord : ou que l'Eglise orientale n'a pas de doctrine fixe et déterminée sur la constitution, le gouvernement et la note la plus caractéristique de l'Eglise de Jésus-Christ, ou qu'il faut chercher ailleurs cette doctrine. C'est ce que nous allons entreprendre de faire dans les pages suivantes. Recueillons toutefois auparavant cet aveu d'un théologien professeur à l'université d'Athènes :

L'enseignement de notre Eglise, dit M. Diomède Cyriaque, n'a pas été défini par les anciens Pères et les conciles dans tous les détails, comme cela est arrivé dans l'Eglise romaine par le concile de Trente et les définitions des papes. Aussi, la science théologique a, chez nous, ses mouvements plus libres que dans l'Eglise papiste [1].

On n'a pas de peine à constater la vérité de cette conclusion du professeur d'Athènes, après l'exposé qui précède où l'on voit, en effet, les théologiens *orthodoxes* se donner une liberté peut-être un peu plus large que de raison, lorsqu'il s'agit de définir la vraie notion de l'Eglise, de son gouvernement et de son unité. Mais, concilie qui voudra cet aveu de M. Diomède Cyriaque, si complètement confirmé par les faits, avec la théorie si chère à l'encyclique de Constantinople et à nombre d'auteurs orientaux, de la fixité absolue de la doctrine après les sept premiers conciles œcuméniques, qui auraient tout défini d'une manière irrévocable !

II. *Absence du principe d'unité.*

Les théologiens *orthodoxes* sont donc loin de présenter une uniformité complète sur la question de la nature de l'Eglise, son gouvernement et son unité. D'où peut provenir ce désaccord en une matière de cette importance, puisque tous les hommes sont appelés à entrer dans l'Eglise et doivent, par conséquent, pouvoir assez aisément discerner la vraie de celles qui ne sont point le bercail du Christ ? Il est aisé d'en indiquer la raison. Ces théologiens voudraient évidemment faire accorder la notion de l'Eglise, d'une part, avec la situation actuelle de celle à laquelle ils appartiennent, et de l'autre, avec celle que Jésus-Christ a instituée. Il le faut bien, sous peine d'avouer qu'ils ne sont plus dans la vraie Eglise. Or, c'est là une entreprise fort mal aisée, puisque leur Eglise, telle qu'elle se présente aujourd'hui à l'observation, manque manifestement d'un des éléments essentiels que Jésus-Christ a voulu donner à son institution, c'est-à-dire ce pouvoir central indispensable à toute société vraiment une, sans lequel l'unité peut bien être, d'une certaine manière, apparente, mais ne sera jamais réelle. Ce pouvoir central, on a beau vouloir y suppléer, soit en provoquant le concert des Eglises automones, soit en les commémorant aux diptyques, soit en professant un même symbole transmis par l'antiquité, en pratiquant des rites identiques quant au fond, et en participant aux mêmes sacrements : tout cela peut bien créer une unité factice et apparente, tout cela est même, si l'on veut, indispensable à l'unité, mais il n'y a pas là tous les éléments nécessaires à l'unité réelle, sociale, visible, extérieure, voulue par le Christ ; tout cela même est impuissant à conserver la véritable unité spirituelle dans la foi, car il ne peut y avoir unité de foi là où ne se trouve point de règle vivante de la foi, de juge suprême des controverses toujours possibles même entre les pasteurs.

Le concert des Eglises automones, indépendantes, égales en droit, ne saurait y suffire, parce que ce concert peut fort bien être discordant, et alors aucune solution ne pourra être donnée aux questions religieuses les plus importantes, s'il n'y a pas, au-dessus de ce concert, un pouvoir central capable de juger en dernier ressort et d'imposer à tous son jugement. Il en est du concile œcuménique comme du concert des Eglises autonomes dispersées : car, outre que ces sortes d'assemblées doivent avoir nécessairement un chef qui les convoque, les dirige, les préside, les maintienne dans l'union et rende efficaces leurs décisions, il est manifeste qu'elles ne peuvent pas être permanentes et ordinaires, qu'elles n'ont pas toujours existé dans l'Eglise ; tandis que le pouvoir central de l'Eglise toujours vivante, toujours agissante, doit la régir constamment et perpétuellement : on aurait autrement l'anomalie d'un corps social vivant dans l'état habituel sans tête, et ne retrouvant celle-ci que dans certaines circonstances fort rares. C'est parce qu'ils ont reconnu pour leur Eglise l'impossibilité de recourir à un concile œcuménique, que certains théologiens orientaux ont déclaré ces assemblées désormais inutiles.

Or ce pouvoir central d'enseignement et de gouvernement social fait actuellement défaut à l'Eglise orientale, telle que l'ont faite les événements et la

[1] *Revue des Eglises d'Orient*, janv. 1893, p. 10.

main des hommes, par l'application du principe si malheureusement formulé au 28e canon de Chalcédoine et qui est devenu le principe de l'inféodation de l'Eglise au pouvoir civil, ou si l'on aime mieux, de la *laïcisation* de l'Eglise. De là vient que les théologiens orientaux se trouvent dans l'impossibilité de préciser clairement les notions, essentielles cependant, de la constitution de l'Eglise, de son gouvernement et de son unité. Voilà pourquoi les uns se contentent d'une Eglise morte depuis le IXe siècle, tandis que les autres, tout en voilant le plus possible l'état réel de leur Eglise, ne lui donnent qu'une unité factice, sans consistance, sans réalité, lorsqu'ils ne vont pas jusqu'à se contenter, comme Philarète, de la croyance commune au Christ, ou comme Komiakoff, d'une Eglise dont les notes ne sont connues que d'elle seule et de ceux que la grâce y introduit. — Mais, dira-t-on peut-être, les théologiens orientaux n'ont garde d'exclure de la notion de l'Eglise ce lien central de l'unité, cette tête indispensable à l'Eglise. Ils en reconnaissent l'existence et ils l'indiquent clairement : cette tête unique, immortelle, toujours vivante de l'Eglise, ce lien vivifiant de l'unité, c'est le Christ lui-même et le Christ seul, et non pas un homme mortel. C'est bien là le raisonnement sur lequel s'appuient le plus volontiers théologiens orthodoxes et professions de foi, pour rejeter la primauté effective du Souverain Pontife.

Mais il y a, dans cette manière de raisonner, une confusion qui peut seule lui donner une apparence de valeur : confusion tout d'abord entre le côté *invisible* et le côté *visible* de l'Eglise, que les *orthodoxes* distinguent cependant avec nous contre les protestants ; confusion aussi, même en ce qui concerne le côté visible de l'Eglise, entre celui de qui seul procède la constitution de l'Eglise avec le pouvoir nécessaire à son bon fonctionnement social, et le dépositaire humain de ce pouvoir confié par Jésus-Christ à son Eglise. Jésus-Christ est, en effet, la tête de l'Eglise, son chef invisible, auquel elle est unie de la manière la plus étroite, la plus intime, ne formant avec lui qu'un seul corps ; c'est de lui et de lui seul, et en vertu de cette union, qu'elle tire toute sa force, toute sa fécondité, toute sa vie ; c'est de lui enfin qu'elle tient le pouvoir de paître, de régir, conféré à ceux qu'il a choisis pour leur confier son Eglise, lorsqu'il serait retourné à son Père. Mais comme il n'exerce plus par lui-même immédiatement et extérieurement ce pouvoir d'enseigner et de régir son corps mystique, constitué par lui en société visible, il a député à des hommes ce pouvoir qu'ils exercent en son nom et sous son influence réelle mais invisible. Or ce pouvoir, pour atteindre le but voulu par Jésus-Christ, doit avoir un centre visible, un chef que tous puissent reconnaître comme le lieutenant du Christ. Et si les orthodoxes admettent, sans croire pour cela attenter aux droits inaliénables de Jésus-Christ, que les évêques sont les *têtes* de leurs Eglises particulières, dans ce dernier sens, c'est-à-dire comme dépositaires d'un pouvoir qui leur vient du Christ, pourquoi refusent-ils à toute l'Eglise ce qu'ils accordent à ses parties, alors que cela est encore plus nécessaire à l'Eglise universelle qu'à ses diverses fractions ? Pourquoi concèdent-ils au concile œcuménique ce pouvoir suprême de régir l'Eglise universelle et déclarent-ils en même temps impossible que ce même pouvoir réside en un seul sujet ? Si la dépendance de l'Eglise vis-à-vis du Christ est suffisamment sauvegardée, à leurs yeux, malgré le pouvoir central du concile, comment ne le serait-elle pas lorsque ce même pouvoir serait confié à un seul, au lieu d'être dans le corps épiscopal réuni et sans chef ? Et cependant ce pouvoir central est d'autant plus nécessaire à l'Eglise que cette société *visible* (les théologiens orientaux la déclarent telle) doit s'étendre à tout l'univers et embrasser dans son sein toutes les nations, les plus dissemblables de mœurs, de tendances, d'aspirations, souvent même opposées d'intérêts et en lutte les unes contre les autres. La nécessité de ce pouvoir central est si manifeste dans l'Eglise que, au rapport de Soloviev, l'idée d'en constituer un pour l'Eglise orientale se ferait jour en Russie.

> Dans ces derniers temps, écrit-il, on a commencé à comprendre en Russie qu'une Eglise purement nationale, abandonnée à ses propres forces, devient nécessairement un instrument passif et inutile de l'Etat, et que l'indépendance ecclésiastique ne peut être assurée que par un centre de pouvoir spirituel *international*. Mais, tout en admettant la nécessité d'un tel centre, on voudrait le créer sans sortir des limites de la chrétienté *orientale* [1].

Les uns ont proposé Constantinople, où réside le patriarche *œcuménique ;* les autres ont proposé Jérusalem, la *mère* des Eglises. Nous ne parlons ici de ce projet que comme d'un aveu bon à retenir ; et sans nous y arrêter autrement, nous ferons observer que, si ce centre d'union paraît si nécessaire à l'Eglise qu'il faudrait le créer au cas où il n'existerait pas, Jésus-Christ qui n'a point fait une œuvre incomplète en instituant l'Eglise, a dû le créer Lui-même, et que, par conséquent, tout chrétien doit le chercher où il est, sans se préoccuper de le constituer là où il n'est pas.

E. — VRAIE DOCTRINE DE L'ÉGLISE GRECQUE SUR LA CONSTITUTION DE L'ÉGLISE

Interrogeons maintenant l'Eglise grecque elle-même après avoir en vain demandé la lumière à ses modernes docteurs. Ceux-ci nous affirment, avec une inébranlable assurance, que leur Eglise a gardé inviolablement la doctrine des neuf premiers siècles et des sept conciles œcuméniques sans aucune altération ; demandons-lui donc ce qu'elle pensait, à cette époque déjà lointaine, et

[1] *Ouvrage cité*, p. 76.

ce qu'elle pense encore aujourd'hui sur la question présente. Les sept conciles admis par elle comme par nous et sa liturgie antique qui est, à la fois, la voix du passé et celle du présent, suffiront à nous éclairer, sans qu'il soit nécessaire de recourir à ses pères dans la foi, dont la parole est d'ailleurs parfaitement conforme à celle des conciles et des livres liturgiques. Nous y trouverons que, non seulement elle reconnaissait l'existence de *droit divin* d'un centre de l'unité catholique, mais encore qu'elle savait parfaitement où il se trouvait et quelles en étaient les prérogatives.

I. *Le concile de Chalcédoine.*

Commençons par le concile de Chalcédoine, au 28e canon duquel se réfèrent si volontiers les théologiens orthodoxes. Nous avons déjà constaté que ce canon ne pouvait avoir aucune valeur canonique, et qu'il peut être, tout au plus, considéré comme une loi impériale, depuis sa promulgation dans la 13e novelle de Justinien. Il n'en reste pas moins vrai que ce canon, formulé dans une séance acéphale du concile, c'est-à-dire en l'absence des légats, et contre lequel ils firent entendre leurs protestations solennelles dans une nouvelle session convoquée dans cet unique but, est le point de départ de la funeste scission entre l'Orient et l'Occident. Car, outre les conséquences que nous avons vu en découler logiquement pour l'Eglise orientale, et qui l'ont conduite à la situation dans laquelle elle se trouve aujourd'hui, ce canon, posant en principe, ou au moins laissant entendre que le Pontife romain n'avait d'autres prérogatives que celles qu'il tenait des *Pères* et en raison de la situation élevée de sa ville épiscopale, niait implicitement son pouvoir de *droit divin* sur l'Eglise universelle, et préparait ainsi la division pour une époque plus ou moins lointaine. Les auteurs du canon se rendaient-ils compte de cette négation et des conséquences qu'elle amènerait fatalement, ou bien l'expression dépassait-elle leur pensée? Il semble que cette dernière hypothèse soit la vraie, si on ne veut les mettre en contradiction avec eux-mêmes, car les auteurs du canon admettaient, à n'en pas douter, le pouvoir suprême et de droit divin du Souverain Pontife.

Cela ressort avec évidence de tous les actes de ce concile. A la première session, Paschasinus, un des légats du pape, appelle celui-ci : « Le très bienheureux et apostolique Pontife de la ville de Rome, *chef de toutes les Eglises,* » sans soulever aucune observation ; le légat Lucentius dit à son tour que Dioscore « doit compte du jugement qu'il a porté (au brigandage d'Ephèse) sans qualité, ni droit, pour avoir osé tenir un concile sans la permission du siège apostolique, ce qui n'a jamais été permis, ni jamais été fait. » Ces paroles ne donnent également lieu à aucune réclamation de la part des cinq cent vingt Pères. A cette même session Théodoret de Cyr est admis à siéger au concile « parce que le très saint archevêque Léon lui a rendu l'épiscopat. » A la 3e session, des évêques, et en particulier Maxime d'Antioche, demandent aux légats de porter eux-mêmes la sentence contre Dioscore, et déclarent l'accepter d'avance. Les légats la prononcent en ces termes :

Dioscore s'arrogeant la primauté reçut Eutychès dans sa communion ; il eut même la présomption de lancer l'excommunication contre Léon... C'est pourquoi le très saint et bienheureux Léon, archevêque de l'ancienne Rome, par nous et par le présent concile, et en union avec le trois fois bienheureux Pierre qui est la pierre et le fondement de l'Eglise et de la vraie foi, l'a dépouillé de la dignité épiscopale.

Tous les évêques souscrivent cette sentence.

Mais déjà auparavant, à la 2me session, les évêques avaient refusé de revenir sur la question d'Eutychès par cette raison acceptée à l'unanimité :

Tout est dit sur Eutychès ; l'évêque de Rome a décidé et nous avons souscrit sa lettre.

Puis, après la lecture de la lettre de saint Léon, ils s'étaient écriés d'une commune voix :

C'est la foi des Pères ; nous croyons tous ainsi ; anathème à qui ne croit pas ainsi ; *Pierre a parlé par la bouche de Léon ;* ainsi ont enseigné les apôtres.

Il serait aisé de trouver bien d'autres témoignages de la primauté du Souverain Pontife dans ce même concile de Chalcédoine ; mais pour ne pas prolonger les citations outre mesure, passons tout de suite à la lettre synodale adressée par les Pères à saint Léon, pour lui demander confirmation de ce qui avait été décrété :

C'est vous, disent-ils, qui, gardien de la foi et constitué pour tous l'interprète de la voix du bienheureux Pierre et de sa foi, en avez répandu sur tous les bienfaits... Nous étions, dans notre commune joie, comme assis à un banquet royal, goûtant les délices spirituelles que par vos lettres le Christ avait préparées à ses invités, et nous croyions voir l'époux céleste conversant avec nous... C'est vous qui présidiez en la personne de vos envoyés, comme la *tête aux membres.*

Et après avoir énuméré les crimes de Dioscore, la lettre ajoute :

Enfin, pour mettre le comble à ses forfaits, il a porté la folie jusqu'à s'élever contre celui *à qui la garde de la vigne a été confiée par le Sauveur,* c'est-à-dire contre votre Sainteté, et il a pensé à vous excommunier, vous qui êtes si soigneux de maintenir l'unité dans le corps de l'Eglise.

Quant au 28me canon, la lettre synodale expose d'abord les motifs qui ont porté ses auteurs à le formuler : le bon ordre de l'administration ecclésiastique ; la coutume déjà ancienne ; le précédent du 3me canon de Constantinople ; le désir des empereurs et la majesté de la ville impériale. Puis elle signale la protestation des légats et demande au pape la confirmation en ces termes :

Nous vous en prions donc, honorez notre sentiment par vos propres décrets ; et de même que nous nous sommes unis *à la tête* pour le bien, qu'ainsi votre *sommité* accomplisse pour *ses fils* ce qui est convenable.

Et en terminant :

Afin que vous sachiez bien que ni la faveur pour les uns, ni l'inimitié pour les autres, ne nous ont guidés en cela, mais que nous avons obéi à l'inspiration divine, nous vous indiquons en témoignage de notre sincérité tout ce que nous avons fait, afin que vous le *confirmiez et y donniez votre assentiment.*

Toutes les prérogatives que l'Eglise catholique de nos jours reconnaît au Souverain Pontife sont énoncées, dans les termes les plus clairs et les plus précis, par les Pères de Chalcédoine. Il y est appelé : le chef de toutes les Eglises ; la tête dont les évêques sont les membres ; le juge des évêques et des patriarches, sans lequel aucun concile ne peut se tenir ; celui à qui le Seigneur lui-même a confié sa vigne ; le gardien de la foi et l'interprète de la voix de Pierre ; le juge suprême des controverses dogmatiques ; celui sans la confirmation duquel les décisions des conciles ne sont pas définitives ; le père dont les évêques sont les fils. Et cela parce qu'il tient la place de Pierre, lequel est le fondement de l'Eglise et de la vraie foi. Voilà ce que pensaient du pape, en 451, les 520 évêques de l'Eglise grecque réunis à Chalcédoine. Et ce sentiment est celui de cette Eglise, une, sainte, catholique, apostolique et orthodoxe des neuf premiers siècles et des sept conciles œcuméniques, dont les théologiens *orthodoxes* d'aujourd'hui prétendent garder inviolablement la doctrine !

II. *Le Concile d'Ephèse.*

Car les Pères d'Ephèse, vingt ans plus tôt, ne pensaient pas autrement que ceux de Chalcédoine. Ils ne définissent pas la foi contre Nestorius, parce que le pape saint Célestin l'avait définie par ses lettres dogmatiques ; ils se contentent de s'écrier après lecture des lettres pontificales : « Ce jugement est juste ! A Célestin, nouveau Paul ! A Cyrille, nouveau Paul ! (On sait que saint Cyrille d'Alexandrie présidait le concile au nom et par ordre du pape). A Célestin, conservateur de la foi ! A Célestin, d'accord avec le concile ! Tout le monde rend grâces à Célestin ! »

Après ces acclamations, Firmus, évêque de Césarée de Cappadoce, dit, et ses paroles sont acceptées par les Pères :

Du saint et apostolique Siège auquel préside le bienheureux Célestin, sont émanées des lettres qui définissaient la question dogmatique soulevée par Nestorius, et qui portaient contre lui une sentence de déposition... Nous avons cité Nestorius à comparaître : il s'y est refusé. Alors nous avons proclamé contre lui, suivant toutes les règles canoniques, la sentence prononcée contre lui par le Saint-Siège.

Le légat Philippe fait alors cette déclaration :

Nous rendons grâce au saint et vénérable concile de ce que, à la lecture des lettres de notre saint et bienheureux pape, vous vous êtes unis, comme de saints membres, à un saint chef, par vos saintes acclamations. Vos béatitudes n'ignorent pas, en effet, que le bienheureux apôtre Pierre est la *tête* de toute la foi ainsi que des apôtres eux-mêmes.

Il demande ensuite la lecture des actes de la première session tenue avant la venue des légats envoyés de Rome. Ceci se passait à la seconde session.

A la troisième session lecture est donnée des actes, comme l'avaient demandé les légats, et Philippe prenant la parole, confirme en ces termes la sentence contre Nestorius :

Personne ne doute, il est au contraire manifeste à tous les siècles, que le saint et bienheureux Pierre, le prince et le chef des apôtres, la colonne de la foi, le fondement de l'Eglise catholique, a reçu de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Sauveur et Rédempteur du genre humain, les clefs du royaume ; qu'à lui a été donnée la puissance de lier et de délier, et que jusqu'à présent et toujours il vit et juge dans ses successeurs. Notre saint et bienheureux pape Célestin, qui est son successeur et tient sa place, nous a envoyés à ce saint concile pour le représenter...

Et reprenant brièvement la procédure contre Nestorius, il ratifie la sentence en disant :

Donc, la sentence prononcée contre lui demeure ferme, etc.

Non seulement personne ne proteste contre cet exposé si clair des droits du pape, mais saint Cyrille, président du concile, ordonne que les déclarations des légats soient insérées dans les actes.

Le concile admettait si bien le pouvoir du pape de définir le dogme, de sa propre autorité, qu'il le déclare en termes exprès dans la lettre synodale à l'empereur, comme il l'avait déclaré dans le cours des sessions. Il écrit ensuite à Célestin pour lui rendre compte de ce qui s'est passé à Ephèse, reconnaissant que cette relation est *nécessaire* et que le concile doit *nécessairement* en référer au Saint-Siège pour tout ce qui y a été traité.

III. *Le Ier Concile de Constantinople.*

Quant au 2me concile œcuménique, 1er de Constantinople, on sait qu'il ne fut, à l'origine et pendant assez longtemps, qu'un concile particulier de cent cinquante évêques orientaux. Les Grecs modernes eux-mêmes reconnaissent qu'il ne doit son caractère d'œcuménicité qu'à l'approbation du Souverain Pontife :

Le second et le cinquième conciles, dit le *Pidalion*, ne furent pas tout d'abord œcuméniques, parce que le pape n'y était présent, ni en personne, ni par ses légats ; mais ils le devinrent par l'adhésion qu'y donnèrent ensuite les papes Damase et Vigile, en y souscrivant[1].

L'approbation donnée par saint Damase au 2me concile est fort contestable, car le concile d'Ephèse et le conciliabule tenu au même lieu, et connu sous le nom de *brigandage d'Ephèse*, ne comptent encore comme œcuménique que le concile de Nicée. Quoi qu'il en soit, il est bon de constater que les Grecs eux-mêmes reconnaissent comme indispensable à l'œcuménicité d'un concile, la présence, ou au moins l'approbation postérieure du Pontife romain. De fait, les Pères de ce concile écrivirent une lettre synodale au pape

[1] *Prolégomènes au 1er concile de Nicée. Note 1re.*

Damase pour demander cette approbation nécessaire, et les Pères du 6me concile œcuménique lui en attribuent la convocation, de concert avec l'empereur Théodose, l'appelant à cette occasion « le diamant de la foi. »

IV. *Le Concile de Nicée.*

On sait que pour le premier concile œcuménique le pape saint Sylvestre envoya des légats qui souscrivirent les premiers, comme représentants du Siège apostolique, et la liturgie grecque, ainsi que nous le dirons plus loin, n'hésite pas à lui attribuer la présidence de l'assemblée de Nicée et la condamnation d'Arius, bien qu'il ne fut pas présent en personne. Il ne sera pas hors de propos de rappeler ici un fait consigné dans les *actes* du Concile de Chalcédoine. Le légat Paschasinus y donna lecture du 6e canon de Nicée qui, dans l'exemplaire dont il se servit, portait au commencement ces mots : *Le Pontife de Rome a toujours eu la primauté.* Les Grecs donnèrent à leur tour lecture du même canon, mais sans ce préambule. Les juges impériaux furent invités à donner leur sentiment sur cette divergence, et ils le firent en ces termes :

> Nous concluons de la lecture et des témoignages apportés de part et d'autre que, conformément aux canons, la primauté et le principal honneur doivent être conservés, avant tout, à l'archevêque de l'ancienne Rome.

En parlant ainsi, les juges de Chalcédoine constataient simplement un fait admis sans conteste dès avant le concile de Nicée. Si le 6e canon de ce concile tel que l'a lu Paschasinus à Chalcédoine parle de la *primauté* du Pontife romain, il la constate mais ne la crée pas, pas plus que les 3e, 4e et 5e canons de Sardique qui fixent le droit d'appel des évêques au Pape et remettent à celui-ci le jugement définitif, « afin que la mémoire de Pierre soit honorée. » D'ailleurs dans sa lettre synodale au pape Jules Ier, le concile déclare qu' « il est juste que de toutes les provinces les prêtres du Seigneur aient recours à la *tête*, c'est-à-dire au siège du bienheureux apôtre Pierre. »

Nous avons vu jusqu'ici la primauté *de droit divin* du pape explicitement reconnue et constatée par les premiers conciles œcuméniques. En est-il de même de ceux qui ont suivi le concile de Chalcédoine où fut élaboré le fameux 28e canon ? La réponse ne fait pas et ne peut pas faire de doute : après comme avant, l'Eglise orientale continue à confesser les droits souverains et de droit divin du Pontife de Rome.

V. *La Formule de S. Hormisdas.*

Un siècle s'écoule entre le concile de Chalcédoine et le 2e concile œcuménique de Constantinople, lequel, ainsi que l'affirme le *Pidalion,* ne devint œcuménique que par la confirmation du pape Vigile. Mais, dans l'intervalle s'est passé un événement d'une importance capitale pour la question de la primauté pontificale. C'est le schisme d'Acace. Ce schisme, que nous ne pouvons ici que mentionner, prit fin, on le sait, par l'intervention souveraine du pape saint Hormisdas, lequel exigea de tous les évêques plus ou moins compromis dans cette lutte, la signature d'une règle de foi ainsi conçue :

> Le premier principe du salut est de garder la règle de la vraie foi et de ne s'écarter en rien de la tradition des Pères, car on ne peut déroger à la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. » Cette parole se trouve confirmée par les faits, puisque la religion a été toujours conservée pure et inviolable dans le Siège apostolique... C'est pourquoi, suivant en tout le Siège apostolique et souscrivant à tous ses décrets, j'espère demeurer avec vous dans la communion de la chaire apostolique dans laquelle réside l'entière et parfaite solidité de la religion chrétienne.

Signée par l'empereur Justinien, par le patriarche, par tous les évêques présents à Constantinople et par tous les archimandrites, au moment où elle fut apportée par les légats d'Hormisdas, cette formule devint comme le signe caractéristique de l'orthodoxie, non seulement sous le pape qui l'avait envoyée à Constantinople, mais sous saint Agapit et jusqu'au huitième concile œcuménique qui l'adressa à Adrien II.

Nous voici donc encore en présence de la vraie doctrine de l'Eglise des neuf premiers siècles sur la primauté de droit divin du Pontife romain.

VI. *Le IIIe concile de Constantinople.*

Le 6e concile œcuménique, 3e de Constantinople, n'est ni moins clair ni moins explicite que le formulaire d'Hormisdas. Contentons-nous de citer un passage de la lettre dogmatique du pape saint Agathon acclamée par le concile :

> Toute la multitude des évêques, des prêtres et des fidèles doit, pour plaire à Dieu et se sauver, confesser et prêcher unanimement cette formule de la vraie tradition apostolique, cette rectitude évangélique et apostolique de la foi orthodoxe fondée sur la pierre inébranlable de l'Eglise du Bienheureux Pierre, prince des apôtres, laquelle par son secours et son assistance est demeurée pure de toute erreur, etc.

Or cette lettre est reçue avec acclamations par les Pères du concile qui s'écrient :

> Le synode universel accepte comme expression de la foi, et les mains levées au ciel salue et reçoit la lettre adressée à l'empereur par le très saint et bienheureux Agathon pape de l'ancienne Rome.

On lut ensuite un discours synodal adressé à l'empereur dans lequel il est dit :

> Au reste, pour que nul ne s'avise de blâmer le zèle divin du très saint pape ni la présente assemblée, nous déclarons avoir suivi ses traditions, et lui-même, avant nous et avec nous, a suivi les traditions des apôtres et des Pères. Nous n'y avons trouvé aucune différence...
>
> Le chef suprême des apôtres combattait avec nous, car nous avions pour nous soutenir son imitateur, le successeur de sa chaire, éclairant par ses lettres le mystère de Dieu. Car, ô prince, l'ancienne Rome vous a présenté une confession écrite par Dieu même, et une lettre venue de l'Occident a ramené le jour de la doctrine. L'encre seule et le papier apparaissaient aux yeux, mais Pierre parlait par Agathon.

Et dans sa lettre synodale au Pape le concile ajoute :

Nous avons dressé une profession de foi dans laquelle nous proclamons avec vous la doctrine orthodoxe. Nous prions donc votre paternelle sainteté d'y mettre le sceau par vos véritables rescrits.

VII. *Le IIe concile de Nicée.*

Nous voici maintenant au 7e concile œcuménique, 2e de Nicée. A la seconde session lecture est donnée des lettres du pape Adrien à l'empereur et au patriarche Taraise. La première contenait ce qui suit :

Très pieux empereur, suivez les traditions de la foi orthodoxe ; acceptez le jugement de l'Eglise du Bienheureux Pierre prince des apôtres ; vénérez l'Eglise du Bienheureux Pierre, aimez son vicaire du fond de votre cœur, ainsi que l'on fait vos prédécesseurs. Embrassez la foi orthodoxe, ainsi que la professe et l'enseigne notre sainte Eglise romaine. Car le Seigneur a donné pour chef à tous les fidèles le porte-clefs du royaume des cieux. Ses enseignements ont éclairé l'Eglise toute entière. Toutes les Eglises de Dieu sont fondées sur l'enseignement de Pierre. Le Bienheureux Pierre prince des apôtres, qui s'est assis le premier sur le Siège apostolique, a laissé la primauté de l'apostolat et du soin pastoral à tous ceux qui devaient s'asseoir après lui sur ce même siège jusqu'à la fin des temps. *Par une disposition de la divine Providence, il a donné à ses successeurs la même autorité et la même puissance qu'il avait reçues du Sauveur notre Dieu.*

Mêmes pensées dans la lettre à Taraise :

Le siège du Bienheureux Pierre possède la primauté sur tout l'univers et resplendit à la tête de toutes les Eglises de Dieu ; c'est pourquoi ce saint apôtre, *gouvernant l'Eglise par l'ordre de Dieu,* n'a jamais souffert que son siège soit abaissé, mais il a toujours eu et conserve toujours la primauté.

Après la lecture de ces lettres, les légats demandent à Taraise s'il en accepte le contenu, et celui-ci, rappelant la parole de saint Paul lorsqu'il dit aux Romains : « Votre foi est publiée par tout l'univers, » déclare que ce témoignagne doit nécessairement être suivi, qu'il concerne le pape Adrien successeur de ceux en faveur desquels il a été rendu, et qu'en conséquence ce pontife a proclamé justement la doctrine. Alors tous les Pères s'écrient d'un commun accord :

La foi d'Adrien, son jugement, sa doctrine, sont la foi, le jugement, la doctrine du saint et œcuménique concile.

On trouve donc dans tous les conciles œcuméniques admis par les Orientaux l'expression saisissante de cette vérité : que le Pape possède, de *droit divin et comme successeur de saint Pierre,* la primauté de juridiction sur toute l'Eglise, avec le droit de paître et de régir souverainement le troupeau du Christ. Cette vérité ne fait, il est vrai, l'objet d'aucune définition proprement dite, parce qu'elle n'est niée ni combattue par personne dans aucun concile ; mais elle est proclamée dans tous et acceptée par tous.

Comment, après cela, l'encyclique patriarcale peut-elle écrire que *jamais* l'Eglise d'Orient n'a attribué au pape une autorité quelconque sur l'Eglise ? C'est un procédé qu'il suffit d'indiquer sans avoir besoin de le caractériser autrement.

Il nous reste à montrer comment la voix toujours vivante de la liturgie grecque s'accorde avec les conciles œcuméniques, pour proclamer, à qui veut l'entendre, la primauté de droit divin de saint Pierre et de ses successeurs.

VIII. *La liturgie grecque.*

a) Dans la fête des chaînes de saint Pierre, la liturgie grecque appelle celui-ci :

La base de l'Eglise et le fondement de la foi ; la base immobile des dogmes ; celui qui occupe le premier trône ; celui qui entre les apôtres tient le premier trône, etc.

Au jour de la fête des saints Pierre et Paul, elle dit de lui qu'il est :

La pierre et le fondement ; la pierre de la foi, le fondement de la foi ; le prince des apôtres, le premier prince des apôtres ; le préposé et le président de l'Eglise ; le porte-clefs de la grâce ; le porte-clefs du royaume des cieux ; l'archipasteur.

b) Cette liturgie n'est pas moins explicite sur la primauté des Souverains Pontifes successeurs de saint Pierre.

Le 2 janvier, fête de saint Sylvestre, elle chante :

Sylvestre notre Père, vous êtes apparu comme la colonne de feu, guidant divinement la sainte assemblée, et comme une nuée bienfaisante, vous avez arraché les fidèles à l'erreur égyptienne, les conduisant par vos doctrines toujours infaillibles à la divine lumière.

Et ailleurs :

Comme un divin coryphée vous avez confirmé le très sacré dogme des saints Pères, fermant les lèvres impies des hérétiques. Vous avez renversé le front des ennemis qui attaquaient la doctrine transmise par les apôtres ; les langues qui proféraient l'erreur ont été confondues par la vertu de l'Esprit divin qui agissait en vous, et les chœurs des fidèles se sont réunis pour rendre gloire à Dieu.

On y trouve encore à l'adresse du même saint :

Qu'il a orné le trône du prince des apôtres, qu'il a enrichi ce même trône, etc.

Saint Léon y est célébré le 18 février comme

La tête de l'Eglise orthodoxe du Christ ; l'œil et le fondement assuré de la foi ; la règle certaine de la doctrine ; le possesseur du siège de Pierre qui tient le premier rang ; la colonne de l'Eglise orthodoxe du Christ ; le successeur de Pierre dans sa primauté brûlant du même zèle que lui. Guidé par Dieu il a écrit les saintes doctrines comme sur des tables gravées par Dieu lui-même, et il est apparu comme un autre Moïse à l'assemblée des vénérables maîtres, etc.

Le 12 mars l'Eglige grecque célèbre en ces termes saint Grégoire le Grand, qu'elle appelle le *dialogos :*

Très saint pasteur, vous avez été le successeur du coryphée sur son siège et dans son zèle, et vous avez purifié les peuples les amenant à Dieu. Successeur du prince du chœur des disciples, vous faites sortir de son siège des paroles qui semblables à des éclairs illuminent les peuples. La première de toutes les Eglises vous ayant pressé sur sa poitrine, elle arrose des eaux divines de la sainte doctrine la terre entière. Salut, ô flambeau de la religion, qui éclairez des splendeurs de

vos paroles l'univers entier ; phare lumineux qui montrez le rivage à ceux qu'agitent les tempêtes de l'erreur, et qui les délivrez de la mort ; organe animé du souffle de l'Esprit Saint, etc.

En la fête de saint Martin, pape, le 13 avril, l'Eglise grecque chante :

Quel nom vous donnerai-je, ô Martin? Vous proclamerai-je le recteur illustre pour tous de la doctrine orthodoxe? Vous nommerai-je le sacré coryphée prêchant sans aucune erreur les dogmes divins? O bienheureux, vous avez établi comme un dogme les deux natures, les deux volontés et les deux opérations dans le Christ notre Dieu, et vous avez condamné tous ceux qui ne croient pas ainsi. Nous vous reconnaissons comme la base des évêques, la colonne de la foi orthodoxe et le docteur de la religion. Vous avez orné la divine chaire de Pierre, et après avoir gardé l'Eglise immobile sur cette divine pierre qu'il est, vous avez été associé à sa gloire.

Le 25 novembre, l'Eglise grecque honore la mémoire de saint Clément et dit de lui dans sa liturgie :

Disciple du premier des apôtres, il s'est placé comme une pierre honorable sur la pierre de Pierre ; comme un soleil radieux il a brillé en Occident, illuminant la terre de sa doctrine et atteignant les contrées orientales ; il a proclamé pour toute la terre les préceptes de la foi ; il a mis le sceau de la perfection à toute la discipline ecclésiastique ; après avoir été disciple de Pierre dans la doctrine, il lui a véritablement succédé sur son siège, etc.

Ces témoignages sont plus que suffisants pour montrer comment, encore aujourd'hui, l'Eglise orientale proclame, dans le cours de son année ecclésiastique, la suprême autorité de Pierre et de ses successeurs sur l'Eglise universelle. Les Orientaux de bonne foi ne peuvent s'empêcher de le reconnaître. Aussi un *orthodoxe* écrivait-il en 1859 :

Quant à la suprématie de saint Pierre sur tous les apôtres, et à l'autorité de ses successeurs sur toute l'Eglise, les livres d'office de l'Eglise russe sont remplis des témoignages les plus explicites, au point qu'on pourrait les assimiler à la doctrine ultramontaine qui met le pape au-dessus des conciles [1].

Il paraît que, pour se débarrasser de ce témoignage assez gênant de la liturgie grecque en faveur de la primauté du Pontife romain, on aurait émis le vœu en Russie d'une révision liturgique qui le ferait disparaître. Le procédé, pour commode qu'il puisse paraître, serait sans efficacité aujourd'hui où on possède tant de moyens de contrôler ces sortes de suppressions ; il n'aurait donc d'autre résultat que de montrer au grand jour le manque de bonne foi de ceux qui oseraient y recourir. Dans tous les cas, le fait ne serait pas nouveau. Un *typicon* imprimé à Constantinople sous le patriarcat de Joachim III a modifié dans les *Ménées* des 29 et 30 juin deux textes relatifs à saint Pierre et en a retranché le nom de Rome, par cette lumineuse raison insérée en note : « Le mot *Rome* est inconvenant dans notre Eglise » (p. 201, note). Le texte ancien portait au 29 juin :

[1] *La Russie est-elle schismatique*, par un Russe, p. 43.

La fête pleine de joie des très sages apôtres et coryphées Pierre et Paul. Aussi Rome est remplie de joie et tressaille d'allégresse. Par nos cantiques et nos hymnes, faisons nous aussi la fête.

Le nouveau texte supprime la phrase du milieu. Au 30 juin l'ancien texte disait :

Toi, le principal fondement des apôtres, tu as tout quitté et tu as suivi le Maître, lui disant : Avec toi je mourrai afin d'arriver à la vie bienheureuse. Tu es devenu le premier évêque de Rome, la gloire et l'honneur de la plus grande des cités, la base de l'Eglise, ô Pierre, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

Le nouveau texte supprime le passage relatif à Rome et le remplace par ces mots :

Tu es devenu, ô Pierre, le maître du monde, le prédicateur et le roi de la foi, la gloire et l'honneur de l'Eglise et sa tour inébranlable.

Saint Pierre continue bien à être exalté, mais Rome est laissée dans l'oubli. D'où il est aisé de conclure que, pour les correcteurs du *typicon*, la primauté de saint Pierre n'est pas gênante, pourvu que mention ne soit pas faite de celle de ses successeurs. Ils oublient sans doute que les deux ne sont qu'une seule et même primauté toujours vivante et toujours nécessaire à l'Eglise, en vertu même de l'institution du Sauveur, et qu'admettre celle de Pierre c'est admettre aussi inévitablement celle des héritiers de son siège, des Pontifes de Rome, ou se montrer inconséquent avec soi-même. Il ne manque pas d'*orthodoxes* qui tombent dans cette inconséquence, et qui, tout en proclamant que saint Pierre a été élevé au-dessus des autres apôtres, ne veulent pas comprendre que ses prérogatives soient passées à ses successeurs. De ce nombre est Philarète de Moscou que nous avons eu occasion de citer plusieurs fois. Mais que ces *orthodoxes* veuillent bien consulter les actes des conciles et leurs livres liturgiques, et ils verront que l'antiquité chrétienne n'a qu'une voix pour faire des Pontifes romains les successeurs de saint Pierre dans son universelle primauté de juridiction et dans sa prérogative de docteur infaillible de la foi.

Ceci nous amène à dire un mot, pour terminer, d'un autre sentiment exprimé par un certain nombre de docteurs orthodoxes. Ce sentiment déjà assez ancien, puisqu'il est assez clairement insinué par Photius dans sa lettre aux Bulgares, et qu'il est explicitement formulé par Siméon et Nilles de Thessalonique, consiste à dire que les Pontifes romains ont possédé, en effet, la primauté de juridiction sur toute l'Eglise, mais qu'ils l'ont perdue ensuite en devenant hérétiques et en se séparant de l'orthodoxie. Ils ne recouvreront leurs droits à cette primauté qu'en faisant retour à cette orthodoxie abandonnée par eux. Nous sommes encore ici en présence d'une nouvelle divergence de vues sur l'Eglise entre les docteurs grecs, et ce n'est pas une des moins caractéristiques. On se retourne de tous côtés pour essayer de se passer de cette gênante primauté qui s'obstine, malgré tout, à ne pas lais-

ser en paix ces bons docteurs de l'Eglise orientale. Mais cette nouvelle fin de non-recevoir n'est pas plus heureuse que les autres. A ceux qui veulent s'en contenter, il suffit de répondre que la primauté de Pierre et de ses successeurs étant de droit divin dans l'Eglise *basée* sur elle, ainsi que l'enseignent les conciles et les livres liturgiques grecs, elle ne peut lui manquer jamais, en vertu de la promesse faite à saint Pierre lui-même par le Sauveur. Admettre que les Pontifes romains ont pu la perdre, c'est donc accuser du même coup Jésus-Christ de n'avoir pas tenu sa promesse et d'avoir permis que l'enfer ait prévalu contre son Eglise. On a d'autant plus le droit de s'étonner de ce sentiment de certains docteurs grecs qu'ils n'hésitent pas eux-mêmes à recourir au texte : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle, » pour établir l'indéfectibilité de l'Eglise et son infaillibilité doctrinale. En cela ils imitent les conciles et les livres liturgiques dont nous avons reproduit le témoignage, mais ils devraient les imiter et les suivre jusqu'au bout, en faisant reposer comme eux cette indéfectibilité et cette infaillibilité sur Pierre et sur ses successeurs. Quelques-uns, comme Macaire, Philarète et d'autres encore, suppriment, il est vrai, la première partie du texte, c'est-à-dire : « Tu es Pierre, » mais cette suppression ne saurait empêcher le texte d'exister intégralement dans l'Evangile, et de contenir ce qu'y a vu la tradition des premiers siècles et des sept premiers conciles, auxquels nous renvoyons les théologiens de l'Eglise grecque actuelle, s'ils veulent sincèrement connaître à ce sujet la doctrine vraie de leur Eglise et faire concorder leur sentiment avec le sien.

Nous allons examiner bientôt plus en détail l'accusation d'hérésie portée contre les Souverains Pontifes par l'encyclique de Constantinople et les auteurs qui, depuis Photius, se sont engagés dans la même voie; il suffit pour le moment d'avoir montré en général l'impossibilité radicale d'une pareille hypothèse.

(A suivre).

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Comme je reçois l'*Ami du Clergé*, je lis ce que l'on y écrit, et très souvent d'ailleurs j'y trouve des choses qui m'intéressent.

Aujourd'hui, je viens d'y voir la réponse d'un théologien à la longue consultation d'un « quidam. » (*Ami du Clergé*, n° 10).

Sans être écrivain de profession, je pourrais écrire sur cette réponse et toutes les idées qu'elle renferme un livre de 400 pages. Je me bornerai cependant à vous écrire une lettre de quatre pages.

L'auteur de cette réponse (je ne m'occupe que du 1°) n'est pas un homme sans ressource ni sans science théologique; mais il est curieux à suivre dans sa réponse : l'on dirait, à voir le conflit de la théorie et de la pratique, assister à un duel entre deux maitres d'escrime. Tour à tour, les deux bretteurs se baissent, se dressent, se lancent, se fendent, se dérobent.— Le théologien, dans cette question, me fait encore l'effet d'un équilibriste muni de son balancier et traversant un précipice sur une corde. Bref, à la fin de l'article, l'on se demande qui l'a emporté de la théorie ou de la pratique : c'est clair comme cette réponse de l'augure : *Aio te, Æacida, Romanos vincere posse.*

Ce fait reste acquis : objectivement la théorie l'emporte; subjectivement c'est la pratique. Mais avec cette ressource du point de vue subjectif l'on peut aller loin... loin... dans toutes les questions, sans tenir compte de la triste situation de l'humanité exposée par saint Paul : *Video bona proboque, deteriora sequor.*

Il y a loin de là à la simplicité idéale de l'Evangile : *Est, est ; non, non.*

Le théologien ose dire qu'il est permis à un prêtre en particulier (surtout s'il est de condition très infime) de parler du devoir électoral, même en chaire; — mais non s'il est haut placé dans la hiérarchie.

Je prierai, avec respect, l'*Ami du Clergé* de consacrer quelques pages à rassurer beaucoup d'âmes troublées sur ce fait historique :

Plusieurs évêques de France ont cru jadis que, puisque le devoir électoral est d'accomplissement journalier, et que c'est un point grave de morale intéressant le bien public, il était opportun d'en instruire leurs fidèles, et en firent une page de catéchisme.

De Rome, ils reçurent ordre de jeter cette page au panier ou au feu. N'est-ce pas là le *verbum Dei alligatum?* Je sais que beaucoup en ont été scandalisés, et moi avec eux.

Une explication, s'il vous plaît.

Nous vivons dans un temps où l'Eglise parait avoir une préoccupation : celle de ne pas être désagréable à ses persécuteurs, sauf à scandaliser ses fidèles. Aussi, l'on voit de tous côtés de grands dignitaires de l'Eglise humblement et respectueusement prosternés devant les persécuteurs, la louange, l'adulation, l'approbation hyperbolique à la bouche, et les lèvres comme les genoux dans la poussière : *Morituri te salutant.*

L'excommunication *ipso facto* existe-t-elle encore?

Quelle est désormais la règle des rapports des fidèles avec les excommuniés?

La *diplomatie* dont le théologien fait grand cas dans sa réponse, justifie-t-elle tout? Diplomatie rime, pour moi, avec finasserie, ruse, fourberie. Cela convient-il à l'Eglise? Qu'en diraient saint Ambroise et saint Chrysostome ?

Prière d'expliquer et de légitimer *la dénégation* du cardinal Rampolla, disant que le Père Wiard et le Père Picard n'avaient reçu aucune mission. (Le contraire est de notoriété publique. L'*Ami* en a parlé.)

Les cardinaux de Rome sont invités, dans quelques jours, à dîner chez l'excommunié Poubelle. *Quid de excommunicatione?*

R. — Merci à notre un peu bouillant critique du gentil compliment qu'il nous adresse! De la part d'un adversaire, cela fait toujours plaisir. C'est déjà quelque chose, de n'être pas « sans ressource » ni « sans science théologique », en un temps où beaucoup manquent de l'une et de l'autre.

Merci encore surtout de nous avoir épargné les 400 pages de variations qu'il a un instant médité d'exécuter sur le thème de notre réponse!

Merci enfin de nous avoir appris que saint Paul avait dû, dans sa jeunesse, être assez fort en vers latins, témoins ces deux tronçons assez bien venus :

...Video meliora proboque
Deteriora sequor...

que nous avions jusqu'à présent la malheureuse habitude d'attribuer à Ovide. Voilà ce que c'est que la conversation à la bonne franquette, entre amis; on s'y instruit toujours un peu! Pour l'honneur de saint Paul, nous avons mis *meliora* à la place de *bona*, qui plaît davantage à notre érudit correspondant. Le vers finit un peu mieux ainsi. Saint Paul n'avait sûrement pas son *Gradus* sous la main à ce moment-là! Après tout, *bona* était peut-être bon pour l'époque. La civilisation aura gâté la prosodie comme tout le reste! Au fond, *bona* et *meliora* ne riment pas trop mal ensemble, comme qui dirait finasserie et diplomatie. C'est kif-kif bourrico! C'est égal, si vous êtes de notre avis, la chose restera entre nous. On n'en dira rien aux exégètes. Ces gens-là sont chatouilleux, et pointilleux, vous n'en avez pas idée; et quel beau tapage ils feraient sur notre dos s'ils savaient que nous avons manqué de respect à la « latinité » de leur saint Paul. Plusieurs, il est vrai, prétendent qu'il écrivait mieux le grec que le latin. C'est une opinion. Mais silence là-dessus, et n'en parlons plus jamais, ou nous aurions des histoires...

Donc, cher confrère, vous n'êtes pas diplomate, pour un sou; et vous trouvez que nous le sommes jusqu'à la finasserie, la ruse, la fourberie inclusivement! Voilà qui va bien! rien ne vaut la précision dans les termes et nous sommes charmé d'avoir affaire à un contradicteur aussi dépouillé de ruse et de diplomatie dans la manière de se présenter.

Vous avez une domestique, cher Monsieur? Si c'est une perle fine, tous nos compliments. Mais les perles sont rares, dans ce genre-là surtout, où tout le précieux se réduit souvent à la valeur de la coquille. Vous ne paraissez pas être un homme absolument heureux ici-bas; vous êtes un peu chagrin, un peu amer pour vos contemporains et les simagrées convenues de leur ordre social! Non, là! vous n'êtes pas un homme heureux, cela se voit. Donc, vous n'avez pas la perle!... Permettez-nous au moins de le supposer, et suivez-nous bien. Surveillez surtout nos mouvements tournants, car, vous le savez, vous avez affaire à partie fortement diplomatique. Et ces diplomates!... Enfin, suffit! — Attention! On commence.

Votre gouvernement rate bien un peu quelquefois les sauces ou laisse brûler l'épiderme du gigot! Voyons, avouez-le, vous n'êtes pas sans avoir constaté ce phénomène. Et ce que c'est désagréable, n'est-ce pas? quand il y a du monde, sans compter ce qu'on en pense, quand même on est tout seul, sans compter la tête des vicaires, etc...

Que dites-vous alors à votre Marthe?

Voyons, soyez franc, puisque vous l'êtes! Pas de finasserie, s'il vous plaît! De votre part nous n'en acceptons aucune. C'est bien assez des nôtres pour augmenter les péchés du monde.

Eh bien! Que dites-vous à votre cordon bleu? Rien?... — On vous y prend! *Est, est*, ou *Non, non*. C'est dans l'Evangile. « Cette sauce est absurde; ce rôti est repoussant. » Voilà comme il faut parler, quand on a des principes.

Hum!... cela peut encore aller une fois, dix fois... Mais cent fois!... Mais mille! Mais à chaque heure du jour! Ah non! Ce serait trop, n'est-ce pas? Et inutile, donc! sans compter que le ministère pourrait se fatiguer... Vous finissez donc par vous taire, ce qui est très mal, savez-vous? Une pointe de diplomatie déjà? Chez vous? Fi! Vous vous taisez, vulgaire opportuniste, alors que les principes du bon ordre sont en jeu, parce que vous trouvez plus utile à vos intérêts de subir la maladresse d'une domestique que de lui administrer la monition que mérite le désordre apporté par elle au service de votre cuisine.

Et si la dite cuisinière n'est pas douce comme un mouton, si elle a son petit caractère pointu, prompt à la riposte, si elle vous montre de temps à autre du bout d'un index menaçant le nœud de son tablier, *quid*, oui, *quid in casu*, s'il vous plaît?

Le silence encore, hélas! pour éviter l'orage, la scène et tout le tralala..., « pour avoir la paix », comme dit la chanson.

Tiens! Pour avoir la paix, vous supportez sans sourciller que votre ministre de l'intérieur se permette « subjectivement » des incorrections qu'il a « objectivement » le devoir absolu de s'interdire?

Et vous, l'homme à la ligne droite, c'est par ce chemin tortueux, pouah!... des lâches concessions, que vous vous ménagez ainsi une petite allure doucette dans votre « home », au lieu de foncer crânement sur l'ennemi, et de lui briser le nez sous le choc de la barre de fer rigide du principe dont il se moque pratiquement comme de Collin-Tampon.

Vous êtes maître de maison. On vous met au défi de signer ici une déclaration franche, sans réticence ni arrière-pensée, certifiant sur l'honneur que vous n'avez jamais une seule fois rencontré dans votre gouvernement un abus, une faute, un oubli, sans immédiatement protester et venger, comme il convient, la règle outragée par la délinquante.

Quel être insupportable ce serait, mon Dieu! à enfermer tout net, que l'original féru de la toquade de la franchise à bâtons rompus, qui ne saurait ni plier ni se taire jamais, au grand dommage de la paix publique et de ses propres intérêts!

(Pour plus amples renseignements, en cas de loisir, et pour ceux qui souffrent du mal d'humeur chagrine, voir : Labiche, *Le Misanthrope et l'Auvergnat*).

Vous n'en êtes pas là?... Il vous arrive donc à vous aussi quelquefois de courber l'échine devant l'orage, et de contempler, bouche close, l'outrage que subit la pauvre vérité sous vos yeux. Donc vous êtes diplomate, rusé, fourbe, finassier enfin, à vos heures. Pour parler un peu plus proprement,

disons que vous n'oubliez pas d'être *prudent* quand il faut l'être. Pourquoi interdisez-vous à l'Eglise le droit de l'être aux siennes ? et aux théologiens le droit de l'être en matière électorale, et aux évêques le droit de l'être en matière de relations avec le pouvoir civil ?

Ah ! voilà ! Vous ne niez pas que la prudence ait du bon. Mais ce qui vous chiffonne, c'est qu'on s'en serve sur le chapitre des élections.

Et pourquoi pas, dites, sur ce chapitre-là aussi bien que sur tous les autres? Il y a intérêt grave à ce que les gens soient dûment avertis du péché qu'ils s'exposent à commettre en votant mal; c'est vrai. Mais s'il y a intérêt plus grave encore à ce qu'ils ne le soient pas, pourquoi vous échauffer la bile si fort contre ceux qui ont encore la simplicité de croire que de deux maux il faut choisir le moindre, absolument comme vous quand, mis en présence d'une mauvaise sauce à avaler et d'un changement de ministère, vous vous résignez silencieusement au supplice de la sauce ? Votre *verbum* est-il assez *alligatum* en ce cas-là, comme en beaucoup d'autres ?...

Donnez-vous la peine de creuser la question et vous arriverez à comprendre : 1° que le *Verbum Dei non est alligatum* ne signifie pas du tout qu'on doive toujours, partout, n'importe quand et n'importe où, le prêcher ; 2° que la monition des pénitents en matière électorale n'est pas tout à fait le *Verbum Dei* dont il est question dans l'Ecriture ; 3° que le mot *alligatum* n'a rien à voir avec le silence prudent que réclame parfois en matière pratique l'enseignement de la vérité.

« La ressource du point de vue subjectif » vous fait peur... Vous lui reprochez de ne pas tenir compte de la triste situation de l'humanité ?... Voyons ! Qui est-ce qui rêve ici ? On se tue à vous répéter que c'est précisément la considération de « la triste situation présente de l'humanité » qui oblige à se préoccuper du point de vue subjectif, et vous appelez cela n'en pas tenir compte ? Passons.

Autre grief. « Le théologien ose dire qu'il est permis à un prêtre en particulier (surtout s'il est de condition très infime), de parler du devoir électoral, même en chaire, mais non s'il est haut placé dans la hiérarchie ». Eh oui ! le théologien a dit cela ou à peu près, car ce n'est pas textuel ; et il ose croire que ce n'est pas si mal pensé. Jugez plutôt par la très simple observation que voici.

Un de vos paroissiens se présente à une élection municipale complémentaire. C'est un mauvais drôle, ami du maire avec qui vous êtes en délicatesse. Si vous vouliez vous appliquer à vous-même la règle de conduite que vous voudriez voir pratiquer par les prêtres « haut placés dans la hiérarchie », par les évêques, vous monteriez en chaire et diriez à vos ouailles rassemblées : « Mes frères, X... est une canaille ; c'est péché que de voter pour lui. Je refuse l'absolution à ceux qui oseront le faire. *Amen.* »

Voilà qui serait franc comme l'osier, pas finassier, pas diplomate du tout. Voilà pourtant ce que vous ne ferez jamais. Sur quoi vous êtes d'accord avec le théologien « qui a osé dire, etc... »

Et pourtant, si vous avez en dessous, par conversations privées et influences indirectes, des moyens de faire savoir à vos gens ce que vous pensez de X... et ce qu'ils en doivent penser eux-mêmes, vous n'hésiterez pas à les employer. Ce qui sera très bien, mais un peu finassier tout de même, il faut en convenir.

Quand vous aurez dit au « théologien » en question pourquoi vous trouvez bon qu'on fasse *au-dessous* de vous, en dehors de vous, officiellement du moins, une besogne fort utile dont vous ne voulez pas vous charger vous-même carrément en public, *coram populo*, le dit théologien se chargera de trouver dans votre réponse tout ce qu'il lui faut pour vous prouver que l'évêque peut avoir tort de prêcher sur la question électorale, alors que le curé, tout juste sur le même chapitre, peut avoir raison. Ce théologien curieux aimerait par exemple savoir s'il ne vous est jamais arrivé de biaiser, de finasser, par crainte salutaire de vous compromettre avec votre maire en vous engageant avec lui dans un conflit à conséquences graves dont la prévision a arrêté sur vos lèvres des mots qui auraient eu si bonne envie d'en sortir ! *Verbum parochi alligatum !* Vous ne faites pas exception à la règle, allez ! à moins que vous n'habitiez un pays où le maire est excellent catholique, et vos paroissiens aussi, où tout est pour le mieux suivant les conceptions pures de l'idéal, auquel cas vous seriez excusable de ne rien entendre à notre diplomatie à nous autres, pauvres gens condamnés à vivoter péniblement, croyez-le, en régions sublunaires infiniment moins fortunées que la vôtre.

Et c'est parce qu'il est de son temps, membre de l'humaine société réduite à la triste situation que vous dites, toujours d'après saint Paul, que le pape fait lui aussi de la diplomatie ou de la finasserie, puisque vous voulez que cela rime. Shocking ! Des courbettes à la République française ! Des concessions, du silence ! On dirait un vulgaire curé rusant avec son maire ! Pour un curé, cela passe ; mais un pape !

Tenez ! mieux vaut vous le dire tout de suite ; une fois le coup porté vous n'en souffrirez plus. Eh bien, là ! C'est vrai... Le théologien ose croire encore et dire, — il va jusque-là, le malheureux !... — que curé et maire, pape et république, c'est absolument la même chose. Dans les deux cas il comprend et approuve fortement la prudente réserve, les « courbettes », la finasserie du pasteur qui ne voit pas de meilleur moyen d'éviter une invasion de loups à son troupeau.

Saint Ambroise et saint Chrysostome ne passaient point pour des sots dans leur temps. S'ils revenaient à la vie aujourd'hui, ils trouveraient que le pape et le curé manœuvrent adroitement leur gouvernail ; ils trouveraient que c'est par trop simpliste d'aller donner de la proue sur les

cailloux, histoire de suivre la ligne droite idéale qui n'existe pas dans la pratique de la navigation, où les marins vous diront que la ligne courbe est la plus employée ; ils trouveraient que si l'excommunication ne sert à rien, qu'à produire plus de mal que de bien, il est mieux de ne pas s'en servir; ils trouveraient que le pape a bien fait de dire à l'oreille des PP. Wiard et Picard des choses que le public n'a pas à savoir, comme à confesse; ils trouveraient que l'Eglise sait encore se tirer d'affaire, comme dans le temps passé, et que les cardinaux de Rome peuvent *tuta conscientia* dîner chez l'excommunié Poubelle, parce que celui-ci n'est pas excommunié jusqu'à la communication *in mensa* inclusivement; ils trouveraient, ces bons saints, que si vous mettez dans l'Ecriture des choses qui n'y sont point, vous ne paraissez pas vous douter de toutes celles qui s'y trouvent, entre autres qu'un bon curé, un bon évêque, un bon pape, doit allier ici-bas, dans la condition pratique de vie que leur fait la Providence, la *calliditas serpentis* à la *simplicitas columbæ ;* ils trouveraient, cher confrère, que de ces deux qualités vous êtes sans doute assurément bien pourvu de la seconde, mais que peut-être vous manquez tout de même un peu trop de l'autre.

Q. — Permettez-moi de vous demander quelques renseignements au sujet des œuvres du fumiste Léo Taxil sur la franc-maçonnerie : *Les Frères trois points, Culte du Grand Architecte*, etc.

Ces œuvres, sous prétexte de tout dire et de tout révéler, ne sont-elles pas un cloaque d'erreurs et d'obscénités, et à cause de cela défendues par les règles de l'Index, pour contenir et peut-être favoriser l'hérésie et aussi exposer notablement des choses obscènes?

Si ces ouvrages ne sont pas défendus, ne sont-ils pas au moins dangereux ?

R. — Il est absolument certain que la plupart des livres dont vous parlez sont *dangereux*, pour les motifs que vous indiquez, et par suite sont défendus par la loi naturelle d'une manière plus ou moins grave suivant les personnes qui les lisent.

Faut-il ajouter une défense de droit positif ? Avant de le dire, il est bon d'exposer le sens de la loi récente sur l'Index.

On pourrait invoquer à l'appui de la défense les articles 2 et 9.

Art. 2. « Les livres des apostats, des hérétiques, des schismatiques et de tous autres écrivains défendant l'hérésie ou le schisme, ou ébranlant en quelque façon les fondements de la religion, sont absolument prohibés. »

Pour qu'un livre tombe sous la prohibition de cet article, il ne suffit donc pas qu'il *renferme* des hérésies, il faut encore qu'il *en prenne la défense*, comme le démontre clairement l'emploi du verbe *propugnare*. Or, cette condition ne se vérifie pas dans les livres de Léo Taxil. On y trouve exposées, il est vrai, de nombreuses erreurs avec l'intention bien arrêtée de les donner sans aucune réfutation; mais en somme il n'y a pas la *défense explicite* de l'erreur.

Art. 9. « Les livres qui traitent *ex professo* de sujets lascifs ou obscènes, qui contiennent des récits ou des enseignements de ce genre, sont absolument prohibés. » Voici quelques commentaires empruntés aux auteurs : « La clause *ex professo*, c'est-à-dire *formellement, expressément*, s'applique aux ouvrages dont le contenu est gravement immoral, quand bien même l'immoralité ne serait qu'implicite et ne paraîtrait pas avoir été le but principal de l'auteur. Je dis : *dont le contenu*, ce qui doit s'entendre même d'un seul passage de quelque étendue, mais non d'un simple détail jeté en passant. Les mauvais romans tombent-ils sous cet article? Incontestablement s'ils exposent, racontent ou enseignent *ex professo* des choses obscènes. » Ainsi s'exprime la *Revue des sciences ecclésiastiques*[1].

« Il faut bien remarquer les deux mots : *narrant aut docent*, dit la *Revue théologique française*. Par suite de leur insertion, il est bien évident que la prohibition s'étend et aux ouvrages qui enseignent l'obscénité et à ceux qui la *racontent*, ou, si l'on aime mieux, aux livres qui traitent *ex professo* de matières lascives et obscènes, sous forme narrative comme sous forme didactique. C'est parce qu'ils traitent de matières obscènes en employant la forme narrative que certains romans tomberont sous les décrets, mais nous répétons que beaucoup y échappent parce qu'on ne peut pas dire d'eux que *per se et ex professo narrant obscœna*[2]. »

Voilà bien la note que l'on peut infliger à l'œuvre de Léo Taxil. Il y a tel ouvrage où l'on raconte *ex professo res obscœnas :* il tombe donc sous les lois de l'Index ; tandis que d'autres en seront exempts pour le motif contraire.

En tous cas, c'est un auteur à faire disparaître de toutes les bibliothèques. De fait, à quoi peut-il servir ? Les renseignements historiques qu'il prétend donner ne sont nullement garantis. D'autre part, il a écrit avec l'intention implicite de faire du mal; par conséquent ce serait un crime de lui prêter un concours même négatif en gardant des livres qui pourraient tomber entre des mains inexpérimentées.

Q. — Dans le numéro 3 de l'*Ami du Clergé*, 20 janvier 1898, page 43, vous parlez de l'indulgence *toties quoties* attachée à la fête du Rosaire. Vous dites que cette indulgence peut être gagnée par tous les fidèles à condition de visiter la chapelle ou l'église du Saint Rosaire ; mais vous ne parlez pas des personnes qui se trouvent dans l'impossibilité morale absolue de visiter la chapelle du Saint Rosaire.

Ne jugeriez-vous pas utile et à propos de compléter votre réponse, s'il y a lieu ?

Or, dans le *Petit Traité des Indulgences*, par l'abbé Collomb, page 81, troisième édition, approuvée par la Sacrée Congrégation des Indulgences, on lit : « Par concession de Pie IX du 8 février 1874, les personnes vivant en communauté (couvents, collèges, pensionnats)

[1] *Revue des sciences ecclésiastiques*, août 1897, p. 97.
[2] *Revue théologique française*, 1897, p. 286.

et inscrites à la confrérie du Rosaire, peuvent gagner cette indulgence (*toties quoties)* en visitant leur propre chapelle. (Concession citée dans l'*Univers*, nº du 13 septembre 1882, 3e page). »

Je crois que vous rendriez service à vos lecteurs dévoués des couvents, pensionnats, etc., en citant cette décision, qu'il y a tout lieu de croire authentique.

Pourquoi le R. P. Matthieu-Joseph Rousset n'en fait-il pas mention dans son Manuel du Saint Rosaire, 3e édition, 1895 ?

R. — Notre réponse est complète en elle-même ; toutefois nous voulons bien étudier l'indult du 8 février 1874, que vous nous signalez, pour en déterminer le vrai sens et démontrer par là même que nous n'avions pas à nous en préoccuper dans l'article que vous rappelez.

De fait, la concession du 8 février 1874, dont parle M. Collomb, n'est pas restreinte à l'indulgence *toties quoties* du jour de la fête du Rosaire, mais elle vise toutes les indulgences de la confrérie qui exigent une visite à la chapelle du Rosaire. Aussi en est-il fait mention par tous les auteurs, non pas à la même place que M. Collomb, mais à l'endroit où l'on explique les privilèges des confrères du Rosaire. Voici le passage que lui consacre le P. Béringer[1] :

Les religieuses cloitrées, qui sont membres de la confrérie, peuvent gagner les indulgences en visitant l'église ou la chapelle de leur couvent, en place de l'église de la confrérie, pourvu qu'elles accomplissent toutes les autres œuvres prescrites (Pie IX, *Expositum Nobis*, 11 aug. 1871).

Les membres de la confrérie du Rosaire qui vivent ensemble dans des collèges, des séminaires ou des pensions, ceux aussi qui font partie d'un cercle ou d'une association catholique, jouissent du même privilège. (Pie IX, le 8 février 1874). En visitant leur propre chapelle, après s'être acquittés des autres prescriptions, ils gagnent toutes les indulgences qui exigent une visite à l'église de la confrérie. Ont part à ce privilège tous les confrères qui, sans être eux-mêmes membres de ces collèges, séminaires ou pensions, vivent cependant dans ces maisons, comme les domestiques ou les personnes retirées qui ne peuvent librement sortir. Au nombre des associations catholiques, il faut compter toutes les confréries, congrégations, ou associations qui poursuivent un but religieux.

Le P. Pradel, dans son édition de 1897, mentionne la concession dont nous parlons, au § *Privilèges pour les communautés religieuses et aggrégations diverses*[2] :

En visitant l'oratoire de la maison, dit-il, soit public, soit intérieur, en y faisant la communion, en y récitant les prières déterminées, toute personne d'une communauté religieuse ou établissement analogue, reçue dans la confrérie du Rosaire, gagne les indulgences attachées aux mêmes actes faits dans l'église ou à l'autel de la confrérie du Rosaire. (Pie IX, 11 août 1871, 8 fév. 1874). Ainsi, chaque jour, en disant le chapelet dans cet oratoire, on gagne 50 ans d'indulgences ; à chaque premier dimanche du mois, à chaque fête de l'un des mystères du Rosaire, aux principales fêtes de la sainte Vierge, en y communiant et en y faisant quelques prières, on gagne diverses indulgences plénières. Le jour de la fête du Rosaire, premier dimanche d'octobre, on y gagne une indulgence plénière à chaque visite, etc., etc.

[1] Béringer, *Les Indulgences*, t. II, p. 188.
[2] Pradel, *Manuel du T. S. Rosaire*, 1897, p. 163.

Il est donc clairement établi que les indults de 1871 et de 1874 contiennent des concessions *générales*, et que nous n'avions pas à nous en préoccuper à l'endroit marqué. Merci, néanmoins, de la remarque, qui nous permet d'être utile aux membres du Rosaire vivant en communauté, en leur rappelant un précieux privilège.

Q. — Clotaire est loin d'être une figure sympathique. Cependant sainte Radegonde ayant fini par consentir à l'épouser, pouvait-elle se vouer à la vie religieuse comme elle le fit, sans le consentement du roi ? Je sais que de bonnes raisons ne lui manquaient pas de se séparer de son barbare mari. Mais enfin avait-elle le droit de forcer la main à l'évêque de Noyon saint Médard, de se couper elle-même les cheveux en lui disant : « Si vous tardez davantage à me consacrer à Dieu, vous ferez voir que vous craignez plus les hommes que Dieu ? » Ne rompait-elle pas avec ses devoirs d'épouse et de reine ? N'était-ce pas donner libre cours à la vie débauchée du roi son mari ?

N'émigrait-elle pas, au lieu de rester à son poste de souffrance et de combat ?

R. — La conduite de sainte Radegonde en cette circonstance peut être considérée à deux points de vue très différents, au point de vue canonique et au point de vue pratique.

Au point de vue canonique, la conduite adultère bien connue de son mari lui donnait certainement le droit de le quitter et de se faire religieuse sans son consentement.

Au point de vue pratique, il y avait sans doute de graves raisons pour ne pas faire droit sur-le-champ à sa demande et pour résister à ses instances, et on ne peut guère blâmer saint Médard de n'y avoir pas tout d'abord consenti.

Mais sainte Radegonde en avait de meilleures pour persister dans son dessein. Elle avait épuisé tous les moyens possibles de faire du bien à son mari ; il était évident pour elle qu'elle n'obtiendrait rien en demeurant avec le roi ; et en se faisant religieuse, outre le bien qui en résulterait, elle trouvait encore le moyen d'être utile au roi par ses prières et même par sa retraite, qui était la condamnation de ses désordres.

L'événement, le jugement de Dieu lui-même et de l'Eglise ont donné raison à sainte Radegonde.

Q. — A qui faut-il demander la bénédiction de la triple couronne de la bienheureuse Jeanne de Valois, dont vous parlez dans le nº 3 de l'*Ami*, 1898, page 45 ? Quelles sont les indulgences attachées à ce chapelet et quelle est la manière de le dire ?

R. — Le décret du 6 mars 1746, dont il est question au passage que vous rappelez, exige que le chapelet de sainte Jeanne de Valois soit bénit par les supérieurs de l'Ordre de l'Annonciade, ou par les confesseurs ordinaires ou extraordinaires des religieuses. Il y a un monastère des Sœurs de l'Annonciade de la Vierge Marie à Villeneuve-sur-Lot, au diocèse d'Agen : vous pourrez y adresser les chapelets que vous désirez faire bénir.

L'AMI DU CLERGE et les livres

Notices et renseignements divers

Cours élémentaire d'apologétique chrétienne, par Mgr H. Rutten, prélat de la maison de Sa Sainteté, vicaire général de Mgr l'évêque de Liège. — Un vol. in-12 de XVI-538 p., 3 fr. — Bruxelles, Oscar Schepens.

Introduction scientifique à la foi chrétienne, par un ingénieur de l'Etat, ancien élève de l'Ecole polytechnique. — Un vol. in-8 écu de 310 p., 4 fr., *franco* 4 fr. 50. — Paris, Bloud et Barral.

Exposé de la doctrine catholique, par l'abbé Girodon, avec une introduction par Mgr d'Hulst. — Nouvelle édition. Un vol. in-8 de 486 p., 5 fr. — Paris, Plon.

I. — C'est une dixième édition que nous annonçons du *Manuel* de Mgr Rutten. Ce chiffre suffit à en dire le succès. Il a été rédigé pour des élèves de petit séminaire. On y trouvera toutes les qualités d'ordre, de clarté, de méthode, de précision qui font les bons manuels. L'auteur procède par questions et réponses, ce qui a l'inappréciable avantage de mieux concentrer l'attention de l'élève sur le point précis à élucider. Les réponses sont d'ailleurs, quand il y a lieu, très développées et complètes.

L'ouvrage est divisé en deux parties bien distinctes. La première, intitulée *Cours supérieur de religion*, suit le plan classique : la religion naturelle, la religion révélée, la divinité du christianisme, l'Eglise et ses notes.

A la page 320, s'ouvre la seconde partie, incomparablement plus neuve. Elle est intitulée : *L'Eglise et la civilisation*. C'est le meilleur cours d'apologétique sociale que l'on puisse désirer, le plus clair, le plus substantiel, le plus pleinement catholique surtout. Exposé calme et complet des doctrines libérales, leurs conséquences lamentables pour l'Eglise et pour la société civile, les enseignements de l'Eglise dans leurs rapports avec le bonheur temporel de l'humanité, avec le bonheur de l'individu, de la société domestique, de la société civile, l'action civilisatrice de l'Eglise dans le passé : civilisation ancienne, travail du christianisme sur le monde païen, sur le monde barbare, sur le moyen âge, réfutation des objections adressées à l'Eglise au nom de l'histoire, action civilisatrice de l'Eglise dans le présent, réfutation de l'objection tirée de la supériorité prétendue des nations protestantes, etc. ; autant de chapitres dont l'étude approfondie fournira d'armes vigoureuses notre jeunesse cultivée.

Nos cours de religion sont restés longtemps muets là-dessus. Mgr Rutten comble une lacune ; et la lecture de son travail montrera à tous combien cette lacune était profonde, combien cependant elle est facile à combler, à la lumière des enseignements authentiques de l'Eglise. Il est de Liège, et nul de nos lecteurs n'ignore la sûreté de doctrine et la décision par où brille l'école chrétienne-sociale de Liège.

II. — L'*Introduction scientifique à la foi chrétienne* est caractérisée par l'extrême rigueur de méthode scientifique appliquée aux problèmes fondamentaux de la religion : nécessité scientifique de l'existence de Dieu, impossibilité des systèmes fondés sur le matérialisme et le panthéisme, l'origine de la vie et le transformisme, les rapports de Dieu et de l'humanité, le miracle, la prophétie, le caractère historique de Jésus-Christ, la convenance scientifique de l'Incarnation, les analogies scientifiques de la Rédemption, l'Eglise et sa définition scientifique, nécessité de son autorité. Toutes les hypothèses que l'on peut faire pour se passer de Dieu conduisent à des résultats absolument opposés à ceux que nous fait connaître l'observation dans le domaine des sciences naturelles. Et de toutes les doctrines philosophiques imaginées sur l'homme, sur sa nature, sur le problème du mal, sur l'autre vie, pas une n'est aussi conforme à la vraie science que la foi chrétienne.

Voilà les bases solides que pose ce petit volume, les bases qui doivent servir de fondement à tout essai d'apologétique.

III. — Ancien directeur de l'école Ozanam à Lyon, M. l'abbé Girodon est un théologien savant, un penseur original, un éducateur universellement apprécié. Ses réflexions personnelles sur les besoins religieux de nos contemporains, fortifiées par les confidences d'un grand nombre d'hommes et de jeunes gens, l'avaient conduit, voilà quatorze ans, à concevoir et à exécuter le plan d'un *Exposé de la doctrine catholique* qui répondit aux besoins de notre temps. Ce n'était point un livre polémique ; c'était la suite lumineuse de nos grandes vérités dogmatiques et morales, présentée avec une rigueur logique qui était loin d'exclure la chaleur ou même le charme. Voir, par exemple, à la page 134, cette belle recherche de l'âme anxieuse en face des preuves de l'existence de Dieu :

« Pour ma part, lorsque j'ai dû me prouver à moi-même l'existence de Dieu, — et quel homme de notre génération n'a passé par ces heures d'angoisses où tout s'effondre, où le néant semble attirer et fasciner l'esprit, comme les abîmes attirent le voyageur pris de vertige ? — dans ces moments de suprême et douloureuse anxiété, ce n'est aucune des preuves classiques qui a ramené la paix dans mon âme avec la persuasion. Je puis bien rappeler, ô mon Dieu, pour l'instruction de ceux qui vous cherchent, ces années où, épouvanté de votre grandeur, effrayé des sacrifices que vous demandez parfois, mon esprit se débattait contre lui-même, le doute y entrait malgré ma volonté, et la terrible question se posait devant moi : S'il y a un Dieu, je ne suis rien en sa présence, mon devoir est de lui obéir, quoi qu'il en coûte, et là sera aussi mon bonheur. Mais y a-t-il un Dieu ? et n'est-ce pas folie de lui abandonner la direction de ma vie, sans être assuré que derrière son nom existe une réalité vivante, puissante, infinie ?... »

Toutes les pages de l'*Exposé* sont vraiment vécues. Rien qui ressemble au psittacisme des manuels ordinaires. Et ce n'est point un manuel en effet que cet *Exposé ;* ce serait bien plutôt un livre de méditations. Méditations à l'usage non seulement de la jeunesse, mais des hommes mûrs. Nombre de pages rappellent les immortelles *Considérations* de Mgr Gerbet *sur le dogme de la Pénitence*.

Avons-nous besoin d'ajouter que l'exactitude théologique la plus rigoureuse n'y trouvera rien à reprendre ? On a reproché à M. Girodon (à la première édition) un penchant pour certaines opinions hasardeuses. Ceux qui ont formulé le reproche n'avaient pas lu le livre ou ne l'avaient lu que superficiellement. M. Girodon sans doute est justement préoccupé de délivrer ses contemporains des exagérations qui chargent parfois l'enseignement catholique et vont jusqu'à le masquer. Mais il n'est nullement ce que l'on appelle un « minimiste. » Nul ne s'attache plus que lui à présenter dans toute son intégrité l'enseignement catholique, là où cet enseignement est manifeste et nous est clairement imposé par la voix de l'Eglise. Tout homme de bonne foi peut ouvrir son livre avec confiance ; il y apprendra exactement ce qu'il est tenu de croire et pourquoi il y est tenu. Sur certains points délicats il indique jusqu'où l'on peut aller sans être formellement hérétique : a-t-il tort ? et l'Eglise, dans son enseignement authentique, n'a-t-elle pas le même souci ?

A propos du péché originel, par exemple, il mentionne (p. 202) l'interprétation allégorique de Cajétan et de quelques autres ; et tout en constatant que l'Eglise ne les a pas condamnés, il s'empresse d'ajouter que « la masse des catholiques accepte tel qu'il est le récit biblique ; je pourrais même dire la masse du genre humain, car rien de plus commun dans les traditions anciennes que les allusions au serpent, à l'arbre dont le fruit donne la mort, à la femme qui a perdu tous les biens par sa curiosité coupable, etc. Du reste, pour qui lit attentivement ce chapitre de la Genèse, surtout pour qui tient compte des commentaires des Pères et des théologiens, il y a dans cette page, si étrange au premier aspect, des vues sur la nature humaine dont la profondeur est plus surprenante encore que les prodiges ainsi racontés. » Suivent les commentaires de Bossuet. Qui n'est frappé de la force de persuasion qui sort de ces lignes ?

Il s'étend d'ailleurs fort longuement sur cette question du péché originel, objet de scandale pour le ratio-

nalisme moderne, et fait des réflexions fort justes sur la formation intellectuelle de nos lettrés :

« *Beaucoup d'hommes connaissent le dogme catholique par nos classiques littéraires plus que par les théologiens :* ils ne devront donc pas être surpris si notre vraie doctrine leur paraît plus simple et plus acceptable que les théories puisées dans des écrivains soumis, même sans le savoir, à la funeste influence de Port-Royal... Pascal était infesté des erreurs de Jansénius et de Baïus ; il en a gardé une façon de présenter le christianisme précisément faite pour éloigner les hommes intelligents. Seulement, je le répète encore à cause du grand nom de Pascal, ce christianisme est le christianisme de Port-Royal ; il n'est pas celui de l'Eglise. » (p. 211, 214, etc.).

Les Grands écrivains français, *classiques et modernes, apologistes de la foi chrétienne*, par M. Mazuel, agrégé de l'Université, professeur honoraire. — Un vol. gr. in-8 de 400 p. — Prix : 4 fr. — Société de Saint-Augustin, Paris-Lille.

Ce livre ne contient que des *extraits*, empruntés à la plupart des écrivains français, et disposés dans un ordre logique, dans le but de justifier l'enseignement de l'Eglise sur les principaux dogmes de la foi.

Il est divisé en trois parties, qui se subdivisent ellesmêmes en plusieurs chapitres, sauf la première.

Ire *Partie.* Elle est consacrée aux *préliminaires ;* il y est question de l'indifférence et du doute en matière de religion, de la perte de la foi, du sentiment religieux, des fausses religions, de la divinité de l'Eglise catholique, etc.

IIe *Partie.* VÉRITÉS DE RAISON : — Dieu. — Dieu créateur. — L'âme, le libre arbitre, l'immortalité de l'âme. — Systèmes philosophiques modernes et contemporains.

IIIe *Partie.* VÉRITÉS DE FOI : — La foi et la raison. — Le surnaturel. — La Trinité. Les anges; Satan. — Le péché originel, la grâce et la prédestination. — L'Incarnation, la sainte Vierge et la Rédemption. — Jésus-Christ. — L'Eucharistie. — La confession. — Le mariage. — Le célibat ecclésiastique et les ordres religieux. La charité. — L'Extrême-Onction. — Les fins dernières.

Voici les auteurs cités : Ampère, Bacon, Balfour, Barthélemy Saint-Hilaire, Frédéric Bastiat, Philippe Berger, Bergier, Bourdaloue, Bossuet, Albert de Broglie, Broussais, Maxime du Camp, P. Carbonnelle, Caro, Chateaubriand, cardinal de Cheverus, Chevreul, Corneille, Cousin, Casimir Delavigne, Droz, Duilhé de Saint-Projet, Euler, Faye, Fénelon, Victor Fournel, Franklin, Edouard Frémy, Albert Gaudry, Gerbet, Gratry, Guizot, Ernest Havet, Victor Hugo, Jouffroy, Laboulaye, Lacordaire, La Luzerne, Lamarck, Lamartine, Lamennais, Lamoricière, Laplace, Laprade, Le Play, Littré, Lyon, Macaulay, Malebranche, de Margerie, Martin de Noirlieu, Michelet, de Montalembert, de Musset, Ernest Naville, Auguste Nicolas, Ozanam, Pascal, Perraud, Perreyve, Perrone, Perse, Plantier, Poulle, de Pressensé, de Pressy, Proudhon, Racine, Reboul, Richter, Rousseau, de Sacy, Schérer, Jules Simon, Sully-Prudhomme, Taine, Thiers, de Tocqueville, Alfred de Vigny, Vigouroux, Wallon.

Ce n'est pas la première fois que pareille apologie est essayée depuis M. de Genoude et à sa suite; cependant le livre que voici est bien neuf, sinon par le plan, du moins par le choix des matériaux mis en œuvre.

Manuel de piété, *ou Petite théologie ascétique à l'usage des fidèles*, par l'abbé Grenet, supérieur des Sœurs de la Miséricorde de Séez. — Un vol. in-18 de 310 p., cartonné 3 fr. — A l'Imprimerie de l'Œuvre expiatoire de la Chapelle-Montligeon, Orne.

La sainte messe, *sens véritable des prières et des cérémonies, ou les fidèles unis au prêtre selon l'esprit de l'Eglise*, par l'abbé Décrouïlle. — Deuxième édition, revue et annotée. — In-12 de XVI-466 p., 3 fr. 50, *franco* 4 fr. — Paris, Haton.

I. — Voici un livre que de tous côtés l'on réclamait. Les opuscules de dévotion, recueils de prières, etc., sont légion (comme le démon de l'Evangile). Quant à l'exposition de la doctrine ascétique de l'Eglise à l'usage des fidèles, nos pieux et surtout nos pieuses auteurs des temps modernes la négligent. La dévotion est excellente, à condition de s'appuyer sur la théologie ; toute piété doit avoir ses racines dans le dogme. Et c'est pourquoi nous recommandons aujourd'hui le présent *Manuel* à toutes les âmes chrétiennes. On lui trouvera l'aspect un peu sec. Il n'a de la sécheresse que l'aspect ; on y sent vite circuler profondément la tendresse d'un directeur zélé. Et surtout il est clair et précis, et donne sur tous les thèmes et pratiques de la vie chrétienne la doctrine de l'Eglise et des grands théologiens.

II. — Toute la piété chrétienne gravite autour de la sainte Eucharistie, de la sainte Eucharistie reçue en sacrement ou adorée en sacrifice. C'est pourquoi il est essentiel que les fidèles connaissent et comprennent et suivent avec amour les cérémonies de la sainte messe. Et pour cela (nous l'avons dit déjà à propos de la 1re édition, *Ami* 1896, p. 110-111), aucun livre ne vaut celui de l'abbé Décrouïlle. Il réalise, dans la plus heureuse mesure et la plus parfaite harmonie, l'alliance de la science et de la piété. A vrai dire, que vaut une piété qui ne repose pas sur la science religieuse ? et que vaut une science qui ne se tourne pas en piété ? Aussi la *Sainte messe* est l'un des livres que nous avons le plus instamment, le plus universellement recommandés depuis deux ans, absolument à tout le monde.

La nouvelle édition est enrichie, en queue, de notes explicatives très intéressantes, surtout à l'usage des prêtres et des fidèles plus instruits. On y renvoie au moyen de lettres intercalées dans le texte.

Notre-Dame de Pellevoisin et le Sacré-Cœur, *ou manifestation des miséricordes divines en faveur de la France.* — In-18 de 220 p., 0 fr. 75, *franco* 1 fr. — Paris, bureau de la basilique de Montmartre, rue de la Barre, 31 (se vend au profit de l'Œuvre).

Chaque page de ce livre sera un trait de lumière et d'espérance. La pieuse auteur, déjà connue par divers opuscules de piété qui ont reçu les meilleurs encouragements du cardinal Pie, s'est appliquée à démontrer comment les apparitions de la très sainte Vierge à Pellevoisin résument, confirment et complètent les apparitions antérieures de ce siècle, comment elles nous donnent de la miséricorde divine des témoignages nouveaux et particulièrement touchants.

Sous sa plume, chacune des paroles de la sainte Vierge nous apparaît comme une mine de précieux enseignements destinés à nous inculquer surtout la nécessité des deux grands devoirs de la *prière* et de la *réparation*.

Une large place est faite au récit des apparitions et des nombreuses faveurs par lesquelles, depuis vingt-deux ans, la *Mère toute miséricordieuse* s'est plu à récompenser ceux qui l'ont invoquée sous ce beau titre. — A la fin du volume, une neuvaine qui est un exquis bouquet de pensées pieuses et délicates.

Jésus, Marie, Joseph, *ou la Sainte Famille, ses caractères, ses exemples, son culte*, par l'abbé Castanet. — In-18 de XX-380 p., 2 fr. 50. — Paris, Bloud et Barral.

Le Pater expliqué et commenté par le cardinal Melchers. Traduit de l'allemand par M. Duchemin. — In-18 de VIII-114 p., 0 fr. 75, *franco* 0 fr. 90. — Paris, Haton.

I. — La dévotion à la Sainte Famille, longtemps négligée, a été remise récemment en honneur par Léon XIII. Aussi n'a-t-on pas encore eu le temps d'en multiplier les manuels à l'usage des fidèles. C'est ce qui ne saurait manquer d'assurer à celui de M. Castanet un prompt succès. — Six parties : 1° la Sainte Famille, sa préparation ; — 2° lot des époux : trésors de Marie, trésors de Joseph ; — 3° le mariage ; — 4° la Sainte Famille atteint

sa perfection : épreuves ; — 5° vie active : Nazareth ; — 6° culte dû à la Sainte Famille.

II. — Mgr Melchers fut l'une des figures les plus imposantes du *Culturkampf* prussien. Le petit opuscule dont on nous annonce la traduction a été écrit de l'exil, pour ses diocésains de Cologne. C'est dire assez tout ce que l'on y trouvera de grandeur et de force, de plénitude et de hauteur de sens chrétien. C'est un memento de toute la vie chrétienne, de ce que Dieu est pour nous, de ce que nous devons être pour lui.

Que Dieu est bon ! *ou Pensées consolantes de Fénelon dans les afflictions, la crainte excessive de la mort et des jugements de Dieu, et les deuils de famille.* — Un vol. in-16 de 296 p., 1 fr. 50. — Paris, anc. maison Vaton, Leullier successeur, rue du Bac, 45.

Chacun sait combien la parole de Fénelon est onctueuse et persuasive. Ses lettres de direction surtout sont des chefs-d'œuvre ; et lorsqu'il y vient à parler des rapports qui existent entre Dieu et ses pauvres créatures, on croirait entendre la voix de la miséricorde divine elle-même.

Aussi cet opuscule a-t-il trouvé le chemin du cœur de toutes les âmes pieuses. C'est la 8e édition que l'on vient de nous en donner, revue. C'est toujours le texte de Fénelon que l'on y lit, mais non un texte continu ; il faudrait souvent feuilleter plusieurs chapitres de ses œuvres pour trouver la matière d'une page de ce volume. Le choix, l'agencement, la disposition sont l'œuvre du P. Huguet : c'est dire quelle expérience des âmes y a présidé. Dieu n'est point aimé parce qu'il n'est pas connu ; combien il est doux et facile d'aimer Dieu, de se tenir en la présence de Dieu ; de la conversation intime et familière de Dieu avec les âmes fidèles ; combien il est doux de souffrir avec Jésus et pour Jésus ; comment on peut rendre la croix légère ; comment on peut conserver la présence de Dieu dans les croix ; bienfaits de l'Extrême-Onction, etc.

En tête, 30 pages d'introduction sur les Œuvres spirituelles et les vertus de Fénelon ; et d'utiles notes empruntées à sainte Thérèse, au B. Henri Suso, au P. Faber, etc.

La jeune fille à l'école de Jeanne d'Arc. — Un vol. in-8 de 366 pages, illustré d'une chromolithographie de Jeanne d'Arc. — Prix : 4 fr. — Société de Saint-Augustin.

Sous ce titre, une maitresse zélée s'est proposé d'offrir aux jeunes filles, comme complément de leur éducation au pensionnat, toute une suite d'exhortations ardentes, de conseils fondés sur l'expérience, et de renseignements propres à les guider dans leurs lectures.

Ce travail est placé sous le patronage de Jeanne d'Arc.

Jeanne, déclarée Vénérable par décision de l'Eglise, apparait désormais comme une protectrice puissante, s'intéressant plus encore aux besoins de la France ; elle apparait comme un modèle accessible, sous plusieurs rapports, aux âmes de bonne volonté, et imitable dans la foi, la piété, la patience, le dévouement.

Ce bel idéal est mis sous le regard de la jeune fille. En quittant le pensionnat où son enfance et son adolescence se sont abritées, la jeune fille se trouve exposée à des illusions et à des dangers : — les illusions l'inclinent à croire (surtout si ses études ont été couronnées de succès) qu'il ne lui reste rien à ajouter au perfectionnement de ses facultés et de ses connaissances ; — les dangers l'attirent à la vie extérieure et répandue, à la recherche des agréments et, par suite, à l'oubli des obligations graves et sérieuses.

Qu'à ce moment périlleux elle ouvre le livre de l'école de Jeanne d'Arc, elle y rencontrera de salutaires avertissements : cette éducation qu'elle croyait terminée et parfaite, elle se convaincra que c'est une œuvre ébauchée seulement, qui demande à être développée ; elle se convaincra que tous les soins dont elle a été environnée jusqu'alors n'ont pas eu pour but de la préparer au plaisir, à l'égoïsme, à l'oisiveté, à des passe-temps frivoles, mais à l'accomplissement des plus stricts et des plus honorables devoirs : les devoirs envers Dieu, envers la sainte Eglise, envers la famille et la société.

Et voilà toute la trame de l'ouvrage dont il s'agit.

Dans une première partie se succèdent des chapitres ou causeries dont les principaux titres sont : De l'amour pratique envers Dieu. — La sainte Eglise et ses prescriptions. — Le foyer paternel. — L'Apostolat de la jeune fille. — L'esprit, la mémoire, le jugement, la volonté, le cœur : leur formation. — De la piété. — De l'amitié. — Le prix du temps. — La vocation : le mariage, l'état religieux, la virginité dans le monde.

Dans une deuxième partie, les causeries se rapportent principalement à la lecture : Utilité de la lecture. — Bonnes lectures. — Mauvaises lectures. — Romans. — Lectures inutiles. — Les revues périodiques.

La troisième partie est une nomenclature de livres choisis pouvant former la bibliothèque d'une jeune fille.

Au cours de la lecture, de temps en temps, la physionomie de Jeanne, l'héroïne aimée, vient de sa beauté radieuse frapper l'imagination et réveiller la flamme de la volonté ; elle appelle des imitatrices de ses vertus. « En 1428, dit l'auteur, Jeanne fut apôtre ; le sera-t-elle « moins, à présent qu'elle est offerte à notre vénération ? « Non, elle entrainera toutes les âmes des jeunes filles « à sa suite, nous en avons la confiance. »

Les considérations développées dans l'ouvrage et le modèle qui les appuie de son autorité devront, sans nul doute, exercer une influence forte sur de jeunes esprits qui voudront se rendre attentifs.

D'ailleurs, il n'y aura pas de fatigue à parcourir ces pages ; elles sont d'un style clair, coulant et facile. Tout au plus des critiques sévères désireront-ils, en lisant quelques chapitres, un peu plus de netteté et de fermeté dans la pensée, en particulier le chapitre sur le Beau...

Mais ce sont là choses de détail auxquelles il est facile de remédier ; aussi n'hésité-je pas à dire que quelques retouches seulement feront de *La jeune fille à l'école de Jeanne d'Arc* un manuel avantageux pour les jeunes filles au sortir du pensionnat.

C'est pourquoi nous félicitons l'auteur, et formons des vœux bien sincères pour qu'il trouve dans la diffusion de son ouvrage et dans le bien qu'il produira, la seule récompense à laquelle aspire, nous le savons, sa piété fervente et sa foi.

— Les lignes qui précèdent sont signées F.-Henri, évêque de Dijon.

Nous ne pouvions mieux dire ni critiquer avec autant d'autorité.

A la lecture de cet ouvrage, on sent, il est vrai, la main d'une femme : il n'y a pas l'enchaînement rigoureusement logique, la netteté des divisions que nous sommes habitués à trouver dans nos manuels classiques. Si nous y voyons un défaut, d'autres penseront que c'est un attrait de plus pour le public spécial auquel le livre est destiné. D'autre part, il y a une foule d'avis dont une femme seule pouvait entrevoir la nécessité et qu'il lui convenait de donner avec la délicatesse qu'il convient.

Les prêtres chargés des confréries et des patronages destinés aux jeunes filles liront volontiers cet ouvrage, et trouveront l'occasion de faire un cadeau aussi élégant qu'utile en le distribuant comme récompense.

Monseigneur Dupanloup dans la chaire. — Un vol. in-8 de 452 p., avec portrait, 3 fr. 50. — Lyon, Vitte.

Ce volume est un choix de quelques-uns des discours les plus célèbres de Mgr Dupanloup. Mgr Dupanloup a parlé devant tous les auditoires, depuis les assemblées politiques jusqu'aux catéchismes des petits enfants ; il a traité tous les genres, depuis le discours le plus solennel jusqu'à la causerie la plus familière. Il a abordé la chaire et la tribune ; il a cultivé l'éloquence parlée et l'éloquence écrite ; sa parole et sa plume ont été au service de toutes les nobles causes qui ont passionné notre siècle, et il est vraiment, dans ce sens, l'orateur de son temps.

Orateur toujours aimé et écouté, prenant tout de suite contact avec son auditoire, volontiers primesautier, jamais l'air étudié ou *académique*, toujours charmant de naturel et de spontanéité. Une pareille éloquence transmet plus difficilement son écho à la postérité. On a essayé du moins de recueillir ici les plus aimées de ces pages : deux *Panégyriques de*

Jeanne d'Arc ; sur la tombe du *P. de Ravignan*, de *Berryer; Oraison funèbre des victimes de Castelfidardo ;* le *Feu sacré ;* l'*Agriculture ;* allocution sur les *Eaux; Oraison funèbre du général de la Moricière.* Une introduction et de vivantes analyses reconstituent fort heureusement le milieu où retentit chacun de ces discours.

La chaire au XIXe siècle, *ou le Missionnaire de la ville et de la campagne.* — Tome VI : dogme, morale et sujets divers (75 discours). — Un vol. grand in-8 raisin de 570 p., net 7 fr. 50. — Marseille, Mingardon.

La publication dont ce volume fait partie est bien connue du clergé. Ce tome VI est tout entier de la plume de M. l'abbé Reynaud, vicaire général d'Aix. Parole toujours vive, pressante, incisive ; paragraphes courts, nets et précis ; beaucoup de traits et d'applications heureuses à l'adresse des hommes de notre génération ; il y a là une mine d'exploitation rapide et de rendement fructueux.

Sujets très variés : une douzaine de conférences apologétiques, quelques discours sur les principaux mystères et les principales vertus chrétiennes, et la majeure partie du volume consacrée à des discours de circonstances (bénédiction d'un étendard, d'un couvent, d'un canal, d'une première pierre, comice agricole, distributions de prix, etc.).

Le trio : juifs, francs-maçons et protestants, par Jules Aper. — Un vol. petit in-8 de 180 p., 2 fr. — Paris, A. Savaète.

On trouvera dans ce livre une idée, celle qui s'étale en gros caractères au frontispice : l'idée de la solidarité judéo-maçonnico-protestante. Cette idée est illustrée ensuite par une foule d'images et de réminiscences surtout déclamatoires. On eût aimé à lire des pages un peu plus nourries de faits, un peu plus serrées de logique. C'est probablement œuvre de journaliste ; mais ce n'est pas l'idéal que nous proposerions au journalisme chrétien.

Le sens chrétien de la vie, par A. de Saint-Pulgent, chanoine titulaire de Lyon. — Un vol. in-12 de 380 p., 3 fr. — Lyon, Vitte.

L'emploi de la vie, par sir John Lubbock, traduit de l'anglais par Emile Hovelaque, agrégé de l'Université. — In-12 de 212 p., 2 fr. 50. — Paris, Alcan.

Philosophie de l'homme heureux, par l'abbé Henry Bolo. — Un vol. in-12 de xxx-312 p., 2 fr. 50, *franco* 3 fr. — Paris, Haton.

Les mariages écrits au ciel, par le même. — Nouvelle édition, un vol. in-12 de 316 p.

I. — M. de Saint-Pulgent s'est proposé de rappeler à sa manière, dans une série de méditations courtes et substantielles, tout ce qu'est la vie, — but et moyens, — selon la pensée chrétienne. Or, si variées qu'en soient les carrières, la vie consiste uniquement à courir le prix du salut. C'est une de ces grandes et simples vérités dont la possession suffit à faire un saint. C'est une de ces vérités que tout le monde connaît, et que personne ne saurait assez pénétrer.

Dans une première partie, qui est générale, l'auteur nous met en face de nous-mêmes, de ce que le péché originel a fait de nous, des conditions du salut, des obstacles qui nous arrêtent : « Les petites affaires empêchent la grande. — Pour faire son salut, il faut surtout mettre la main à l'œuvre. — Se bien aimer pour sauver son âme, etc. »

La seconde partie fait des applications de la doctrine générale aux divers âges, aux diverses conditions et vocations de la vie : les enfants, les jeunes gens, les jeunes personnes, les époux, les vierges, les prêtres, les heureux, les affligés, les riches, etc.

Et tout cela dit sur un ton de méditation très personnelle, très forte et très convaincue. A tout instant, la monotonie du raisonnement est rompue par des souvenirs historiques, histoire générale ou hagiographie, mais surtout par des citations de l'Ecriture, citations dont la justesse et l'à-propos témoignent d'une rare habitude d'en nourrir son âme et sa pensée.

On ne lira pas trois pages, prises au hasard dans tout l'ouvrage, sans sentir que la plume a écrit ces méditations, — comme la bouche a dû les parler, — de l'abondance du cœur.

II. — Sir John Lubbock, baronnet, membre de la société royale de Londres, membre du Parlement britannique et du Conseil de la Reine, président du Conseil général de Londres, président de la Chambre de commerce de Londres, se trouve un homme très heureux, et veut que tout le monde se trouve de même. Avec lui, ce n'est plus du « sens chrétien de la vie » qu'il est question. Il ne s'agit ni d'être chrétien ni de ne l'être pas ; il s'agit d'aimer la vie, telle qu'elle est.

Pour sir Lubbock, la chose est des plus faciles ; il veut qu'elle le devienne pour les autres. C'est la mission qu'il s'est donnée en ce monde ; c'est le nouvel Evangile qu'il nous prêche depuis tantôt trente ans.

Ruskin disait : « Il n'y a pas de mauvais temps, mais seulement différentes espèces de beau temps. » Il n'y a pas de malheur, répète sir Lubbock avec une douce opiniâtreté, mais seulement différentes espèces de bonheur. Sans doute, il y a des bonheurs désagréables ; il y a des bonheurs navrants ; il y a des bonheurs qui font désirer la mort. Ce sont des bonheurs tout de même. Le tout est de savoir les prendre par un certain biais ; et sir Lubbock est admirable pour trouver le biais.

C'est que, pour lui, et voilà le fond même de sa philosophie morale, l'optimisme n'est pas une théorie, n'est pas une doctrine, n'est pas une rhétorique, n'est même pas un art : *c'est une vertu.* Le premier des devoirs, a-t-on dit, c'est de croire au devoir. Le bonheur, pense sir Lubbock, c'est de croire au bonheur ; et il faut s'y forcer, en prendre la forte résolution, en faire le ferme propos. Le bonheur n'existe peut-être pas ? Ça m'est égal. Il n'existe certainement pas ? Ça m'est égal. Je le crée en y croyant. Je m'affirme heureux, donc je le suis. Dieu dit : Que la lumière soit, — et la lumière fut. L'homme dit : Que le bonheur soit, — et le bonheur est.

Tout ceci est très beau, pour soi peut-être, pas pour les autres. Vous dites aux puissants et aux riches : « Le malheur n'existe pas. Le bonheur est à la portée de tout le monde. Il suffit pour l'avoir d'avoir la bonne volonté de l'avoir. Le plus malheureux des hommes est heureux dès qu'il sait le vouloir » : à quoi bon dès lors la charité, la compassion ? A quoi bon s'apitoyer sur les misères d'autrui, sur des misères qui n'existent pas ? D'où ce mot de Jules Lemaître : « C'est l'optimiste qui est sans entrailles. »

Et telle est l'impression qui se dégage de l'*Emploi de la vie.* L'auteur en apparait un homme sans entrailles. Il veut voir tout en rose, pour se dispenser de prendre personne en pitié. L'optimisme, ainsi compris, n'est que le masque de l'égoïsme. Ouvrez le livre à n'importe quelle page : vos yeux tomberont sur des maximes délicates, sur des pensées charmantes ; mais l'impression d'ensemble est bien celle que nous venons de dire. Joseph de Maistre disait : « Il faut prêcher aux souverains le libéralisme et aux peuples l'obéissance. » Aujourd'hui que la lutte est non plus entre souverains et peuples, mais entre riches et pauvres, entre repus et affamés, de Maistre dirait peut-être : Il faut prêcher le pessimisme aux fortunés et l'optimisme aux misérables.

III. — Et l'optimisme qu'il prêcherait ne serait pas celui de sir Lubbock : ce ne serait pas ce parti pris de bonheur à tout prix, cette foi aveugle au bonheur quand même, ce nouvel impératif catégorique aussi obscur et aussi dénué de fondement que l'autre. Oui, le bonheur est en nous ; mais nous ne l'y trouvons pas tout fait. C'est à nous de l'y faire, de l'y établir, par la lutte, par le renoncement, par l'affranchissement « le plus complet possible de la matière, » de la matière, qui est toujours pour nous une source de souffrance : dompter la matière « d'abord en soi, dans sa propre fureur de vivre, dans l'insurrection des passions contre l'esprit ; s'en détacher ensuite pour le dehors, en se désintéressant de l'argent, en renonçant à la faveur des hommes ; se réjouir des hostilités venues des créatures, parce qu'elles suppriment la dangereuse séduction de la matière ; s'affranchir de la notion du temps, en le

considérant pour ce qu'il est, c'est-à-dire comme rien... »

N'est-ce pas le programme même des béatitudes évangéliques ? et nous prêchent-elles autre chose que le détachement de la matière dans tous ses modes d'être ?

Détachement de l'argent : *Bienheureux les pauvres.* Détachement des convoitises passionnelles : *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur.* Détachement des affections terrestres : *Bienheureux ceux qui pleurent.* Détachement de la faveur humaine : *Bienheureux ceux qui souffrent persécution.* Détachement de toutes les passions violentes : *Bienheureux les pacifiques.* Aspiration vers Dieu : *Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice.*

Voilà la philosophie chrétienne du bonheur. Il a fallu que Dieu lui-même vint nous la formuler, nous aider à la retrouver imprimée en caractères indélébiles au fond de notre cœur et dans nos aspirations les plus nobles et les plus invincibles, nous détourner de toutes les sources de bonheur jusque-là explorées, qui toutes s'étaient révélées empoisonnées.

Et voilà la *Philosophie* que M. Bolo nous expose en son nouvel ouvrage, dans le langage entraînant et magnifique qu'on lui connaît, dans un langage surtout de plus en plus sobre, de plus en plus « affranchi de la matière, » affranchi de ces exubérances d'imagination et de ces papillotages éblouissants qui trop souvent, dans ses premiers volumes, recouvraient et voilaient la profondeur toujours réelle de ses aperçus.

IV. M. Bolo nous offre en même temps une nouvelle édition (vingtième mille) de ses *Mariages écrits au ciel*, qui donnent, eux aussi, à leur manière, une théorie du bonheur et peut-être encore plus, hélas ! du malheur au foyer domestique. Nous avons longuement parlé (1894, p. 210-211), de la première édition. Elle s'ouvrait par un avant-propos de 85 pages qui, sous forme de réponse à quelques attaques, était un exquis morceau de critique littéraire et de polémique incisive. La nouvelle édition le laisse de côté, pour s'enrichir de deux chapitres inédits : *Constance* (p. 69-112) et l'*Enfant rédempteur* (p. 181-222).

Vivons heureux, ou *Petit traité populaire du bonheur*, par le P. J. Coppin, rédemptoriste. — In-12 de 460 pages. — Prix : 2 fr. — Société de Saint-Augustin.

Dieu qui a créé l'homme pour le bonheur parfait de l'éternité, le voulait heureux sur la terre, et, malgré la chute d'Adam, le veut encore heureux ici-bas.

D'après le témoignage des sages du monde, des saints, des grands chrétiens et de Dieu lui-même, ce bonheur de la terre trouve sa source la plus féconde dans la religion.

On le rencontre aussi dans la *richesse*. La religion ne nous ravit point les biens de la fortune, mais les augmente en modérant les désirs et les passions, en donnant l'amour du travail et en nous rendant la Providence favorable.

La *santé* est une grande source de bonheur. La religion a une influence considérable sur elle en introduisant dans la vie trois grands éléments de santé : l'ordre, la sobriété et le calme des passions. Elle protège encore notre santé en nous faisant éviter le péché, que Dieu punit souvent par la maladie.

Si la maladie est permise par Dieu, elle nous est une occasion de nombreux mérites, quand nous la supportons bien. Dieu d'ailleurs vient à notre secours par les remèdes et les médecins, et au besoin par son Eglise et ses miracles.

La religion et les saints ne condamnent pas la *joie :* on peut vivre saintement en vivant joyeusement ; toutefois il y a des règles à suivre pour sanctifier les jeux et les récréations.

La *gloire* est une source de bonheur : la religion la développe en la dirigeant vers un noble but.

Les *affections* sont une source de bonheur : la religion autorise l'amour de la patrie, l'amour de la famille, l'amitié chrétienne.

La *douleur* se mêle toujours à nos joies en ce monde : mais la religion nous apprend à ne pas exagérer nos maux et nous montre les beaux côtés de nos croix. Pour supporter la souffrance avec résignation, il est bon de nous rappeler que nous sommes membres de l'humanité déchue ; — que la croix expie le péché commis et empêche d'y retomber ; — qu'elle nous aide à sauver nos frères.

Même dès ici-bas, il y a quelque chose des joies du ciel : joies du retour à Dieu, joies de la vertu, joies de la charité, joies de la chasteté, joies de la prière, joies de la mort.

Enfin, le bonheur parfait nous attend dans l'éternité. Les saints estiment le ciel, ils y aspirent ; les mondains n'en font point de cas ; les chrétiens ordinaires y pensent peu, y aspirent faiblement ; on veut le leur faire aimer en leur montrant les agréments de ce lieu et de cet état qu'on appelle le ciel.

La demeure éternelle est vaste et belle, et on y trouve une ravissante société.

Au ciel, nous serons des hommes nouveaux, et dans cet état nouveau, doués de facultés agrandies, renouvelées, nous jouirons d'une triple joie : *a)* joies du corps : des yeux, de l'odorat, du toucher, du goût, de l'ouïe ; *b)* joies de l'esprit ; *c)* joies du cœur : la paix et l'amour.

Tel est le résumé, aussi complet que possible, de ce petit volume.

L'auteur, écrivant surtout pour le peuple, a visé à être simple, clair, pratique, et a multiplié les traits d'histoire.

Cependant nous trouvons dans ses pages assez de doctrine et de style pour pouvoir affirmer qu'elles ne déplairont point aux personnes lettrées et de bon goût. Nous souhaitons que ce livre pénètre dans chaque foyer, car partout où on le lira, il dissipera bien des nuages, sèchera bien des larmes et apprendra à sanctifier la souffrance.

Le Féminisme. Examen de ses revendications suivi d'un projet de loi sur la représentation des femmes et des mineurs, par Maurice Lambert, docteur en droit. — Brochure in-8 de 84 p., 1 fr. 50. — Paris, A. Pedone, rue Soufflot, 13.

L'Evangile du bonheur. Mariage, Union libre, Amour libre, par Armand Charpentier. — Un vol. in-12 de 270 p., 3 fr. 50. — Paris, P. Ollendorff.

I. — On trouvera dans la brochure de M. Lambert des vues justes et sensées sur la condition des femmes en dehors du christianisme et dans le christianisme, sur le féminisme en Angleterre, en Amérique, en France, et sur celles des revendications féministes (p. 40-82) qu'il est possible à un homme sérieux d'examiner et de discuter.

Car vous n'attendez pas qu'un docteur en droit discute les prétentions de la gauche féministe anglaise ou allemande, l'abolition du mariage par exemple et son remplacement par l'union libre, la seule qui assure à la femme la pleine et entière disposition de sa personne. Là-dessus il faut vous reporter au grand ouvrage de Bebel, *la Femme et le Socialisme* (*Die Frau und der Socialismus*), où vous lirez, entre autres choses édifiantes :

« La femme de la nouvelle société sera indépendante, socialement et économiquement ; elle ne sera plus soumise même à un semblant d'autorité et d'exploitation ; elle sera placée vis-à-vis de l'homme sur un pied de liberté et d'égalité absolues ; elle sera maîtresse de son sort... Elle recherchera en mariage ou se laissera rechercher, et elle n'aura égard qu'à sa seule inclination en concluant son union. Celle-ci sera un contrat privé, sans intervention d'aucun fonctionnaire quelconque... Les instincts de l'être humain ne regardent que lui, pourvu que leur satisfaction ne cause de préjudice à personne. *La satisfaction de l'instinct sexuel* (c'est Bebel qui souligne) *est chose aussi personnelle à tout individu que la satisfaction de tout autre instinct naturel.* Personne n'a de compte à en rendre à personne, et nul n'a le droit de s'en mêler sans y avoir été invité... Au cas d'incompatibilité, de désillusion ou d'antipathie entre les conjoints, la morale ordonnera de dénouer un lien devenu contraire à la nature, et par conséquent immoral... Aucun esprit réfléchi ne nie plus que la forme actuelle du mariage réponde de moins en moins à son objet ; et l'on voit des gens qui ne sont pas disposés, pour le reste, à transformer notre état social, réclamer la liberté du choix en amour, et, au besoin, la liberté de rompre les relations établies. »

Et la voix de Bebel ne s'est pas perdue dans le désert : son livre en est à sa vingt-cinquième édition allemande et a été traduit en douze langues, et il n'est plus guère de pays où l'abolition du mariage ne figure à l'ordre du jour de quelque groupe socialiste ou anarchiste.

II. — Voici qui est plus fort. On a pu lire, le mois dernier, à la première page de quelques grands journaux, l'annonce suivante :

« On nous écrit de Rome : Depuis la *Vie de Jésus*, de Renan, jamais livre n'a fait autant de bruit que l'*Evangile du bonheur*, de M. Ch. Tandis que quelques cardinaux, amis d'une douce ironie, inclinent vers l'indulgence, d'autres conseillent au pape de mettre l'*Evangile du bonheur* à l'*Index* et de prononcer contre M. Ch. l'excommunication majeure. »

Emouvoir le Sacré Collège et Rome tout entière à seule fin d'apprendre au public qu'un livre obscène vient d'être mis au monde par un inconnu, la réclame n'est pas banale. Et cela ne devant pas suffire, l'inconnu ouvre son livre par une « Lettre à Sa Sainteté Léon XIII », appelant le pape à supprimer le mariage, à « prononcer les paroles de délivrance que les foules attendent depuis dix-huit cents ans. »

Le livre est un tissu d'ordures et de blasphèmes. L'*Index* n'a pas à rendre de décret spécial pour le prohiber. Et c'est un tissu surtout de vulgarités et de platitudes. Sur des rabâchages analogues nos romantiques savaient du moins jeter quelque éclat et tous les oripeaux d'une imagination richement meublée.

La science et les faits surnaturels contemporains, par L. Lescœur, prêtre de l'Oratoire. — Un vol. in-8 de 114 p., 1 fr. 50. — Paris, Roger et Chernoviz.

« La négation du surnaturel est devenue un dogme pour tout esprit cultivé... La question du surnaturel est tranchée pour nous, avec une entière certitude, par cette seule raison qu'il n'y a pas lieu de croire à une chose dont le monde n'offre aucune trace expérimentale. »

Voilà en quels termes Renan signifie leur congé à toutes les manifestations du surnaturel, mystères, miracles, prophéties.

Est-il vrai qu'il n'y ait actuellement aucune trace expérimentale de phénomènes *extra-naturels?* Telle est la question à laquelle répond l'opuscule du P. Lescœur. Laissant de côté les preuves que théologiens et philosophes apportent de la possibilité et de la réalité du surnaturel, il oppose à l'école rationaliste un simple argument *ad hominem* dont le développement remplit toute sa brochure.

Voici son raisonnement. De l'aveu des savants les les plus dégagés de « préjugés » religieux, il existe toute une série de phénomènes relevant du spiritisme, du magnétisme, de l'hypnotisme, qui, par leurs caractères, sont en contradiction avec les lois de la nature, et dont plusieurs supposent une cause douée d'intelligence et de liberté. Ces faits ont été constatés de façon indubitable par les esprits les plus indépendants. Malgré leur répugnance à les admettre, ils en proclament à la fois l'étrangeté et la réalité : témoins les travaux de Crookes, de Gibier, de Lombroso, de Bianchi, de Chiaia, de Zœllner, etc. Tous reconnaissent que les seules lois de la nature ne sauraient expliquer un grand nombre de ces faits et qu'il faut recourir, pour plusieurs, à l'intervention d'une intelligence quelconque. Donc, conclut le P. Lescœur, il est faux de dire qu'à l'heure actuelle il n'existe aucune trace expérimentale de phénomènes extra-naturels.

Et cette « intelligence » dont l'intervention est manifeste, qui est-elle ? Dieu ou des esprits bienfaisants ? Mais l'incohérence doctrinale et les conséquences immorales ou ridicules de la plupart des révélations spirites font écarter cette hypothèse. Alors, que reste-il ? Les intelligences malfaisantes, les démons ; et sans affirmer qu'ils soient les auteurs de toutes les manifestations spirites, le P. Lescœur montre quelles frappantes analogies il y a entre ces faits encore inexpliqués et les œuvres que l'Eglise attribue aux démons. Incohérence, ridicule, ruse, hypocrisie, immoralité, tolérance pour tous les cultes, sauf pour le catholicisme, se retrouvent de part et d'autre.

Le P. Lescœur termine par un appel aux savants de bonne foi. Au lieu de nier *a priori* les miracles évangéliques, de fermer les yeux pour ne point voir, de leur opposer une simple fin de non-recevoir, pourquoi ne pas faire, sur ces miracles, le même travail que l'on consent à faire sur les phénomènes du spiritisme ?

Autour de l'histoire. Scènes et récits, par Mgr Baunard, recteur de l'Université catholique de Lille. — Un vol. in-12 de XII-378 p., 3 fr. 50. — Paris, Poussielgue.

Un livre signé de Mgr Baunard n'a pas besoin de recommandation. Ses monographies lui ont assuré un rang distingué parmi les historiens de ce temps ; et ses Vies de saints personnages font de lui, sans contredit, le premier de nos hagiographes, le plus complet, celui qui allie dans les plus heureuses proportions la sûreté théologique, la finesse psychologique et les grâces du style.

Cette fois ce n'est pas une étude d'histoire ni une vie de saint qu'il nous offre : il s'est tenu « autour de l'histoire. » Le présent volume n'a pas été pour lui un travail ; il est le fruit de ses « heures de repos. » Heures libres, heures de vacances, de voyages, de villégiature, heures même de paresse commandée où de gracieuses fictions fleurissaient et s'épanouissaient dans cette âme toujours nourrie de sève religieuse. Et ces fictions sont des chefs-d'œuvre d'apologétique. La plupart nous reportent au premier siècle de notre ère, au déclin fatigué du monde ancien, à la fraiche aurore du christianisme : juif et chrétien échangeant, l'un des amertumes, l'autre des espérances parmi les gradins à demi élevés du Colisée ; — une soirée chez Auguste : Mécène et Agrippa, Horace et Virgile, Tite-Live et Pollion, tout le vide et tout l'ennui du monde romain, et Virgile en extase devant Hérode, qui vient lui débiter des tirades d'Isaïe ; — l'Aréopagite ; Alexandrie et les Thérapeutes ; — Joseph d'Arimathie devant le Sanhédrin ; — le philosophe de Pompéi ; — sainte Romaine de Todi ; — le Ruminal et la rencontre de Sénèque et de saint Paul : — les trois pièces d'or des Mages, etc. — Et il faut plaindre le lecteur qui lirait l'œil sec la *Fin de Pilate*, le songe de Claudia Procula son épouse et la résurrection du jeune homme de sainte Marthe.

Fictions, oui. Mais c'est toute l'histoire du christianisme naissant qui revit dans ces fictions, et avec quelle intensité de sentiment, avec quel amour, avec quelle pénétration et plénitude d'intelligence ! Peu de chapitres d'apologétique ont une portée plus haute ; peu de pages d'histoire évoquent dans un relief aussi saisissant la première rencontre du Christ et du paganisme, le choc de la lumière et des ténèbres. *Illuminare his qui in tenebris et in umbra mortis sedent.*

La plupart de ces récits remontent aux premières années du ministère de Mgr Baunard, à ses premières années d'enseignement. Plaise à Dieu qu'il ait goûté alors de nombreuses « heures de repos, » et qu'il nous en livre bientôt de nouveaux fruits !

Benoite-Vaux et les clercs réguliers de Saint-Augustin, de la Congrégation de Notre-Sauveur. — Extraits de la *Semaine Religieuse* du diocèse de Verdun. — 48 pages in-8°.

Saint Pierre Fourier avait établi une réforme dans la branche de l'Ordre de Saint-Augustin à laquelle il appartenait. Il avait ainsi formé une congrégation de *Chanoines réguliers* associant à l'office de chœur le ministère paroissial. Ces religieux portaient le nom de *Chanoines réguliers de la Congrégation de Notre-Sauveur.*

Cette congrégation fut, comme tant d'autres, emportée par la Révolution.

Beaucoup de nos lecteurs seront heureux d'apprendre que cette congrégation a été ressuscitée par le zèle de quelques prêtres lorrains qui, avec l'approbation de Mgr Rossat, évêque de Verdun, s'établirent au siège de l'antique pèlerinage de Benoite-Vaux. Ils ont repris, avec l'approbation du Saint-Siège, les constitutions de saint Pierre Fourier sous le nom de *Clercs réguliers de la Congrégation de Notre-Sauveur*. L'autorisation du Saint-Siège est du 28 juillet 1854 ; la profession des cinq premiers religieux, du 27 décembre 1855.

La congrégation des *Clercs réguliers de Notre-Sauveur* se livre avec fruit aux travaux du saint ministère : pour elle, comme pour d'autres, « messis quidem multa, *operarii autem pauci.* »

Névrosés, par Arvède Barine. — Un vol. in-12 de 363 p., 3 fr. 50. — Paris, Hachette.

Sous ce titre sont réunies quatre études magistrales, consacrées à Hoffmann, Thomas de Quincey, Edgar Poe et Gérard de Nerval. Les lignes suivantes de l'auteur en disent le but et en font présumer l'extrême intérêt :

« Ce n'est jamais par des moyens inoffensifs qu'on appelle à soi les hallucinations. Hoffmann, et d'autres avec lui, ont eu recours aux poisons de l'intelligence pour voir ce que ne voient pas les cerveaux parfaitement sains. Les excitants ne leur manquaient point. Ils n'avaient que l'embarras du choix, et selon qu'ils avaient préféré l'un ou l'autre poison, leur œuvre littéraire prenait des teintes différentes. Le fantastique inspiré par le vin n'est pas le même que celui de l'opium, et il y a des nuances poétiques qui relèvent de la pathologie... Quand Heine disait d'Hoffmann : *Sa poésie est une maladie*, ce n'était pas une figure de rhétorique ; il n'ignorait pas qu'Hoffmann, à sa table de travail, avait des hallucinations à être saisi d'épouvante, et qu'il les cherchait, les provoquait, sachant bien que plus il aurait le cauchemar de son sujet et de ses personnages, plus son récit s'illuminerait des apparences de la vie et de la réalité. »

Hoffmann, le vin ; Quincey, l'opium ; Poe, l'alcool ; Nerval, la folie : il serait superflu d'insister sur le charme et l'attrait d'un tel livre, roulant sur de tels sujets et dû à une telle plume. La conclusion de Mme Arvède Barine, c'est que Hoffmann, Quincey, Edgar Poe, ont tué leur génie. Aucun d'eux n'a donné ce qu'il aurait pu donner s'il n'avait pas lentement et progressivement amoindri sa vitalité et empoisonné son intelligence par l'alcool, le vin ou l'opium. Leur névrose a pu être, dans une certaine mesure, la conséquence de leurs merveilleuses facultés ; elle n'en a point été l'origine ni le principe. — Quant à Gérard de Nerval, prédestiné à la folie dès sa naissance, il semble avoir dû à son malheur les parties supérieures de son talent, le petit coin de génie qu'on ne saurait lui refuser. Il n'a été vraiment poète que dans les heures où il n'était pas tout à fait sain d'esprit, où il écrivait sous la dictée de son *frère mystique*. Et c'est toujours la question si souvent posée des rapports du génie avec la folie.

Propos littéraires, par le vicomte de Broc. — Un vol. in-12 de 288 p., 3 fr. 50. — Paris, Plon.

La Vie et les Livres, quatrième série, par Gaston Deschamps. — Un vol. in-12 de 404 p., 3 f. 50. — Paris, A. Colin.

I.— Délaissant un moment les travaux historiques qui ont fondé sa renommée, l'auteur de la *France sous l'Ancien Régime* nous effeuille aujourd'hui quelques pages d'impressions littéraires. Dans ce nouveau livre, qui fera bonne figure à côté de son *La Fontaine moraliste*, M. le vicomte de Broc réunit une douzaine d'essais, dont les titres suivants suffisent à faire présumer l'attrait : l'Héroïsme dans les tragédies de Corneille, le Sentiment religieux chez Racine, les Servantes de Molière, les Victimes de Boileau, le Renard dans La Fontaine, la bibliothèque de Mme de Sévigné, femmes instruites et femmes pédantes, Florian, Perrault, le Sentiment de la nature aux dix-septième et dix-huitième siècles, la poésie de la mer, etc.

Tels sont les sujets traités en ces pages pleines à la fois de charme et d'élévation, de familiarité et de noblesse. Elles raviront d'aise et d'enthousiasme nos jeunes humanistes, d'un enthousiasme qui n'aura pas de peine à se communiquer à leurs aînés pour leur rendre un instant l'illusion de la jeunesse et des années enfuies.

II. — M. Gaston Deschamps réunit en un nouveau volume, sous le même titre que les précédents : *La Vie et les Livres*, une quatrième série de ses articles hebdomadaires du *Temps*. Ce sont articles pétillants, qui font chaque samedi soir les délices du boulevard. Ramassés en volume, ils se lisent encore avec aisance ; mais n'y cherchez pas ce que semble promettre le titre, une image en raccourci d'une année de notre vie littéraire ni une série d'études sur quelques-uns de nos contemporains, ni même (ce qui ne laisserait pas d'avoir son utilité) le résumé précis, exact, d'un certain nombre d'ouvrages importants. Il apparait trop clairement que le hasard, la camaraderie ou la politesse ont seuls guidé le chroniqueur dans ses choix, puisque le roman n'est ici représenté que par M. Henry Roujon, M. Léon Daudet et M. Charles de Rouvre, la poésie par M. Auguste Angellier et le peintre Jules Breton. Quant aux gros livres, aux livres de Sorbonne ou d'Institut, ceux de MM. Hanotaux, Vandal, Alfred Rambaud, Schlumberger, Alfred et Maurice Croiset, Max Collignon, M. Deschamps n'a vraiment pas le temps de les lire ! Il s'acquitte envers eux avec quelques citations et beaucoup de compliments et saisit tout joyeux l'occasion de nous reparler de la Grèce et de l'Asie Mineure, qu'il a parcourues étant élève de l'Ecole d'Athènes. Et soyez sûr que nul pèlerin de Lourdes ne parle de la Grotte avec autant de ferveur que M. Deschamps ne fait d'Olympie. Quel dommage que notre nouvelliste n'ait pas vécu aux jours des mythes légers et des divinités faciles !

Questions rurales. *Manuel à l'usage des Cercles chrétiens d'études*, par Félix Moustier, préface de l'abbé Naudet. — Un vol. in-12 de xx-350 p., 3 fr. 50. — Paris, X. Rondelet.

Voici un *Manuel* où les questions rurales sont traitées avec une rare clarté et une grande hauteur de vues. On y trouve tout : œuvres rurales, organisation des caisses rurales, des syndicats agricoles, des caisses d'assurance mutuelle, des caisses de retraite, etc.; — question des habitations à bon marché, jardins ouvriers, ligue du coin de terre et du foyer, etc.; — tarifs douaniers et questions connexes, questions monétaires, cadenas, tarifs de pénétration ; — questions fiscales, chambres d'agriculture, conseils de prud'hommes, officiers ministériels, etc.; — réformes agraires, liberté des conventions, divers régimes d'exploitation rurale, question vitale de la petite propriété, etc.

Tout n'est pas article de foi économique là-dedans ; on peut discuter certaines conceptions de l'auteur ; mais ce qu'il faut louer sans réserve, c'est l'esprit vraiment chrétien et démocratique qui anime tout le livre et qui est de façon bien décidée l'esprit même des publications de la nouvelle maison Rondelet (ancienne maison Gaume). — M. Moustier comprend à merveille que c'est la campagne seule qui nous sauvera du socialisme révolutionnaire. Mais elle ne nous en sauvera que si l'on sait faire à temps pour elle les réformes nécessaires. Le vrai moyen d'arrêter les progrès du socialisme, c'est d'enlever au paysan les sujets trop légitimes qu'il a de se plaindre. On y parviendra par le développement des associations libres, soutenues et aidées par l'Etat, par une sage réforme fiscale dégrevant la propriété, par des institutions de prévoyance et de crédit.

Le livre de M. Moustier s'impose aux cercles d'études sociales et à tous ceux qui veulent étudier ces questions agraires, vraiment capitales pour l'avenir de notre pays.

Méthode pratique d'une œuvre de jeunesse, par l'abbé J. Mury, de la maison des Chartreux, directeur de l'Œuvre de Notre-Dame de Persévérance. — In-12 de 92 p., 0 fr. 60. — Paris, Rondelet.

Du devoir intellectuel et social de la jeunesse chrétienne, par P. Imbart de la Tour. — In-8 de 16 p., 0 fr. 50. — Paris, Rondelet.

La jeune fille chrétienne. Conseils pratiques, par M. Toublan, chanoine de Châlons. — In-8 de 230 p., relié toile, 0 fr. 60. — A Châlons, chez l'auteur.

Le grand jour approche, *ou Lettres sur la première communion*, par Mgr Gaume. —

In-18 cavalier de 300 p., filets rouges, couverture en deux couleurs, 41e édition, 1 fr. — Paris, Rondelet.

Neuvaine au Saint-Esprit, *d'après l'Encyclique* DIVINUM ILLUD MUNUS, par dom Maréchaux. — In-18 cavalier de 230 p., 1 fr. — Paris, Rondelet.

Les stations du chemin de la croix, par le P. Forbes, S. J. — In-18 de 126 p., 1 fr. 50. — Paris, Leullier.

Mois de Marie des âmes pieuses, par l'auteur de « Dieu et moi. » — In-32 de 160 p., 0 fr. 65. — Paris, Leullier.

Vade-mecum du chrétien, par le P. Z. Gravez, S. J. — In-32 de 150 p., relié tranches dorées, 1 fr. — Paris, Joseph Palmé.

Nouveau paroissien des enfants de chœur, chant grégorien traditionnel dit de Dijon. — In-18 de 290 p., percaline tranche rouge, net, par nombre, 0 fr. 60. — Marseille, Mingardon.

I. — A plusieurs reprises déjà cet été nous avons recommandé, dans notre Petit Courrier, la *Méthode* de M. Mury. Elle est en effet excellente, concise, substantielle, pratique. On y sent une œuvre vécue, l'expérience d'un homme en contact perpétuel avec la jeunesse. C'est le meilleur ouvrage de ce genre à conseiller à nos jeunes confrères; et les vieux praticiens eux-même de la jeunesse y trouveront tous quelque chose à apprendre.

II. — M. Imbart de la Tour, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, est un de ces jeunes membres de l'Université qui comprennent tout autrement que leurs aînés, les vieilles barbes à la Sarcey, le rôle de l'enseignement et la mission de l'Eglise dans la société. Cette brochure n'est autre que le *Discours de clôture* prononcé l'an dernier au congrès des Œuvres de jeunesse à Marseille. Nul de ceux qui l'ont lu dans les journaux du temps ne l'a oublié; et tout le monde sera heureux de le relire ici.

« Voici que montent à l'horizon les idées qui semblent nous inviter à l'action et nous promettre des jours meilleurs. De quelque nom qu'on les appelle, liberté, solidarité, justice, saluons ces lueurs bienfaisantes... Levons-nous, jeunes gens, et marchons..., redisant les vers d'un poète, un des nôtres, mort trop jeune, hélas! René Grousset, qui avait retrouvé à l'Ecole normale la foi perdue :

> A peine la blancheur du matin nous éclaire,
> Nous avons tout un jour, tout un jour pour bien faire,
> Et nous continuerons le combat jusqu'au soir.

III. — Tous nos lecteurs connaissent la *Mère chrétienne* de M. Toublan; et tous connaîtront bientôt sa *Jeune fille.* Si l'on parlait toujours à nos jeunes filles un langage aussi net, aussi clair, allant aussi droit à l'âme et au cœur, peut-être aurions-nous plus de mères chrétiennes. Ce sont vraiment, suivant le mot du titre, « conseils pratiques, » courts, précis, solides.

IV. — On cherche du neuf aujourd'hui. A beaucoup Mgr Gaume paraîtra trop vieux. Son grand nom a dû pourtant suffire à le sauver de l'oubli; et le succès de son *Grand jour* justifie amplement la réédition que l'on nous offre. Nous permettra-t-on de dire avec quelle émotion nous y avons retrouvé les exemples, les comparaisons, les avis par lesquels un vénérable prêtre nous a préparés jadis à la première communion? Nouvelle preuve, après tant d'autres, que Mgr Gaume connaît à merveille le langage qu'il faut parler aux enfants, le langage qui se gravera sûrement dans leur esprit et leur cœur.

V. — A la même collection appartient la *Neuvaine au Saint-Esprit.* Et cette collection est absolument charmante sous sa couverture parcheminée, en deux couleurs, avec son papier de luxe, ses filets rouges, son extrême bon marché. Souhaitons-lui prompt développement et succès croissant.

VI. — Le P. Forbes a écrit ses méditations à la demande d'un prêtre qui désirait « rompre la monotonie des considérations qu'on lit partout. » Et la monotonie est bien rompue en effet. Le P. Forbes a été, dans ses prédications quadragésimales, le héros d'incidents retentissants, et l'on peut être sûr avec lui d'avoir toujours du neuf, de l'original. L'opuscule est imprimé avec luxe, comme d'ailleurs la plupart des publications de la maison Leullier.

VII. — Avec luxe aussi est édité ce nouveau *Mois de Marie,* dédié surtout au clergé et aux congrégations religieuses. Il se distingue par son côté pratique, pratique dans les considérations, pratique dans les conseils indiqués. On sera tout heureux de le retrouver l'an prochain.

VIII. — Le *Vade-mecum* est d'un maître en l'art de diriger les âmes chrétiennes dans le monde. Le monde est absorbant, la vie est courte, le temps est précieux : il faut un *horaire,* et ce *Vade-mecum* est un horaire qui porte avec lui une puissante grâce de fidélité. Vous y trouverez une simple et brève méthode pour sanctifier chaque jour par la prière, chaque dimanche au moins par l'assistance à la sainte messe, chaque semaine par les dévotions en honneur dans l'Eglise, et d'heureuses étapes qu'il ne tient qu'à vous de multiplier, par la fréquentation des sacrements.

IX. — On fait tout pour les enfants; et les enfants de chœur ont aussi leur part des gâteries communes. Nous ne fûmes jamais à pareille fête, aux jours déjà lointains de notre enfance. Ce nouveau *Paroissien* donc qu'on leur dédie, renferme, entre autres choses, le chant 1° des *Kyrie, Gloria, Credo,* etc., 2° des hymnes et antiennes de tous les offices de l'année liturgique, 3° des antiennes, proses, etc., en usage aux saluts du Saint-Sacrement : un Vespéral complet, par conséquent, sans compter une foule d'autres prières, et un petit cours de plain-chant, le tout élégamment imprimé, clairement noté, gracieusement relié, pour la somme de soixante centimes. — Pourquoi ne pas ajouter en note la traduction française des antiennes de l'Eglise? C'est une innovation que nous avons été heureux de trouver dans un ouvrage analogue imprimé à l'usage du diocèse de Mayence; l'intelligence du texte lui-même ne peut qu'aider puissamment à la bonne exécution du chant.

Petit catéchisme liturgique, par l'abbé Dutillet, du diocèse de Versailles. — Un vol. in-18 de 212 p., 1 fr. 50. — Paris, Bricon.

La liturgie est la théologie du peuple, une théologie souvent aussi oubliée du peuple que l'autre l'est de nous-mêmes. Le sens liturgique devrait toujours être regardé comme une condition essentielle de la piété catholique; et si le sens chrétien, la vigueur de la vertu a subi un tel amoindrissement en tant d'âmes, c'est une conséquence de la désastreuse tendance à laisser de côté la prière liturgique pour s'attacher à des pratiques individuelles, flasques et insignifiantes souvent, souvent aussi dangereuses. Et c'est pourquoi il importe souverainement de donner à l'enfant, dès ses plus jeunes années, le goût des cérémonies, l'intelligence de ces prières où l'Eglise a mis tout ce qu'il faut pour alimenter la piété des fidèles, la piété des humbles et des ignorants aussi bien que celle des théologiens. Et c'est pourquoi l'enseignement du *Catéchisme liturgique* nous semble aussi nécessaire que celui de l'Histoire Sainte elle-même. — L'opuscule de M. Dutillet est admirable de simplicité et de précision. Le chiffre des éditions le prouve amplement : c'est la quatorzième qui vient de paraître. On a jugé à propos de la faire précéder d'une préface de Huysmans, qui n'ajoute rien à sa valeur.

Mgr Henry Sauvé, prélat de la maison de Sa Sainteté, premier recteur de l'Université catholique d'Angers, par M. l'abbé Gustave Barrier, vicaire à la cathédrale de Laval. — 2 beaux volumes in 8°. — Lecoffre, 90, rue Bonaparte, Paris.

M. le marquis de Ségur écrit à l'auteur, en le félicitant de son œuvre : « Orateur sacré, missionnaire apostolique, scolastique éminent, préparateur, si je puis employer ce terme, du concile du Vatican, où le pape Pie IX le nomma théologien pontifical, plus tard, après la loi de 1875 qui rendit à l'Eglise la liberté, bien incomplète, de l'enseignement supérieur, premier recteur de l'Université catholique d'Angers, vous montrez

partout Mgr Sauvé à la peine et à l'honneur, et vous promenez à sa suite le lecteur au milieu des épisodes les plus divers et les plus saisissants de l'Eglise de France, depuis la mort de Mgr Affre, martyr des barricades, jusqu'aux hontes piémontaises et aux gloires catholiques de Castelfidardo et de Mentana, jusqu'aux luttes non moins vives, quoique moins sanglantes, du concile et au triomphe de l'infaillibilité pontificale. »

Cet ouvrage est donc très actuel, il touche à toutes les grandes questions et nous fait vivre avec les principaux personnages catholiques du siècle. J'ajoute qu'il est doctrinal, intéressant et bien fait. Il suppose une grande lecture chez l'auteur, qui y a apporté autant de conscience que de talent. Aussi bien, cette figure de Mgr Sauvé nous a tellement ravi que nous nous proposons quelque jour d'y revenir. « Ah ! le brave Sauvé, disait un jour Léon XIII à Mgr Bouvier, évêque de Tarentaise, je me souviens bien de lui, c'est un ami de Rome ! » Cette parole a inspiré le titre du livre : *Un ami de Rome et du pape au XIX*e *siècle.*

Il naquit le 15 juin 1817, le jour du Sacré-Cœur, à Ernée, chef-lieu de canton du département de la Mayenne ; son père, qui était percepteur municipal, le présenta peu d'instants après sa mise au monde sur le passage du Saint-Sacrement, en faisant cette prière : « Mon Dieu ! je reçois de vos mains mon cher premier-né, je vous l'offre en retour. Bénissez-le et faites qu'il vous soit consacré ! » Sa mère était « une sainte sur terre » qui lui infusa surtout le culte de la Sainte-Trinité et la dévotion envers la sainte Vierge. Il aimait à prier Marie dans sa chapelle de Charné et à lui redire, comme Mgr Pie : « Je suis tout vôtre, » *Tuus sum ego.* C'était une belle nature, pieuse, franche, ouverte à la poésie. Aussi chante-t-il sa première communion, faite avec sa sœur Adèle, ses deux autres petites sœurs Marie-Claire et Marie-Françoise, prises dans leur berceau :

> Comme des fleurs Jésus les a cueillies
> Pour les planter au céleste séjour.
> Tout en chantant du Seigneur les louanges,
> Du haut du ciel elles veillent sur nous ;
> Et nous, gardés par ces chers petits anges,
> Dis-moi, ma sœur, dis-moi, les prions-nous ?

Ce passionné de saint Thomas est aussi un passionné des Muses. Dans sa jeune poésie l'on sent l'influence saine de Lamartine, et plus d'une fois il donnera la réplique à Edouard Turquety, le poète breton dont nous ne sommes pas assez fiers.

Il fait ses premières armes au collège communal d'Ernée, d'où il passe en 1831 au collège de Laval dirigé par un brave « père de famille » qui imprimait dans le programme de la maison que « son épouse était pour les enfants une seconde mère. » Il y obtient de très beaux succès. Le professeur de philosophie, M. Mauloré, le distingue pour son intelligence élevée et pénétrante, et lui reconnait un esprit philosophique remarquable. Le maître et l'élève ne s'oublieront jamais, et l'on peut dire que le professeur restera le bon ange du jeune homme. L'abbé Pierre Gobil, élevé à Malestroit, arrive au collège en 1833 comme professeur d'instruction religieuse ; c'est par lui qu'Henry Sauvé entend parler pour la première fois de Jean et de Féli de Lamennais, ainsi que de leurs doctrines, surtout de l'élan vers Rome qu'ils imprimaient aux catholiques.

Ses études achevées à dix-sept ans, il embrasse la carrière de la médecine et s'éloigne un instant des pratiques religieuses. M. Mauloré le suit des yeux du cœur et lui conseille de lire, plutôt même que Leibnitz et surtout que Mme de Stael, l'*Essai sur l'indifférence,* l'*Histoire des variations* et les *Controverses* de Bossuet : « Allez, lui écrit-il, j'ai confiance dans votre avenir. » Et il lui fait sentir « le besoin de principes solides et bien médités, pour résister aux entraînements dont le monde abonde, aux pièges qu'il sème sous les pas. » Car Henry quitte en août 1835 La Rochelle pour Paris, « il voit tout en beau, » autour de lui, et « les bals, les spectacles captivent d'abord ses sens épris et détournent son âme des idées religieuses. » Les œuvres de Bossuet, les conférences de Frayssinous, le ramènent à Dieu, et bientôt il s'ouvre de ses errements à M. Carbon, directeur de Saint-Sulpice : « Etrange et absurde inconséquence de l'esprit humain, lui écrit-il, depuis un an je crois, et pourtant je suis resté indifférent aux pratiques religieuses. » L'idée lui vient que « l'état de prêtre » est peut-être celui qui lui convient le mieux pour faire son salut et « pour faire le plus de bien. » Il revient alors, pour jamais cette fois, au Dieu de sa première communion, sans pourtant prendre de parti décisif (1836).

Dieu lui envoie une maladie qui l'oblige à renoncer à la médecine, car il se croit poitrinaire, et déjà il chante sa mort dans le style du temps, après une visite qu'il fait au cimetière le jour des morts, « poussé par un pressentiment : »

> Pressentiment fatal qui trompe rarement,
> Il m'avait conduit là pour choisir une place
> Que je viendrai chercher, lorsque mon corps de glace,
> Tombé comme un jeune arbre au vent gelé du nord,
> Sera brisé gisant dans les bras de la mort.

La poésie paraît alors obtenir ses préférences, il compose notamment une pièce fort belle sur l'*Assomption* que M. Joseph Bertrand, actuellement de l'Académie, entendit un jour chez Mlle Reine Foubert, — une nature d'élite, de Rennes, — et qui se grava dans sa mémoire. Puis un jour il dit adieu à sa Muse et, sentant renaître sa santé, se décide à faire son droit afin que plus tard, comme avocat, il rende de plus grands services. Sa thèse de licence qui le fit recevoir à l'unanimité portait sur les enfants naturels. De là aux enfants trouvés il n'y avait qu'un pas : il écrivit à ce propos des pages que n'eût pas désavouées Auguste Nicolas qu'attirait aussi cet important sujet. Entre temps il fonde à Rennes la Conférence de Saint-Vincent de Paul, fidèle au mot d'ordre d'Ozanam : « Allons aux classes populaires, » puis l'Œuvre des militaires, et c'est sans doute dans ce double apostolat qu'il sent éclore sa vocation. Une retraite à la Trappe de Port du Salut l'impressionne si vivement qu'il prie dom Guéranger de l'accueillir. Mais pour cela il faudrait qu'il devînt novice chez les Bénédictins. Or il aime la parole qui agit sur les foules, sur les âmes, et s'il ne suit pas le P. Lacordaire, c'est qu'un prêtre en qui il a mis toute sa confiance, Jean Ribemont, vicaire d'Ernée, le prie d'attendre encore de peur d'être victime d'une pieuse illusion. Toutefois sa résolution est prise quand même ; il quittera le monde et entrera au grand séminaire du Mans.

M. Gustave Barrier rappelle ici cette jolie page de Balzac dans le *Médecin de campagne :* « J'ai longtemps hésité à me faire curé, médecin de campagne ou juge de paix. Ce n'est pas sans raison que l'on assemble proverbialement les trois robes noires : le prêtre, l'homme de loi, le médecin... Eh bien, je crois que le progrès de la civilisation et le bien-être des masses dépendent de ces trois hommes... Ces trois professions peuvent seules offrir constamment à un homme de bien les moyens efficaces d'améliorer le sort des classes pauvres. »

Sûrement Mgr Sauvé dut à ses études faites en vue de cette triple profession, de devenir l'homme complet qui nous est dépeint à travers les deux volumes de sa biographie. Au grand séminaire du Mans, alors l'un des plus distingués de France, grâce à l'élan que lui donne Mgr Bouvier, il reçoit les leçons de M. Charles Fillion qui lui transmet le goût de l'Ecriture sainte. Trois ans après, à Saint-Sulpice, il retrouve M. Carbon et se forme à l'école du spirituel et savant M. Laloux. Ce professeur incomparable lui dit : « Mon ami, lisez peu, mais lisez les grands auteurs, ceux qui ont vraiment une pensée à eux. Lisez saint Thomas, Cajétan, Suarez. A la bonne heure, voilà des hommes qui pensent et font penser ! » Ces paroles, il les appliqua et les fit appliquer toute sa vie. C'est là qu'il devient l'ami de Mgr de Ségur, son condisciple, comme au collège de Château-Gontier il avait gagné l'affection de Léon Ducoudray, le futur martyr de la Commune, son élève.

Cependant il cherche toujours sa voie. Vicaire à Saint-Vénérand, il « s'éclipse au second rang » parce qu'il est fait pour le premier. Il reprend alors sa première idée de se faire dominicain pour prêcher, car, dit Louis Veuillot, « le dominicain est essentiellement prêcheur, » et lui, il veut annoncer la vérité. Accueilli par le P. Lacordaire, il prend l'habit et s'appelle en religion le F. Marie-Joseph, mais on trouve bientôt que deux choses lui manquent : « l'amour ardent de l'ordre de Saint-Dominique et l'énergie de la constance. » Le 23 août 1847, après onze mois de séjour il s'éloigne du couvent de Chalais, reprenant sa liberté sans emporter d'amertume. Il reste à Paris, où il assiste aux journées de juin 1848 ; il exerce même son ministère dans le faubourg Saint-Antoine où tombe Mgr Affre. De là il gagne Louvain et s'inscrit à la Faculté de

théologie. Mais ce qu'il lui fallait c'était l'air, la pensée, l'enseignement de Rome. C'est là seulement qu'il étudie et comprend saint Thomas, qu'il se munit d'une ample provision de doctrine et se façonne à l'intelligence de la *thèse* et de l'*hypothèse*, faute de quoi l'on a tant déraisonné. Mgr de Mérode avait une manière originale d'exposer cette théorie : « Personne plus que moi, disait-il, n'admire l'Apollon du Belvédère. Mais quand je commande une paire de souliers, ce n'est par sur le pied de l'Apollon, mais sur le mien que mon cordonnier va prendre sa mesure. Voilà la thèse et l'hypothèse. » Henry Sauvé était fait pour se nourrir de l'enseignement romain, si pénétrant parmi les parfums de sainteté qu'on respire dans la Ville éternelle, et il s'en revint fortifié dans la foi catholique après avoir puisé à leur vraie source la doctrine et la piété.

Pendant vingt ans il est théologal de Laval et missionnaire apostolique. Sa parole retentit partout, à Tulle, à Poitiers, à Liège, et son sujet favori c'est toujours Rome, le pape, le rôle du pape en ce monde, son infaillibilité, la nécessité du pouvoir temporel : c'est le vrai prédicateur du pape. Non seulement il parle, mais il écrit et de préférence sur les sujets philosophiques, la doctrine de saint Thomas et l'infaillibilité pontificale. Théologien du pape Pie IX, il inspire souvent la plume de Louis Veuillot. « J'ai rencontré ce matin un théologien du concile, un de ces « spéculatifs » dont M. Rey du *Moniteur* fait peu de cas... Français sans ruban rouge, Romain sans liseré violet, il est *Monsieur l'abbé* tout simplement, il restera Monsieur l'abbé. Toute sa vie il n'a fait que ramasser du latin, de l'histoire, du droit canon, de la philosophie et de la théologie. Jamais il ne ramassera autre chose que cela, c'est-à-dire des esprits et des âmes. » C'est l'abbé Sauvé.

Quand la loi du 12 juillet 1875 reconnut enfin à l'Eglise le droit et la liberté d'enseigner, Mgr Freppel se hâta de fonder une Université catholique à Angers. Nul n'était mieux désigné que Mgr Sauvé pour en être le recteur. Il y rendit pendant sept ans des services éminents, également apprécié des élèves et de son évêque. Avec Mgr Freppel il n'eut qu'un seul dissentiment, c'est sur le rôle de l'Etat en matière d'enseignement. Ici le député avait déteint sur le prélat. Vivant au contact de représentants qui affirmaient les droits absolus et uniques de l'Etat afin d'écraser et de supprimer l'Eglise, Mgr Freppel disait avec âpreté : « Non, l'Etat n'a aucun droit sur l'enseignement, puisqu'il n'a pas de doctrines ! » Cet esprit merveilleusement solide pourtant n'ignorait pas que saint Thomas accorde le droit d'enseigner à l'Etat, qui d'ailleurs ne peut édicter des lois sans doctrine ; mais le spectacle de nos ministres athées, hostiles, francs-maçons l'avait écœuré, et les prérogatives qui appartiennent à l'Etat en général, il les refusait à un Etat faisant profession d'impiété.

On se souvient aussi des lettres de Mgr Guilbert, évêque de Gap, en 1876, à son clergé sur l'abstention du prêtre en matière politique. Mgr Freppel protesta par une réponse très vive qui a été publiée depuis, mais le recteur de l'Université d'Angers n'hésita point à entrer en lice pour rétablir la doctrine de l'Eglise, et préciser les points que Mgr de Gap laissait obscurs. Chaque parti peut bien avoir ses journaux pour défendre ses opinions, mais ces partis ne peuvent licitement mettre leurs opinions *avant tout*, même avant les intérêts de la religion. L'Eglise est indifférente ou étrangère aux formes de gouvernement, cependant il peut exister des formes de gouvernement injustes dans leur origine ou dans leur exercice. Ce sont parfois des gouvernements de fait, avec lesquels le pape entretient des rapports, mais cela ne prouve pas qu'ils soient légitimes. Toutefois les catholiques comme citoyens, « ne laissent pas d'appartenir à l'Eglise et d'être soumis à sa direction dans l'accomplissement de tous leurs devoirs moraux, y compris ceux de citoyens. »

« Royalistes, ajoutait-il, soyons soumis, même dans nos actes de royalistes, à l'autorité de l'Eglise. »

Il écrivait ceci dans l'*Univers* du 8 juin 1881, dix ans avant l'Encyclique de Léon XIII aux Français.

C'était donc un esprit juste, éclairé, sachant donner à sa pensée le vêtement théologique qui, suivant l'heureuse expression de M. Goyau, « en précise les contours et en révèle les dessous, » et de plus, comme le montre le dernier chapitre, une âme vraiment sacerdotale, qui ne se servait de sa science que pour enflammer sa piété. Aussi ce fervent de saint Thomas était-il aussi un dévot de sainte Thérèse, « la reine de la théologie mystique, » dont l'image ne quittait pas sa table de travail.

Nouvelle vie de saint Yves de Bretagne, prêtre du Tiers Ordre de saint François (1253-1303), avec une introduction et un appendice sur le tiers ordre franciscain, par le P. Norbert, franciscain. — 1 vol. in-12 de 350 pages. — Imprimerie franciscaine missionnaire, à Vanves.

Cet ouvrage a pour but d'abord de raconter la vie de l'illustre saint de la Bretagne d'après les sources mêmes, c'est-à-dire les actes de la canonisation de saint Yves. Les Bollandistes, au tome IV du mois de mai, ont bien publié cette vie écrite par le P. Maurice Geoffroy en 1465, mais leur copie du procès d'enquête était incomplète, elle ne contenait que les noms de 93 témoins alors qu'une copie authentique retrouvée de nos jours en compte 243.

Une introduction par M. de la Borderie explique les origines du Tiers Ordre de saint François qui a exercé au moyen âge une si grande action religieuse, politique et sociale, et qui est appelé peut-être à donner une impulsion nouvelle et nécessaire à notre société du dix-neuvième et du vingtième siècle. C'est du moins la pensée et le désir du Pape Léon XIII : « Ma réforme sociale à moi, dit-il, c'est la Règle du Tiers Ordre de saint François ! » C'est l'association de l'avenir, qui réparera les ruines causées par l'individualisme de la Révolution.

Après cette introduction le P. Norbert nous raconte la vie de saint Yves. Il naît le 17 octobre 1253 au manoir de Kermartin, tout près de Tréguier, et les coqs de Kermartin « de s'éjouir et canter si clairement que ceux de Quenquis, sur l'autre rive de Jaudy, de répondre joyeusement », dit « la Légende merveilleuse » ; puis « Yvonic s'éleva et grandit devant Dieu et devant les hommes comme florette odoriférante ». Pendant dix ans il suit les cours de l'Université de Paris qui retentissait encore de la grande voix des Alexandre de Halès, Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure. De là il passe à Orléans où il étudie le droit civil à l'école de Pierre de la Chapelle, et vient à Rennes exercer pendant qnatre ans la charge d'official.

A lire un chapitre remarquable sur le rôle de l'official au moyen âge et sur les étonnantes aptitudes de saint Yves pour défendre l'innocence opprimée. Nulle puissance humaine ne saurait le faire fléchir quand il soutient le droit. Seul il s'oppose aux entreprises fiscales de Philippe le Bel, et il couche chaque nuit dans la sacristie de Tréguier, sur le sol nu, pour résister aux agents du roi s'ils tentaient de dépouiller l'Eglise de ses biens.

Alors presque tous les avocats étaient gens d'église. Yves plaide donc même devant les tribunaux civils. C'est pourquoi il est le patron des avocats. Tout le monde connait la fameuse strophe qui se chantait sur l'air du *Lauda Sion :*

> Sanctus Yvo erat Brito,
> Advocatus et non latro :
> Res miranda populo.

Nos pères, on le voit, mettaient de l'esprit jusque dans leurs hymnes.

Curé ou recteur à Tredez et à Louanec, Yves donne l'exemple de toutes les vertus sacerdotales, et ses contemporains le proclament « le mirouër des ecclésiastiques, le modèle des pasteurs. »

Mais ce que le P. Norbert tient particulièrement à faire ressortir, c'est la physionomie de saint Yves tertiaire de saint François. Il entra dans cet institut vers 1291. Des documents authentiques l'établissent. Les Frères mineurs Cordeliers vinrent à Guingamp en 1263, et le prince Guy de Bretagne leur donna un monastère. Sa femme M^{me} Jeanne d'Avangour fut enterrée en l'habit de sainte Claire, à côté de lui, dans le chœur de l'église.

« Ce même Guy, disent les chroniques du couvent de Guingamp, fit par sa diligence et ses soins canoniser saint Yves, patron des Bretons, qui prit l'habit du Tiers Ordre de saint François au dit couvent de Guingamp, peu d'années avant son trépas. » Telle est d'ailleurs la tradition générale dans l'ordre. La critique du P. Papebrock ne saurait mordre sur ces arguments.

L'enquête d'autre part nous apprend qu'Yves avait pour ceinture « un mince lien de laine, » c'est-à-dire la corde séraphique, et un vêtement de grosse bure tel que saint François d'Assise le prescrivait aux Tertiaires.

Un appendice donne les noms de 400 tertiaires illustres, parmi lesquels nous voyons saint Louis, roi de France, saint Charles Borromée, sainte Brigitte, sainte Marguerite de Cortone, sainte Angèle de Merici, saint Ignace, saint Philippe de Neri, sainte Jeanne de Chantal, probablement saint François de Sales, M. Olier, saint Vincent de Paul, le B. Jean-Baptiste de la Salle, Pie IX, Marie-Thérèse épouse de Louis XIV, Charles-Quint, sainte Elisabeth de Hongrie, Rodolphe de Hapsbourg, Dante, Pétrarque, le Tasse, Raphaël, Michel-Ange, Cimabue, Giotto, Palestrina, Galvani, Volta, Jeanne d'Arc, — « le fait est probable » dit Léon Gautier, — Christophe Colomb, Vasco de Gama, don Bosco.

En Italie aujourd'hui la très grande majorité de l'épiscopat est du Tiers Ordre.

En France nous trouvons les noms du curé d'Ars, Mgr de Ségur, cardinal Pie, cardinaux Richard, Coullié, Caverot, Langénieux, Lavigerie, Mgr Bouange, Mgr Dupanloup, Mgr Freppel, Mgr Parisis, NN. SS. de Cabrières, Cortet, Pagis, etc., Frédéric Ozanam, comte de Chambord, Pimodan, amiral de Cuverville, Marie Jenna, etc.

L'on ne saurait se trouver en meilleure compagnie.

Les saints prêtres français du XVII^e^ siècle, par Joseph Grandet, prêtre de Saint-Sulpice, troisième supérieur du séminaire d'Angers, curé de Sainte-Croix. — Ouvrage publié pour la première fois, d'après le manuscrit original, par G. Létourneau, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du séminaire d'Angers. — 2 vol. gr. in-8 de XXII-404 et 456 p., à 4 fr. l'un. — Angers, Germain et Grassin.

La vie de Messire Pierre Crestey, prêtre, curé de la paroisse de Barenton au diocèse d'Avranches, par Joseph Grandet. — Publiée d'après les manuscrits originaux et annotée par J. Blouet, directeur au séminaire d'Angers. — Un vol. gr. in-8 de XLVIII-480 p., 4 fr. 50. — Angers, Germain et Grassin.

Tous ceux qui ouvriront ces volumes se demanderont pourquoi la modestie de Saint-Sulpice les a laissés si longtemps en manuscrit. Les Ordres religieux mettent un empressement louable à écrire la vie de tous les saints de leur Congrégation et de tous les hommes remarquables qui ont vécu parmi eux. C'est un travail analogue que Grandet a essayé pour l'ordre même de Jésus-Christ. Le XVII^e siècle a été une grande époque de renaissance sacerdotale et de réforme ecclésiastique. Dieu a suscité pour ce travail une pléiade exceptionnelle d'ouvriers de salut, dont le souvenir s'est trop vite perdu. Qu'il fait bon revivre quelques instants avec eux, dans une atmosphère toute de calme et de vie intérieure! Et si, dans le premier volume surtout, l'on rencontre beaucoup de noms inconnus, comme on est heureux, au tome second, d'entendre un contemporain nous raconter bonnement ce qu'il a vu ou ce qu'il a entendu dire à des gens en relation avec Charles de Condren, messire Vincent de Paul, Adrien Bourdoise, Jean-Jacques Olier, Louis Tronson, Jean le Jeune, Jean le Vacher, Mathieu Beuvelet, et ce M. Picoté, aujourd'hui si oublié, qui fut un des prêtres les plus remarquables du XVII^e siècle, qui fut le confesseur de M. Olier, de M. Tronson, de quantité de personnages illustres dans le clergé et dans le monde, et qui aurait dû recevoir des admirateurs de Pascal un monument digne de lui, car c'est lui qui fut l'occasion des *Provinciales!* Aux approches de la fête de la Purification, en 1655, il refusa l'absolution à M. de Liancourt. D'où grand émoi de tout le parti, et colère du *grand* Arnauld. Arnauld écrivit les deux lettres célèbres *à une personne de condition;* et la Sorbonne en tira les propositions dont l'examen fit entrer Pascal en campagne. D'où le mot de Sainte-Beuve : *Ce M. Picoté était nécessaire : sans lui, point de Provinciales!*

Ouvrage très précieux donc aux historiens du grand siècle, mais précieux surtout pour les prêtres, qui y puiseront, suivant le vœu de Mgr Baron, « une intelligence plus exacte du surcroît de ressources que l'introduction du surnaturel dans les relations et dans les œuvres du ministère pastoral apporte même aux plus inexpérimentés et aux moins habiles ». Et c'est à ce point de vue principalement que nous leur recommandons la vie de messire Crestey, qui, simple curé de campagne, exerça par l'ascendant de sa sainteté une action étonnante sur tout le clergé du voisinage. En tête de la *Vie* de Crestey, l'éditeur a mis une longue et intéressante préface, qui nous jette tout de suite en pleine atmosphère religieuse du XVII^e siècle.

Frédéric-François-Xavier de Mérode, ministre de Pie IX, archevêque de Mélitène, sa VIE et ses ŒUVRES, par Mgr Besson, évêque de Nimes. — Un vol. gr. in-8, de 298 pages, 20 gravures. — Prix : 2 fr. 50. — Société de Saint-Augustin.

Le nom de Mgr de Mérode appartient à l'histoire du XIX^e siècle ; sa gloire est liée à celle de Pie IX ; son souvenir évoque celui de la croisade romaine et demeure indissolublement uni à la légende des zouaves pontificaux, qui lui durent l'existence et qui font avec reconnaissance remonter jusqu'à lui l'éclat de leurs coups d'épée sur le Tibre et sur la Loire. A toutes ces causes, il convenait de mettre en lumière le haut relief de ce champion du pouvoir temporel et de montrer quelle grandeur morale donne cette noble cause à ceux qui combattent pour elle.

Ecrite sur documents par un évêque digne de comprendre et capable de faire comprendre son héros, cette vie intéressera tous ceux qui ne font pas du succès la règle de leur estime et qui réservent leur admiration à la vertu sans apprêts et à la droiture sans éclipse.

Excellent livre de prix à mettre entre les mains des jeunes gens, pour leur faire comprendre la question si importante du pouvoir temporel du Souverain Pontife.

Edouard Clausier, prêtre. Vie et Lettres, par l'abbé Odelin, vicaire général de Paris. — Un vol. grand in-8 de 240 p. — Prix : 2 fr. — Société de Saint-Augustin.

Né le 15 juillet 1852 à Valence, Edouard Clausier passa son enfance dans la petite ville de Saint-Pierre-sur-Dives, fit ses études secondaires au collège des Jésuites à Avignon, sa philosophie au séminaire de Sommervieu, diocèse de Bayeux, et sa théologie à Saint-Sulpice. Ordonné prêtre le 29 juin 1875, il fut nommé vicaire à la cathédrale de Lisieux. Pendant les vacances de 1877, il entreprit un voyage à Rome et dans l'Italie méridionale, autant pour corriger sur les lieux une *Vie de saint Grégoire*, qu'il venait d'écrire, que pour faire une excursion agréable. A son retour, il voulut revoir à Avignon la maison qui l'avait abrité pendant son adolescence et les Pères qui avaient fait son éducation. Saisi par la maladie dont il portait les germes depuis longtemps, la tuberculose, il rendit son âme à Dieu le 3 novembre 1877, à 25 ans et quelques mois.

En somme, une vie comme celle-là peut paraître bien monotone; on n'y trouve aucun fait extraordinaire pour captiver l'attention. C'est vrai pour qui y chercherait le pathétique ; mais ce jeune prêtre, doué d'une mémoire prodigieuse, d'une intelligence au-dessus du niveau ordinaire, a laissé une correspondance bien suivie avec sa famille et ses amis, où les jeunes élèves des séminaires et des collèges catholiques trouveront des leçons et des encouragements. Au fond, c'est une belle âme que celle du jeune homme qui, à seize ans, peut dire comme Edouard Clausier répondant à son professeur : « J'espère bien, mon Père, n'avoir encore jamais commis une faute mortelle. »

Rien ne sert mieux à juger un homme que son attitude en présence de la souffrance et de la mort. Atteint d'une maladie terrible et excessivement rare, la tuberculose générale, l'abbé Clausier resta trente-cinq jours dans une sorte d'agonie. Après des crises épouvantables, il reprenait sa sérénité habituelle, voyant venir la mort sans amertume, y disposant les siens par d'admirables recommandations. Voilà un bel exemple pour le prêtre à son lit de mort.

Un épisode de la Renaissance catholique en Angleterre, *Comment j'entrai dans le bercail,* par Lady Herbert of Lea, traduit de l'anglais par L. de Beauriez. — Librairie académique Perrin et Cie, Paris. — 2 fr. 50.

A lire par tous ceux qu'intéresse le mouvement catholique en Angleterre. Ils y verront pourquoi ce mouvement demeure partiel : seules les classes élevées y participent, parce qu'elles réfléchissent seules, et les convertis, comme Newman et Manning, demeurent à l'égard de leurs frères séparés dans la plus grande réserve, non parce que l'esprit de prosélytisme leur fait défaut, mais parce qu'ils jugent sans doute que cette réserve même peut seule faire impression sur le tempérament anglais.

Mary-Elisabeth A'Court, fille du général anglais A'Court (des lords Heytesbury), épousa lord Herbert of Lea, d'une vieille famille qui compta dans ses membres des écrivains comme le baron de Cherbury, fondateur du déisme anglais, le poète Georges Herbert, l'auteur du *Pasteur de la campagne*, et cette pieuse lady Lucy Herbert, prieure des Augustines de Bruges, qui rédigea un « livre de dévotion, » publié il y a une vingtaine d'années par le P. Morris. Il s'agit donc ici d'une dame appartenant à la première noblesse d'Angleterre.

Toute jeune, Mary-Elisabeth éprouve des troubles de conscience, les offices et les prières des anglicans la rebutent par leur froideur de glace, et sans qu'elle s'en doute, comme Newman « elle se rapproche de l'Eglise de Rome, avec l'espoir de n'y jamais entrer. » Elevée dans « la haute et sèche » école de l'Eglise d'Angleterre (high and dry), « tout m'y semblait désagréable, écrit-elle ; je trouvais des offices froids et formels, de grands bancs fermés, de longues hymnes puritaines et des allocutions d'une aridité insupportable. Mes dimanches étaient mes terreurs. » Confirmée sans préparation, le jour de sa première communion elle fut « épouvantée. » Elle ne cessait de se redire : « Reçu véritablement et en réalité ! » et se demandait avec effroi ce que signifiaient au juste ces graves paroles.

Alors commençait le Mouvement d'Oxford. Elle lit avidement les premiers tracts et « la soif » lui vient d'être « sœur de charité. » Un ami de la maison se fait catholique, le doyen du voisinage penche vers les idées d'Oxford, une de ses amies lui communique des lettres de Newman où elle lit ces lignes :

« L'interrogation que l'on doit se poser pour s'éclairer est celle-ci :

« Puis-je (dites bien *je :* votre prochain n'a rien à faire là. mais vous, uniquement *vous*), puis-je être sauvée dans l'Eglise anglicane ?

« Serais-je assurée de mon salut si je mourais cette nuit ?

« Le fait de ne pas embrasser une religion différente est-il un fait qui *en moi* constitue un péché mortel ? »

Ces lettres, elle les copie, les « réunit comme des trésors, » les médite, et « des centaines d'âmes » les méditent comme elle, avec anxiété.

Elle se marie en 1845 ; lord Herbert lui présente Manning, alors archidiacre de Chichester, « l'homme le plus saint, dit-il, que j'aie jamais rencontré. » Une intimité s'établit, et ensemble ils passent l'hiver à Rome et à Naples. L'archidiacre n'était pas encore converti, loin de là, il n'avait même pas de termes assez sévères pour ceux qui entraient dans le giron de l'Eglise romaine, mais il était dans une entière bonne foi. Il lui remet une statue de la sainte Vierge ; il la dirige, l'amenant à examiner son passé, afin de se mieux connaître et de devenir meilleure. Un jour qu'elle se plaint de n'être pas assez intelligente ni assez agréable pour son mari, il lui fait cette réponse charmante et profonde :

— Votre tâche ne consiste pas à rendre la maison de votre mari *brillante*, mais *bénie*.

En 1851, à la suite de la décision Gorham touchant l'efficacité du baptême, Manning se fait catholique, sans éclat public. Alors, par discrétion, il rompt ses rapports avec lord Herbert, « de peur que cette intimité ne nuise à celui-ci dans sa situation actuelle. » On connaissait les principales raisons de cette retraite ; c'était surtout la question de la validité des ordres anglicans. Alors, pense lady Herbert, nos sacrements sont donc nuls ? L'Eglise d'Angleterre n'est donc pas l'Eglise du Christ ?

Lord Herbert meurt en 1861. Autre tristesse : celle de ne pouvoir prier pour lui dans une Eglise qui n'admet pas les prières pour les trépassés. Elle reprend ses relations avec Manning, devenu prêtre catholique, et lui demande des messes pour l'âme de son mari. Le futur cardinal lui octroie sa demande, mais sans tenter aucunement de prolonger la correspondance. Cependant l'hiver suivant elle le revoit à Rome, mais il ne veut toucher à aucun point théologique. On lui permet d'entrer dans un petit couvent de la Lungara où elle a des parents, et là elle prie « devant la petite lumière *qui parlait de la Présence*, et elle éprouve un bien-être indicible. » Un jour elle entend le P. de Damas, et elle est toute surprise de voir « qu'il ne dit pas un mot qui ne lui agrée d'une façon complète. » Mais Manning demeure toujours très froid, et s'il finit par lui accorder deux ou trois audiences, c'est sur ses pressantes instances : « Je tiens à le mentionner, dit-elle, parce qu'il est d'usage chez les protestants de prétendre qu'il remue ciel et terre pour opérer des conversions. » Leurs entretiens du reste sont sobres ; le seul « grand service » qu'il lui rende, c'est de s'agenouiller auprès d'elle une ou deux fois durant la messe pour lui désigner exactement les diverses parties du service divin. « On ne se figure pas, ajoute-t-elle, le pénible embarras que le saint sacrifice présente aux anglicans, et quelle pierre d'achoppement on leur enlèverait si l'on se donnait la peine de le leur expliquer. »

Cependant le Dr Manning, comprenant son douloureux état d'âme, lui avait dit : « Ne communiez plus dans l'Eglise anglicane. » Elle revient en Angleterre, priant beaucoup, récitant surtout la prière au Saint-Esprit : *Deus qui corda fidelium* et *Veni sancte Spiritus*, mais de plus en plus troublée. Tutrice de ses enfants, si elle se convertit sa famille les lui enlèvera, elle le sait. D'autre part lord Herbert dormait dans une église qu'ils avaient construite au village au prix de 30,000 livres, il faudrait donc cesser d'y aller prier ; et l'évêque anglican, qui l'avait aidée dans ces travaux et qui était pour elle un frère affectionné !

Les offices anglicans de plus en plus lui « inspirent une répugnance réelle. » A Londres du moins elle peut, en faisant de longs détours, se glisser dans quelque chapelle catholique, mais à la campagne !... Ce qui l'attire, ce n'est pas la beauté des chants, ni des cérémonies, « elle préfère la messe basse à la grand'messe. » Mais « l'adoration du Saint-Sacrement, la petite lumière parlant de la présence perpétuelle dans le tabernacle, l'indicible bienfait de la confession, l'union intime de l'homme avec l'humanité sacrée de Notre-Seigneur qui respire dans toutes les formes du culte catholique, ah ! voilà ce qui, de prime abord, s'était emparé de moi avec une force immense ! »

C'est à Jérusalem que les écailles lui tombent des yeux. Mais quelle douleur pour elle quand le jeudi saint, au Saint-Sépulcre, à la communion de sept ou huit cents pèlerins « elle se sentit seule, à l'écart, en cette fête bénie. » Le Père Franciscain qui lui servait de guide lui disait : « Quelle pitié ! Vous avez fait ce chemin, traversé cette épreuve, et cela pour rien ! » Elle revient en Angleterre décidée, d'abord à fréquenter les offices catholiques, puis à se convertir publiquement. Mais la pensée de ses enfants l'arrête toujours. Elle confie son angoisse à Manning.

« Le docteur après un instant de silence répartit :

« — Avez-vous lu la vie de Mme de Chantal ?

« Je répondis affirmativement. Il continua :

« — Alors vous y aurez vu que sainte Chantal, dès qu'elle fut déterminée à suivre l'inspiration venue de Dieu, passa sur le corps de son fils.

« *Il n'insista pas davantage*, et de terribles mois s'écoulèrent. »

Un docteur anglican se jette à la traverse et lui dit : « Mais si vous vous faites catholique, vous devrez croire que tous les anglicans sont réprouvés ! » Toutefois elle ne se laisse pas prendre à ce « travestissement de la doctrine catholique » et la parole de Manning, qui est venue en son temps, lui résonne toujours au cœur. Le dénouement de ce drame intime se passe en Sicile peu après, dans une église des Jésuites. Il est peu de récits aussi impressionnants que celui-là. La nuit passée dans ce sanctuaire, l'embarras du bon chanoine à qui elle révèle sa résolution d'abjurer, son abjuration en latin, sa confession générale, sa première messe, tout cela est du plus poignant intérêt :

« Selon ce qu'on m'avait promis, il n'y avait personne, — hors le prêtre, moi et... Dieu.

« Je regagnai mon foyer, je retrouvai mes enfants comme si rien n'était survenu.

« Dans l'après-midi je retournai à la cathédrale. Jamais je n'oublierai ce que fut l'exultation de mon cœur lorsque j'y pénétrai, lorsque je sentis : « Tout ceci est mien aujourd'hui et à toujours !... »

Un *Appendice* donne des notes utiles sur le Mouvement d'Oxford et ses principaux chefs, Keble, Pusey, Manning, Newman, Richard, Hurrel, Froude et Wilberforce. Chose étrange : à peu près tous trouvèrent dans leurs familles des ennemis irréconciliables. La parole de l'Evangile s'y est réalisée à la lettre : « Je suis venu séparer l'homme de son père, la fille de sa mère. » (Matth., x, 35).

Vie du Vénérable Marcellin-Joseph-Benoît Champagnat, prêtre mariste, fondateur de la Société des Petits-Frères de Marie, par un de ses premiers disciples. — Un vol. in-8 de 340 p., avec portrait, 2 fr. 50. — Lyon, Vitte.

Souvenirs d'une amie. *La Mère Marie-Thérèse, fondatrice de la Congrégation de l'Adoration réparatrice,* par une religieuse Ursuline. — 2 vol. gr. in-8 de 400 et 492 p., nouvelle édition, 10 fr. — Paris, Haton.

La Comtesse de Pontbriand, par le P. Chapotin, des Frères-Prêcheurs. — Un vol. in-8 de XII-342 p., 3 fr. — Paris, Téqui.

I. — Tout le monde a accueilli avec bonheur, l'an dernier, la nouvelle de l'introduction en cour de Rome de la cause de béatification du P. Champagnat. Ce fut une âme d'une rare simplicité, d'une simplicité que l'on aime à retrouver dans sa biographie. L'existence du Vénérable P. Champagnat fournit une nouvelle preuve de ce que peut, chez les plus modestement doués du côté de l'intelligence, pour la gloire de Dieu et leur propre sanctification, l'énergie de la volonté unie au zèle et à l'humilité. Entré tard au Séminaire, menacé à plusieurs reprises de ne pouvoir parvenir au terme de ses saints désirs, Marcellin triomphe de toutes les difficultés par son opiniâtreté au travail, ses prières et ses mortifications. Dès le Séminaire, il forme avec d'autres le projet de la Société de Marie. Simple vicaire, il renouvelle entièrement sa paroisse par sa vie apostolique, et fonde en même temps, sans prétention et à travers les plus rudes épreuves, le noyau de cette magnifique congrégation des Petits-Frères de Marie, qui compte aujourd'hui six mille membres voués à l'éducation de l'enfance. Il est touchant à suivre dans la vie de privations et d'humiliations perpétuelles que lui impose l'œuvre naissante. Mais il est grand aussi à contempler dans les développements qu'il lui imprime, menant de front le spirituel et le temporel, et ne négligeant, parmi tout cela, rien de ce qui pouvait avancer sa propre sanctification. Peu de livres sont plus capables d'encourager notre zèle.

II. — La vie dans le cloître de la Mère Marie-Thérèse est très peu connue ; sa vie dans le monde est complètement ignorée. C'est pourtant une dette à acquitter à la grâce divine que de retrouver les sources d'où elle a fait sortir de nos jours ce fleuve si grandement salutaire à Paris et à la France qui s'appelle l'*Adoration réparatrice*. Théodelinde Dubouché, née au sein d'une famille honorable mais sans religion, est heureusement prévenue par la grâce, qui l'envoie comme sœur converse au premier Carmel fondé par madame Acarie. Dans l'épouvante des journées de juin 1848, douze filles pauvres se sont groupées autour du Saint-Sacrement pour crier à Dieu miséricorde. L'œuvre de l'*Adoration réparatrice* est fondée, et la Mère Marie-Thérèse la dirige quinze ans, de plus en plus pressée par la soif du sacrifice et de l'abnégation.

Biographie très attachante ; c'est presque une autobiographie, grâce aux nombreux extraits de lettres et de journal dont elle est faite. Ce sont *Souvenirs d'amie* comme le dit le titre ; souvenirs parfois empreints d'un cachet un peu trop personnel, trop familier, trop sentimental ; quelques mièvreries, mais une grande expérience de la vie spirituelle, et surtout une grande expérience de l'éducation, une tendre connaissance de la jeunesse féminine au milieu de laquelle ce livre a été médité et pour laquelle on pourrait presque dire qu'il a été écrit.

III. — M^{me} de Pontbriand fut une admirable hospitalière de la première moitié du XVIII^e siècle. Les grands spectacles de la charité chrétienne au chevet des pauvres sont toujours d'une lecture attrayante ; mais, ce qui donne un charme spécial à ce nouvel essai d' « hagiographie », c'est que M^{me} de Pontbriand ne fut pas toujours une sainte, et qu'on nous le dit. Mariée contre son gré, elle avait commencé par être d'une humeur déplorable ; elle avait fait le désespoir d'un époux profondément chrétien, qui n'opposait à son caprice qu'une patience inaltérable et des ménagements infinis. Puis, la mort de son beau-père et de son époux lui ouvrent les yeux ; elle signe de son sang son acte de consécration à Dieu et se voue au service des pauvres en Bretagne et en Anjou.

Ouvrage imprimé avec luxe et splendidement illustré. — En tête, une longue Lettre-Introduction du P. Monsabré.

Les curés du vieux Valognes, par l'abbé J.-L. Adam, vicaire de N.-D. d'Alleaume et chapelain des Augustines, à Valognes. — In-8 écu de 214 p. — Valognes, Imprimerie Martin.

Le culte de la Sainte Eucharistie dans le diocèse de Coutances et notamment à Valognes, par le même. — In-12 de 72 p.

La fête de l'Immaculée-Conception, *dite fête aux Normands,* par le même. — In-8 de 54 p.

La Confrérie du Saint-Sépulcre de Valognes, par le même. — In-8 de 38 p.

Association des anciens élèves du collège de Valognes. Notices biographiques, par le même. — In-8 de 48 p.

Le château d'Adam Bruce à Brix, *berceau de la famille royale des Bruces d'Écosse et d'Angleterre,* par le même. — In-8 de 38 p.

Le Prieuré de Saint-Pierre de la Luthumière ou de Saint-Jouvin à Brix, avec illustrations inédites par le même. — In-8 de 54 p.

Chapelle de Notre-Dame-de-la-Victoire, *sise en la paroisse de N.-D. d'Alleaume.* Notice historique, suivie de l'office de N.-D.-de-la-Victoire composé par le V. P. Eudes, etc., par le même. — In-8 de 120 p.

Le mysticisme à la Renaissance *ou Marie des Vallées dite la sainte de Coutances,* par le même. — Petit in-8 de 410 p., avec 42 gravures, 4 fr. — Paris, Poussielgue.

Tous ces travaux, sauf le dernier, sont d'intérêt principalement local. Nous sommes heureux de les signaler ici, pour rendre hommage d'abord au labeur infatigable de leur auteur, pour offrir ensuite à nos confrères un excellent modèle de ces monographies où tous pourraient réussir. Nul n'est mieux en situation qu'un curé pour écrire l'histoire de sa paroisse, pour acquérir la pleine intelligence de son passé religieux, social, économique. Et la multiplication de ces monographies locales serait la meilleure digue à opposer aux généralisations hâtives qui faussent l'histoire, la mine la plus sûre pour les historiens de l'avenir. Le passé n'était pas moins ondoyant et divers que le présent ; et dans le présent, quelle différence profonde, quel abîme souvent entre deux paroisses voisines ! et combien c'est besogne difficile et délicate de porter un jugement d'ensemble sur un canton, par exemple ! L'histoire se fabrique trop exclusivement dans les grands centres intellectuels. Il faudrait que chacun y voulût apporter sa pierre. C'est une des supériorités de l'Allemagne, que la centralisation intellectuelle y sévit beaucoup moins que chez nous. Les menus travaux de détail y trouvent faveur et crédit, et l'on n'a pas besoin d'aller se faire imprimer ou éditer à la capitale pour être connu et apprécié.

L'histoire de *Marie des Vallées* offre un intérêt plus

général. L'influence de la pieuse fille a rayonné non seulement dans son diocèse d'origine, à Coutances, mais dans toute la Normandie et la Nouvelle-France d'Amérique, le Canada. Elle a été l'instrument de la Providence auprès du Vénérable Père Eudes ; et c'est à la mystérieuse intervention de sœur Marie des Vallées que doivent leur commune origine les trois œuvres qui ont rempli la vie du Père : la fondation de la Congrégation de Jésus et Marie, de l'ordre de Notre-Dame de Charité, et l'établissement du culte public des saints Cœurs de Jésus et de Marie.

Les saints. *Saint Jérôme*, par le P. Largent, de l'Oratoire. — Un vol. in-12 de 210 p., 2 fr. — Paris, Lecoffre.

Les saints. *Saint Pierre Fourier*, par L. Pingaud, professeur à l'Université de Besançon. — Un vol. in-12 de 210 p., 2 fr. — Paris, Lecoffre.

Saint Pierre Fourier, par le chanoine A. Lepitre, professeur à l'Université catholique de Lyon. — In-8 de 36 p., 0 fr. 50. — Lyon, Vitte.

Saint Bernard. *Etude morale*, par l'abbé Sanvert. — In-8 raisin de 320 p., 5 fr. — Châlon-sur-Saône, Emile Lemoine.

Notice sur le V. Père Claude de la Colombière, *de la Compagnie de Jésus*, par le P. Pouplard, de la même Compagnie. — 12e édition, in-16 de 112 p., 0 fr. 75. — Paris, Haton.

I. — Les « saints » sont très lus dans le monde universitaire. Le *Saint Jérôme* du P. Largent y sera le bienvenu. Peu de figures sont plus intéressantes pour qui s'occupe du mouvement des idées dans cette fin du paganisme gréco-romain. Et saint Jérôme, grâce à ses travaux sur la Bible, devrait être pour nous, prêtres, le plus familier des Pères de l'Eglise.

La nouvelle biographie qu'en donne le P. Largent ne permettra plus à personne de rester dans l'ignorance. Condensant en deux cents pages les travaux de ses devanciers, le savant oratorien, avec une méthode parfaite et une merveilleuse clarté, retrace la vie et apprécie l'œuvre de son héros.

La première partie est purement biographique et nous dit la jeunesse de Jérôme, sa retraite au désert de Chalcis, son séjour à Rome, ses années paisibles à Bethléem, ses luttes contre Rufin et l'origénisme, sa controverse avec saint Augustin, ses joies et ses deuils, ses belles amitiés, etc. Quel passionné que saint Jérôme ! Il se brouille mortellement avec Rufin, son meilleur ami, plutôt que de rien céder sur l'objet de leur controverse. Sa polémique ne se ralentit pas qu'il n'ait imposé à ses adversaires ou sa foi ou du moins le silence.

La seconde partie est critique. L'auteur nous donne une idée exacte et précise de l'œuvre écrite colossale (encore ne possédons-nous pas tout !) de saint Jérôme : traduction latine de la Bible, commentaires philosophiques et mystiques sur l'Ecriture sainte, études sur les noms hébreux, questions sur la Genèse, dialogues contre les Pélagiens, contre Jovinien, Vigilance, Helvidius, Rufin, traduction de la Chronique d'Eusèbe, biographies des grands hommes du christianisme, etc., sans oublier les lettres aux matrones romaines : Paula, Fabiola, Eustochium et autres, où la société de l'époque est peinte souvent avec une âpreté digne de Juvénal.

Sa grande force dans ses discussions, c'est la tradition. C'est toujours à la tradition qu'il en appelle. Et dans ses explications de l'Ecriture sainte, il affirme résolument ce qu'une exégèse infirme, empêtrée dans une tradition locale ou vieille de quelques siècles à peine, n'osait pas même insinuer il y a cinquante ans, à savoir, qu'il y a dans les livres saints tout un côté par où se trahissent les opinions éphémères, les erreurs même des contemporains : *Quasi non multa in scripturis sanctis dicantur juxta opinionem illius temporis quo gesta referuntur et non juxta quod rei veritas continebat... Historiæ veritas et ordo servatur, sicut prædiximus, non juxta id quod erat, sed juxta quod illo tempore putabatur... Consuetudinis scripturarum est opinionem multorum sic narret historicus, quomodo eo tempore ab omnibus credebatur.*

II. — Une monographie de saint Jérôme était chose nouvelle pour le grand public. Saint Pierre Fourier, plus heureux, est encore dans tout l'éclat d'une popularité que le Pape vient de consacrer infailliblement, et comptera bientôt ses biographes par douzaine.

M. Pingaud est historien de profession et de marque. C'est surtout par le côté historique, par le côté des œuvres *ad extra* qu'il envisage le saint. Il le fait avec science et conscience ; il y met cette sympathie discrète et tempérée qui est de ton dans l'Université ; et nos lecteurs ecclésiastiques trouveront une saveur inaccoutumée à ces pages d'histoire qui les changeront quelque peu du mode recueilli de nos hagiographes. Et c'est certainement la meilleure vie du saint à recommander aux laïques instruits.

D'une nouvelle édition l'auteur éliminera certains traits à l'adresse de la Compagnie de Jésus, qui, paraît-il, aurait été parfois un obstacle aux desseins du bon Père. Il n'aime pas les procès de sorcellerie, qui ont pu donner lieu à des abus. Il évitera cependant d'écrire (p. 37) : « Pierre Fourier partageait sur les sorciers la croyance générale de ses contemporains. » Le saint partageait simplement la croyance de l'Eglise. M. Pingaud relate avec complaisance ou compassion que « neuf cents personnes prévenues de sortilèges, de commerce nocturne avec le malin esprit, périrent en quinze ans » dans la seule Lorraine. Et il nous raconte l'histoire du marchand de Mattaincourt chez qui on découvrit deux contrats signés par lui *le même jour* et datés, l'un de Genève, l'autre de Besançon. « Les juges ne parurent pas se douter que les Bisontins ayant adopté la réforme grégorienne et les Génevois étant restés fidèles à l'ancien calendrier, la supputation du temps différait entre les deux villes comme de nos jours entre la France et la Russie, et ils infligèrent au malheureux la peine capitale. » De tout temps assurément il y a eu des erreurs judiciaires ; mais de tout temps aussi le démon a fait des victimes et l'Eglise s'est employée à circonscrire le champ de son action.

III. — M. Lepitre donnait, l'hiver dernier, à l'Université catholique de Lyon, une conférence qui met en admirable lumière la physionomie morale et pastorale de saint Pierre Fourier. On sera heureux de la relire dans la présente brochure. C'est un magnifique tableau de l'action d'un curé de campagne. Car, comme le dit M. Lepitre en terminant, « il me semble que tous les détails de cette vie se fondent dans un harmonieux ensemble et produisent à la fin cette impression unique : Pierre Fourier a été un saint curé ! » L'auditoire lyonnais a couvert d'applaudissements cette glorification du ministère paroissial. A nous de mériter ces applaudissements.

IV. — M. Sanvert n'a pas l'intention d'écrire « la vie de saint Bernard, » mais « de faire l'histoire de son âme. » La différence, s'il vous plait ? La « vie d'un saint » serait-elle donc l' « histoire » de son corps ? — Il semble encore à notre auteur « que les bons livres excellent davantage par les sentiments qu'ils inspirent que par les faits qu'ils allèguent. » Et aux humbles fidèles il a toujours semblé que les « faits » d'un saint sont une source inépuisable de sentiment chrétien. — « L'heure des âmes vient sans cesse : sans cesse il faut la hâter. Je voudrais pouvoir entrer dans celle de saint Bernard, comme j'entre dans une église, en ministre de Dieu... » L'heure des âmes ??? C'est fort beau de vouloir « entrer dans l'âme de saint Bernard, » mais il nous semble que c'est aussi dans la sienne à lui que l'auteur nous fait entrer, et nous n'en étions pas pressés.

Nous prenons ces citations à la première page du volume, à la lettre-préface que l'auteur dédie aux missionnaires de saint Bernard. C'est dans cette lettre que M. Sanvert a mis le plus de son âme. Il fera bien de la supprimer. Le reste de l'ouvrage ne pourra qu'y gagner. Car ce reste vaut vraiment mieux que ne le laisse supposer la préface. On y trouve, non pas sans doute la Vie de saint Bernard que l'auteur n'a pas voulu y mettre, mais certainement d'excellents éléments de « vie. »

V. — La *Notice* sur le P. de la Colombière est depuis longtemps connue et aimée de tous les dévots du Sacré Cœur. La nouvelle édition nous donne l'état de la cause du Vénérable en janvier 1898 ; elle est

suivie en outre du récit de nouvelles faveurs obtenues par l'intercession du Père, et du rapport sur les commencements et les progrès de la dévotion au Sacré Cœur, lu au dixième congrès eucharistique international de Paray-le-Monial, le 21 septembre 1897.

Le Sanctuaire du Mont-Carmel, depuis son origine jusqu'à nos jours, par le R. P. Albert du Saint-Sauveur, carme déchaussé. — 2e édition, avec l'approbation des supérieurs de l'ordre. — Un volume gr. in-8o de 240 pp., illustré de 15 gravures. Sur beau papier, broché, sous couverture rouge et noire, papier japon. — Société de Saint-Augustin, 1898. — Prix : 2 fr. 50.

Nous sommes persuadés que cet ouvrage sera lu avec intérêt par tous les pieux fidèles dévots à la sainte Vierge, non seulement parce que le style en est élégant, châtié et agréable à lire, mais encore parce qu'il se rattache à l'histoire du culte de Marie. L'histoire du Carmel n'est-elle pas, en effet, une partie de sa propre histoire ? Les auteurs du moyen âge rapportent une tradition d'après laquelle le prophète Elie, favorisé d'une vision sur le Carmel, au sujet de Marie, y aurait élevé un oratoire dédié « à la Vierge qui doit enfanter, » *Virgini pariturœ*. D'après une tradition locale, saint Joachim et sainte Anne, qui habitaient ordinairement *Diocœsarea*, auraient eu sur le Carmel une habitation pour leurs pasteurs, habitation que les saints époux visitaient quelquefois, accompagnés de la sainte Vierge. Enfant, elle y a donc porté ses pas. Elle y serait revenue après la Pentecôte, et dans des entretiens intimes aurait révélé aux anciens solitaires qui habitaient cette sainte montagne les grandeurs de sa vie et les mystères de la mort de son divin Fils. Elle a fait du Carmel le lieu de ses délices ; il paraît tout naturel qu'il soit devenu le premier des sanctuaires que lui a élevés la piété des fidèles, aux premiers jours de l'Eglise.

C'est l'histoire de ce sanctuaire avec ses péripéties diverses, tantôt glorieuses, tantôt lugubres, que raconte le P. Albert. Il n'a pas voulu seulement célébrer les gloires de sa famille religieuse, mais aussi faire acte de patriotisme. Il veut nous montrer la part considérable qu'a prise la France à la dernière reconstruction du sanctuaire du Mont-Carmel au commencement de ce siècle.

Deux frères Carmes, le F. Jean-Baptiste et le F. Charles, furent désignés par le R. P. Général de l'Ordre pour venir solliciter les aumônes de la France, toujours si généreuse. Ils furent accueillis avec faveur et secondés avec zèle, non seulement par le clergé et l'aristocratie, mais encore par tout ce que la France possédait alors d'écrivains illustres, de poètes et d'hommes politiques et distingués. Tous ces noms avec signature autographe sont soigneusement conservés dans les archives du Mont-Carmel, qui voulut ainsi garder à la postérité un nouveau témoignage, entre mille, que la France est bien le royaume de Marie : *regnum Galliœ regnum Mariœ*.

Mais le Carmel, qui a beaucoup reçu de la France, a su lui montrer sa reconnaissance de diverses manières.

Depuis Louis XIII certainement, d'autres disent depuis saint Louis, le drapeau de la France a flotté sur le Carmel, chaque fois qu'il y a eu des religieux, comme un hommage mérité de la gratitude de l'Ordre.

« Il y a quelques années, dit l'auteur, une autre nation catholique, mais qui supportait mal l'influence française dans le Levant et le protectorat dont la France y couvre, de par les *capitulations*, les établissements catholiques, croyait tenir enfin une occasion propice d'y faire échec, par une mise en demeure aux Pères du Carmel d'y substituer son drapeau à celui de la France. La trame était ourdie avec habileté et les exigences se traduisirent pressantes. Mais tout vint échouer devant l'attitude résolue et la fermeté digne de la communauté. Elle refusa d'infliger à notre drapeau un déshonneur qui ne pouvait manquer, au reste, de rejaillir sur elle. Elle se sentit comme blessée au vif d'avoir été crue capable de trahir jamais les saints devoirs de gratitude et de justice par lesquels elle se sent liée depuis des siècles envers la France.

« Nos pères savaient déjà qu'ils ne faisaient qu'accomplir un devoir de piété reconnaissante envers elle, lorsque, revenus sur le Carmel, plusieurs années après que les soldats de Djezzar y avaient tout dévasté, leurs mains pieuses recueillirent avec un saint respect les ossements blanchis de plus de deux mille de nos soldats, lâchement égorgés dans les cloîtres du couvent et dans la basilique transformés en ambulance pour les blessés du siège de Saint-Jean d'Acre. C'est encore la main de nos Pères du Mont-Carmel qui a élevé sur la grande tombe où furent réunies les dépouilles de tant d'infortunées victimes, cette pyramide qui se dresse, modeste mausolée, aux portes du couvent.

« Ainsi donc, le Carmel n'oublie pas les bienfaits de la France ; et le pèlerin français le constate bien vite à l'accueil qu'il y reçoit. »

Histoire de l'Europe 395-1270. Classe de troisième. — Un vol. in-12 de 430 p., reliure anglaise, 4 fr. 50. — Lyon, Vitte.

Carmina Sacra ad usum linguæ latinæ tironum selecta. — In-12 de XXVIII-298 p., 1 fr. 50. — Paris, librairie Salésienne, rue du Retrait, 29.

Soixante-dix leçons de morale, suivies de nombreuses lectures et rédigées d'après le programme officiel à l'usage des garçons et des filles des écoles primaires libres, par un prêtre, ancien professeur. — In-12 de 180 p., cartonné, 0 fr. 75. — Arras, Sueur-Charruey.

Marthe ou les sept œuvres corporelles de miséricorde. — Marthe ou les sept œuvres spirituelles de miséricorde, par l'abbé Cantel, aumônier. — 2 vol. in-12 de 120 à 130 p., à 1 fr. l'un. — Paris, Haton.

150 recettes de cuisine, par Mme Jean Brunhes. — In-18 de 60 p., 0 fr. 50. — Paris, Rondelet.

Grammaire du vieux français, à l'usage de l'enseignement secondaire, par B. Pavailler, licencié ès-lettres. — In-12 de 120 p., 1 fr. 25. — Lyon, Vitte.

I. — M. Bernard, agrégé de l'Université et professeur d'histoire dans nos deux plus grandes maisons religieuses de Paris, nous donnait l'an dernier un cours d'*Histoire contemporaine* qui, par la large place faite aux questions économiques et sociales, ouvrait de nouveaux horizons à notre jeunesse studieuse et aussi aux étudiants vieillis. Cette année il nous ramène aux origines de l'Europe chrétienne, à la période qui commence à la mort de Théodose le Grand pour aller jusqu'à saint Louis. Le passage d'une époque à l'autre est-il si brusque ? Le siècle de bouleversement où nous vivons ne nous rappelle-t-il pas, par plus d'un trait, les grands mouvements politiques et sociaux des premiers siècles du moyen âge ? Ici comme là, des sociétés en décomposition ; ici comme là, des germes féconds de renaissance, et les premiers rayons d'une nouvelle aurore chrétienne. Ici comme là, l'Eglise est la seule puissance morale élevée contre les ravages des révolutions, le seul point lumineux dans le désarroi des doctrines, la seule arche de salut qui puisse dominer les flots et porte en elle les destinées futures des sociétés. Voilà le tableau admirable que nous déroule M. Bernard, avec la sobriété et la clarté d'un manuel, avec l'éloquence aussi et la force de conviction d'un catholique. — Pages 18 et 150, il y aurait lieu de préciser avec plus de netteté l'origine de la primauté papale : les évêques de Rome sont chefs de l'Eglise parce qu'ils sont sur le siège de Rome les successeurs de saint Pierre, pas pour autre chose.

II. — Un prêtre de la Congrégation de dom Bosco nous donne un recueil de soixante-douze hymnes ou proses variées et graduées, à l'usage des élèves de cinquième et de quatrième. En tête de chaque hymne, quelques lignes d'introduction en font connaitre la nature et l'origine. A la fin du volume, un lexique.

Nous n'avons pas besoin de dire avec quelle joie nous saluons ce premier volume de la nouvelle collection, une joie que partageront tous nos maitres chrétiens.